



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi 29 avril 2026, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 23 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme THIROUX, **adjointes et adjoints au Maire**

Mme BENAHMED, Mme BOICHOT, M. MESNAGER, Mme SAUSSEREAU, M. SZOLLOSI, Mme THÉOPHILE, **conseillers municipaux délégués**

M. ANCIAUX, Mme ANTONIE, M. BANTSIMBA, Mme BERTRAND, Mme CASTELLAR, Mme CIPRIANO, Mme DE OLIVEIRA, M. EOUZAN, M. FORHAN, M. SLIMOVICI, Mme ADOMO, M. GUINTRAND, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme KASSOU, Mme KEITA-GASSAMA, M. LAMOTTE, M. LÉGER, Mme MALEK, M. SY, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

M. LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER) ; Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF) ; M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR) ; M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL) ; Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ) ; M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE) ; Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDÉ) ; Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR) ; Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND) ; Mme MORGADO (donne procuration à M. LÉGER).

Les membres absents :

HÔTEL DE VILLE – 14 RUE LOUIS TALAMONI – 94107 – CHAMPIGNY-SUR-MARNE – TEL. 01 45 16 40 00

La séance est ouverte à 20 h 31.

Lecture des pouvoirs

Monsieur le Maire

« Mes chers collègues, bonsoir, Mesdames et Messieurs du public, je vais vous demander de prendre place. On va pouvoir démarrer notre Conseil municipal. Je vais donner lecture des procurations qui m'ont été apportées. Philippe LHOSTE donne procuration à Michel DUVAUDIER ; Odile LE THIES à Asma ASHRAF ; Patrice LATRONCHE à Sophie AMAR ; Henrique RIBEIRO à Grégory GOUPIL ; Geneviève CARPE à Catherine MUSSOTTE-GUEDJ ; Arif HIRIDJEE à Sabrina ABCHICHE qui devrait arriver ; Martine SANZ à Léon NGANDÉ ; et Isabelle DEISS à Inès CASTELLAR ; Madame GARCIA à Monsieur GUINTRAND ; Madame MORGADO à Monsieur LÉGER qui n'est pas là. Voilà. S'il y en a d'autres, il faut me les faire parvenir.

Je signale l'installation aussi de Monsieur Pascal EOUZAN, qui nous a rejoints. Il est donc officiellement installé ce soir au sein de ce Conseil municipal, avec un ordre du jour assez dense, comme chacun aura pu le constater. »

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Je vais désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, si elle en est d'accord. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc ce sera notre secrétaire de séance pour ce Conseil. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2026

Monsieur le Maire

« Ensuite nous passons à l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, donc du 15 avril. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le procès-verbal est adopté. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire

« Vous avez eu communication des décisions que j'ai été amené à prendre, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre les deux Conseils. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces décisions ? Il n'y en a pas ? Parfait. Donc, on va pouvoir passer à l'ordre du jour. On a au total ce soir 51 points à l'ordre du jour, 51 points, dont plusieurs nominations. Ce que je demanderai simplement, bien évidemment, chacun est libre de s'exprimer comme il l'entend, mais d'être si possible synthétique dans les interventions de

chacun, et que chacun ne répète pas les mêmes choses sur le même sujet, de telle manière à ce que l'on puisse terminer dans des horaires raisonnables, parce que si je fais la proportion par rapport au nombre de points que nous avons au dernier Conseil, nous devrions finir à 2 h 45 ce soir. Donc j'espère que nous serons plus efficaces.

Alors, il y avait juste des questions orales qui avaient été posées. Je ne vais naturellement pas les éluder. Il y avait une question de santé qui avait été posée par Madame MALEK. Je crois que vous avez eu la copie dans votre maroquin sur table. Donc, vous retrouverez les éléments concernant le dispositif Ophdiat et puis l'HPV.

Et puis, Monsieur LAMOTTE avait posé une question concernant la rue de l'Horloge. Alors, effectivement, sur la rue de l'Horloge, on a bien des travaux qui ont été réalisés. Ce sont, pour l'heure, des passages de câbles. Il n'y a pas de caméras prévues, conformément au plan tel qu'il a été défini avec la préfecture et les services de police. Simplement, à titre préventif, puisque sur ce secteur-là, nous avons eu des sollicitations de la part des habitants pour avoir l'installation d'une caméra, nous avons passé effectivement des fourreaux sur le secteur. Voilà pour répondre aux questions qui avaient été posées lors du dernier Conseil municipal. Donc on en vient au premier point. »

M. GUINTRAND

« Monsieur le Maire, moi, je vous ai posé une question écrite. Ce sera vu à la fin du Conseil municipal ou... »

Monsieur le Maire

« On en parlera à la fin, oui. »

M. GUINTRAND

« Merci. »

1) Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de l'association « Réseau vélo et marche »

Monsieur le Maire

« Donc premier point : c'est la désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de l'association des Réseaux vélo et marche, représentant de la collectivité. Bien évidemment, du fait que nous n'avons pas adopté la délibération concernant le vote à main levée, je me dois de repréciser : est-ce qu'il y a un accord pour que l'on puisse procéder au vote à main levée malgré tout ? Et est-ce qu'il y a d'autres candidatures que celle qui est proposée par la majorité municipale, à savoir la candidature de Céline THÉOPHILE ? Il y a une intervention, Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Oui, bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. On est d'accord pour voter à main levée pour gagner du temps, évidemment. On ne va pas prendre part au vote sur certaines désignations. Sur les désignations où il y a plusieurs représentants, on voudrait savoir, avant de statuer si l'on pourra présenter des noms, si vous pouvez nous dire sur quelles désignations parce que l'on a des candidatures potentielles. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, vous pouvez regarder dans les maroquins. Vous verrez qu'il y a des places qui ont été laissées disponibles sur les commissions où c'est possible, et à la proportionnelle. Donc, je vous propose de passer au vote pour le premier point « Réseau vélo et marche », donc proposition de Céline THÉOPHILE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Des refus de vote ? Un refus de vote, c'est noté. Et donc des votes pour ? Donc c'est adopté pour Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

2) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger aux instances de l'agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB)

Monsieur le Maire

« Deuxième désignation : la désignation d'un titulaire et d'un délégué suppléant pour l'AGEMOB, qui est l'agence métropolitaine partagée qui remplace le Syndicat de gestion de Vélib'. Donc, nous proposons Céline THÉOPHILE et Henrique RIBEIRO en tant que suppléants. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Des refus de vote ? 2,3, 4, 5. C'est bien noté. Les votes pour ? »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOUMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

3) Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de l'association « Élu(e)s contre les violences faites aux femmes » (ECVF) dans le collège des collectivités territoriales et EPCI

Monsieur le Maire

« Troisième désignation : désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de l'association des Élu(e)s contre les violences faites aux femmes dans le collège des collectivités territoriales et des EPCI. Donc, il est proposé la candidature de Sabrina ABCHICHE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Des refus de vote ? Ça va être identique, j'imagine. Et donc c'est adopté pour Sabrina ABCHICHE. On va voter pour la forme : pour ? C'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOUMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

4) Désignation d'un représentant de la commune de Champigny-sur-Marne pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'association des familles et amis pour l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche en faveur des personnes handicapées mentales (AFASER)

Monsieur le Maire

« Quatrième désignation : désignation d'un représentant de la Ville pour siéger au sein de l'association de l'AFASER qui s'occupe, comme chacun le sait, des questions de handicap. Et il est proposé la candidature d'Aurore THIROUX. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des

abstentions ? 2 abstentions. Des refus de vote ? Ne prend pas part au vote ? Des votes pour ?
Donc c'est adopté pour Aurore THIROUX. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

5) Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association « Collectif musical international de Champigny-sur-Marne : ensemble 2E2M Paul MÉFANO », en qualité de membre de droit

Monsieur le Maire

« Cinquième désignation : un siège pour être au Conseil d'administration du collectif 2E2M Paul MÉFANO. Il est proposé la candidature de Patrice LATRONCHE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ne participe pas au vote ? Des votes pour ? Donc, Patrice LATRONCHE est désigné. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

6) Désignation d'un délégué représentant la commune de Champigny-sur-Marne à l'assemblée générale de l'Association des maîtres d'ouvrage en géothermie (AGEMO)

Monsieur le Maire

« Sixième délibération, donc désignation d'un délégué représentant la Ville de Champigny à l'assemblée générale de l'Association des maîtres d'ouvrage en géothermie, l'AGEMO. Il est proposé la candidature de Philippe DUBUS. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

7) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger aux instances de l'Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE)

Monsieur le Maire

« Point numéro 7 : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger aux instances de l'Association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et la protection du climat (AMORCE). Il est proposé en titulaire Henrique RIBEIRO et en suppléante Céline THÉOPHILE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Monsieur SY, c'était une abstention ou ne prend pas part au vote ? »

M. SY

« Ne prend pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« Ne prend pas part au vote. Des votes pour ? Donc c'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

8) Désignation des représentants de la commune de Champigny-sur-Marne à l'assemblée générale de l'association « Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne »

Monsieur le Maire

« Point 8 : désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée générale de l'association du Comité départemental du tourisme du Val-de-Marne. Il est proposé la candidature de Thomas SZOLLOSI. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Des votes pour ? C'est donc adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

9) Désignation de deux délégués représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'association « Comité de gestion des œuvres sociales des personnels territoriaux actifs et retraités de la mairie de Champigny-sur-Marne (CGOS)

Monsieur le Maire

« Point numéro 9 : désignation de deux délégués représentant le Conseil municipal au sein du CGOS de la commune. Il est proposé les candidatures d'Aurore THIROUX et de Sophie AMAR. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Des votes pour ? C'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

10) Désignation de deux représentants de la Ville de Champigny-sur-Marne, membres de droit, pour siéger à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'Association pour le bien-être physique, mental et social des personnes (ABEP)

Monsieur le Maire

« Point numéro 10 : désignation de deux représentants de la Ville pour siéger à l'assemblée générale et au Conseil d'administration de l'association ABEP avec deux candidatures : Catherine MUSSOTTE-GUEDJ et Geneviève CARPE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline

BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

11) Désignation de deux délégués représentant la commune au sein de l'assemblée générale de l'Association multiloisirs campinoise (AMLC)

Monsieur le Maire

« Point numéro 11 : désignation de deux délégués représentant la commune au sein de l'assemblée générale de l'Association multiloisirs campinoise, l'AMLC. Donc, sont proposées les candidatures de Yohann PICOT et de Thomas SZOLLOSI. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Des votes pour ? C'est donc adopté, je vous remercie. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

12) Désignation de deux représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'association « Point écoute Champigny »

Monsieur le Maire

« Point numéro 12 : désignation de deux représentants de la commune au sein du Conseil d'administration de l'association Point écoute Champigny. Donc, il est proposé la candidature de Geneviève CARPE et de Saphir AKKOUCHE. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Ne prend pas part au vote ? Des votes pour ? C'est donc adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

13) Désignation de quatre représentants de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Régie de quartier de Champigny-sur-Marne »

Monsieur le Maire

« Ensuite, point numéro 13 : désignation de quatre représentants de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Régie de quartier. Donc, il est proposé les candidatures de Yohann PICOT, Isabel CIPRIANO, Philippe LHOSTE et Jacqueline BENAHMED. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? C'est donc adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

14) Désignation de six délégués représentant le Conseil municipal en qualité de membres de droit au sein du comité directeur de l'association « Comité de jumelage de Champigny-sur-Marne »

Monsieur le Maire

« Point numéro 14 : désignation de six délégués représentant le Conseil municipal en qualité de membres de droit au sein du comité directeur du Comité de jumelage. Donc, il est proposé les candidatures de Thomas SZOLLOSI, Caroline BOICHOT, Tatiana SAUSSEREAU, Isabel CIPRIANO, Pascal EOUZAN et Inès CASTELLAR. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des avis contraires ? Vous souhaitez intervenir ? »

Mme ADOMO

« Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Pour cette délibération, on présentera des candidats, puisqu'il y a quatre sièges. »

Monsieur le Maire

« Alors, il n'y en a pas quatre, il y en a six au total. »

Mme ADOMO

« Six, notamment. On est passés très vite sur la précédente où il y en avait quatre. »

Monsieur le Maire

« Alors sauf que ce n'est pas un vote à la proportionnelle dans les statuts du Comité de jumelage. C'est six membres de droit de la majorité municipale, ça a toujours été comme cela d'ailleurs. »

Mme ADOMO

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« Et nous-mêmes, quand nous étions élus minoritaires, nous n'avions pas de sièges. C'est conforme aux statuts de l'association. »

Mme ADOMO

« D'accord, il me semble quand même qu'au précédent mandat, Sylvain SOLARO, qui n'était pas dans la majorité, siégeait au sein de ce comité. »

Monsieur le Maire

« Il nous avait effectivement rejoints en cours de mandat. »

Mme ADOMO

« En cours... »

Monsieur le Maire

« Oui. »

Mme ADOMO

« D'accord. Merci Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Des votes pour ? C'est donc adopté. C'était le point 14, point numéro 15. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

15) Désignation de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants de la commune pour la commission consultative des marchés aux comestibles

Monsieur le Maire

« Donc la désignation de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants de la commune pour siéger au sein de la commission consultative des marchés aux comestibles, à la fois le vote du principe de la création de cette commission, et des représentants. Donc vous avez un bulletin qui a été remis avec quatre titulaires : Alain MESNAGER, en suppléant Jean-Claude FORHAN ; Michel DUVAUDIER, en suppléant David SLIMOVICI ; Céline THÉOPHILE en titulaire, Xavier ANCIAUX en suppléant ; Henrique RIBEIRO en titulaire et Patrice LATRONCHE en suppléant. Et donc il vous est laissé un siège conformément à la proportionnelle. Vous avez la possibilité de présenter un candidat titulaire et un candidat suppléant. Et, si vous en êtes d'accord, on vote globalement. Donc qui serait candidat ? »

Mme ADOMO

« Chez nous, c'est Monsieur Mamadou SY, en titulaire, et Monsieur Matthieu LAMOTTE en suppléant. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LAMOTTE d'accord. Il n'y a pas d'autres candidatures ? Tout est bon ? Sur ces cinq noms de titulaires et sur ces cinq noms de suppléants, est-ce que tout le monde est d'accord ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté. »

A l'unanimité,

16) Désignation d'un représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne pour siéger au Conseil d'administration de l'agence locale de l'énergie et du climat - maîtrisez votre énergie (ALEC-MVE)

Monsieur le Maire

« Point numéro 16 : désignation d'un représentant de la Ville pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'ALEC-MVE, sur les questions d'énergie et de climat. Il est proposé la candidature de Céline THÉOPHILE. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Oui, Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, j'avais un petit commentaire sur cette association qui, je le rappelle quand même, aide les particuliers à améliorer leur situation énergétique et j'invite les Champinois à vraiment se saisir du dispositif qu'ils proposent pour aider tant les propriétaires que les locataires à améliorer leur situation. »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Bon, c'est ce que nous faisons, nous sommes plutôt des relais efficaces, puisque nous avons même été signalés par le Territoire comme une des Villes plutôt pilotes sur le sujet. Je crois que le travail est fait ; alors il reste encore beaucoup de choses à faire. C'est pour cela que l'on a besoin d'avoir un représentant, et donc la candidature de Céline THÉOPHILE. Donc je propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Ne prend pas part au vote ? Et des votes pour ? Donc c'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

17) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune de Champigny-sur-Marne à l'assemblée générale de l'association des Amis du musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne

Monsieur le Maire

« Point numéro 17 : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association des Amis du musée de la Résistance nationale à Champigny. Donc, il est proposé Laurent JEANNE en titulaire et Patrice LATRONCHE en suppléant. Monsieur LÉGER, une intervention, je suppose ? »

M. LÉGER

« Tout à fait. On reste fidèles à nos principes, c'est que l'on ne prend pas part au vote par rapport au fait que nous ne pouvons pas nous-mêmes y prétendre, c'est notre ligne que nous nous sommes fixés depuis le début. Cependant, on en profite pour rappeler l'importance extraordinaire de cet équipement culturel d'Histoire, et qui mériterait d'être encore plus valorisé aujourd'hui par notre municipalité, et mieux connu. On se réserve aussi bien sûr, et vous vous en doutez, une intervention dans le cadre des subventions et du financement du musée, qui est un problème aujourd'hui gravissime pour notre Ville. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Très bien. On en reparlera le moment venu. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : est ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

18) Commission communale des impôts directs (CCID) - Établissement d'une liste de 32 contribuables sur laquelle seront désignés par le directeur départemental des finances publiques 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants appelés à siéger à la CCID de la commune de Champigny-sur-Marne

Monsieur le Maire

« Alors, ensuite, nous avons la désignation pour siéger à la Commission communale des impôts directs. Donc, nous avons la nécessité de fournir la liste de 32 contribuables parmi lesquels seront désignés par le directeur départemental des finances 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants appelés à siéger à cette commission pour pouvoir donner un avis, notamment sur les éléments de bases fiscales sur des opérations dans la commune. Donc vous avez reçu la liste des 32 proposés parmi lesquels le directeur départemental des impôts aura un choix à faire. Donc je ne sais pas s'il y a un commentaire particulier. C'est quelque chose de très administratif, pour le coup. Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire. Une petite question sur la composition de cette liste. Il me semblait, en lisant les textes, qu'elle était faite par les impôts. Et là je suis un peu surprise par des noms que je reconnais. Je n'ai rien contre eux, mais je vois des noms qui vous sont proches. Si vous pouvez nous éclairer, merci. »

Monsieur le Maire

« Alors, je peux tout à fait vous éclairer. Ce n'est pas effectivement le service des impôts qui désigne, c'est nous qui proposons 32 noms, comme ça s'est toujours fait d'ailleurs. Et parmi ces 32 noms, le directeur départemental de la DGFIP choisira 8 commissaires et 8 suppléants. Il fera le choix qui lui semble le plus pertinent. Je dois vous dire que ce n'est pas forcément une mission des plus valorisantes. C'est un peu technique, et je crois que ceux qui, en tout cas, sont prêts à donner un peu de leur temps bénévolement pour faire en sorte que cette commission puisse se tenir ne peuvent être que remerciés. Je vous propose donc cette liste. »

Mme ADOMO

« Nous voterons donc pour. »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, vous allez pouvoir le faire. Donc, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Alors ce ne sont pas des gens de l'équipe municipale, ce sont des contribuables, je le précise. Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Des votes pour ? Donc c'est adopté pour cette liste. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme

Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

19) Désignation d'un représentant de la commune aux instances de la société publique locale d'Île-de-France construction durable (IDFCD)

Monsieur le Maire

« Ensuite nous avons une désignation encore à faire, c'est celle d'un représentant de la commune aux instances de la SPL locale d'Île-de-France de construction durable, IDFCD. C'est une instance qui travaille notamment sur la construction des bâtiments, donc il est proposé que nous ayons comme représentant de la commune Philippe DUBUS. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? 2 abstentions. Des refus de vote ? C'est bien noté. Des votes pour ? C'est adopté. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

46 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

20) Élection au poste vacant d'un représentant pour siéger au sein du Conseil de territoire de l'Établissement public territorial EPT Paris Est Marne&Bois

Monsieur le Maire

« Point numéro 20 : donc, conformément aux textes, nous avons un remplaçant à nommer pour l'EPT, notamment pour représenter la Ville au sein de l'EPT. Suite à une démission, nous avons à remplacer par celui qui était le suivant sur la liste telle qu'elle était fournie. Le Territoire nous a demandé de repasser une délibération, ce que nous faisons ce soir. Donc, il est proposé le nom d'Alain MESNAGER, qui suit notamment la question des marchés aux comestibles. Pour ce vote, est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe

au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté, je vous remercie. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

3 abstentions,

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

21) Société Marne-au-Bois SPL - Rapport annuel des élus mandataires - Exercice 2022 - Prise d'acte

22) Société Marne-au-Bois SPL - Rapport annuel des élus mandataires - Exercice 2023 - Prise d'acte

23) Société Marne-au-Bois SPL - Rapport annuel des élus mandataires - Exercice 2024 - Prise d'acte

Monsieur le Maire

« On en a fini sur cette partie, qui est un peu longue, mais qui est nécessaire pour que nos institutions puissent fonctionner, de cette vingtaine de désignations. Nous allons pouvoir rentrer maintenant dans un des éléments de retour de l'action qui a pu être menée. Alors je dis « action », c'est un mot un peu large, pour le coup, concernant ces premiers points, qui sont les rapports annuels de la SPL Marne-au-Bois avec des prises d'acte. Ces rapports 22, 23 et 24 qui sont sur le même sujet, qui comprennent trois années, on a eu un peu de mal à avoir ces rapports de la part de la SPL. Et donc je laisse la parole à Michel DUVAUDIER. »

Michel DUVAUDIER

« Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Effectivement, il y avait une obligation de 2022 de fournir les rapports sur la société SPL Marne-au-Bois, ce qui n'avait pas été fait en son temps, donc il s'agit d'une simple régularisation, une prise d'acte des rapports que vous avez dû pouvoir consulter de 2022, 2023, 2024. »

Monsieur le Maire

« Peut-être un petit commentaire sur l'activité de la SPL quand même, une activité particulièrement florissante... »

Michel DUVAUDIER

« Donc la SPL, c'est une entité multicommunale. Il y a quelques villes, principalement Fontenay-sous-Bois, Champigny, Le Perreux, qui achètent des murs de boutiques pour, après, les louer et encourager des porteurs de projets. C'est surtout ça qui est sympa, encourager des porteurs de projets à démarrer avec des prix de loyers particulièrement bas qui, bien sûr, évoluent avec le temps et à certains termes qui sont fixés avec les porteurs de projets. Alors, une opportunité leur est faite d'acheter eux-mêmes leurs murs. Comme cela, on rembourse la SPL, et cela permet d'avoir d'autres interventions. Pour Champigny, à ce jour, il est vrai qu'il n'y a pas trop de mouvements parce que les fonds de commerce évoluent, et certains commerçants se sont positionnés, puis plus ou moins rétractés, mais ils sont toujours là. Ils maintiennent leur activité, et c'est une très bonne chose. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, sur les différents rapports, il faut peut-être préciser chaque point particulier, mais ça peut être les 3, mais on prendra acte de chacun d'entre eux. Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« Oui, j'avais une question concernant Fontenay-sous-Bois parce que je vois que, dans la répartition du capital, il est indiqué que la Ville de Fontenay-sous-Bois avait 800 000 € alors que les autres en ont 80 000. Alors, est-ce qu'il s'agit d'une coquille ou est-ce qu'effectivement, Fontenay est beaucoup plus partie prenante que les autres Villes ?

Michel DUVAUDIER

« Oui, effectivement, Fontenay est la Ville pour laquelle la SPL a été la plus active, parce qu'elle a eu des projets beaucoup plus importants dès le démarrage. Et aujourd'hui, Fontenay, comme Bry, Nogent, vous avez vu, et même l'EPT ont beaucoup moins de projets. Et c'est pour cela que l'on reste sur le capital d'origine. Effectivement, Fontenay, qui a été active dès le démarrage de la SPL, a un capital plus important, mais il n'y a pas de coquille. »

Monsieur le Maire

« On peut peut-être préciser que cette SPL est née à l'initiative de Fontenay, ce qui explique pourquoi. Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire. Donc, sur les rapports 22, 23, 24, on votera pour. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, en fait, vous ne voterez pas parce que c'est une prise d'acte. Voilà. Personne ne votera. On prend acte que les rapports ont bien été présentés. Il n'y a pas de vote spécifique. Il y a d'autres questions, d'autres interventions ? Donc, on constate que nous avons pris acte des points 21, 22 et 23 sur les rapports en question de la SPL de 2022 à 2024. Merci. »

24) Avis de la commune sur la demande de changement d'usage d'un logement locatif social - 2 bis Villa des Hautes Courantes (ZAC du Plateau - îlot 7b) - IDF Habitat

Monsieur le Maire

« Point 24 : un avis de la commune, Xavier ANCIAUX. »

M. ANCIAUX

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La préfecture sollicite l'avis du Conseil municipal concernant une demande de changement d'usage d'un logement situé sur la commune. Ce logement est actuellement affecté à l'habitation et loué à un tarif modéré bénéficiant à un public en situation de précarité. La vocation première de ce bien doit donc demeurer l'habitation. Par ailleurs, il apparaît qu'Île-de-France Habitat disposerait d'autres locaux vacants sur le secteur susceptibles, le cas échéant, de répondre à des besoins d'implantation d'activités associatives, culturelles et sociales. La commune souhaite donc conserver ce bien au sein de son parc locatif social. En conséquence, après examen de la demande, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis défavorable à cette demande de changement d'usage. »

Monsieur le Maire

« L'avis des commissions. »

M. ANCIAUX

« L'avis des commissions

Avis défavorable pour la commission numéro 2

Avis défavorable pour la commission numéro 1. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, en regardant bien la délibération et en ayant participé aux commissions, on voit que vous nous proposez ce soir de refuser le changement d'usage du logement, et donc l'installation d'un projet associatif dans le quartier du Plateau, dans ce logement en particulier. D'abord, on doit vous dire que l'on est extrêmement étonnés du fait que l'on ait eu à voter, et en commission, et maintenant, ce soir, on nous propose au Conseil municipal d'émettre un avis, sans même qu'à aucun moment, vous n'ayez pris la peine de décrire le projet qui était porté par cette association, parce que derrière, pour éclairer notre vote, c'est quand même préférable de savoir complètement de quoi il s'agit. Donc, nous le regrettons d'autant plus que nous nous sommes renseignés là où nous avons pu trouver des informations, et que nous savons donc qu'il s'agit d'un projet qui n'aura même pas été présenté ce soir, mais qu'il s'agit d'un projet à portée sociale, culturelle, qui vise à développer la solidarité, l'accès à la culture pour tous et à créer du lien social dans le quartier du Plateau, un quartier prioritaire et un quartier qui, selon nous, au vu de ce que nous avons pu rencontrer et discuter avec les habitants pendant toute cette campagne, nous semble être un quartier qui a particulièrement besoin que ce type d'initiative supplémentaire puisse exister. Alors vous justifiez dans la délibération, et même ce soir, cette décision que vous nous proposez de prendre de refus au nom de la défense du logement social. Mais sur ce sujet-là, on pense vraiment que vous êtes en train de prendre le problème à l'envers. Oui, il y a une crise du logement extrêmement

grave en Île-de-France ; oui, il faut défendre le logement social et nous vous avons fait part, pas plus tard qu'au dernier Conseil municipal, des responsabilités que vous portiez, vous et votre famille politique, sur ce sujet. Ici même, à Champigny d'ailleurs, vous prenez régulièrement des décisions qui freinent la construction de nouveaux logements sociaux, voire qui en réduisent le nombre sur la commune, puisque, d'un côté, vous en faites détruire, comme au Bois l'Abbé dans le cadre de l'ANRU, mais vous vous opposez à toute construction de nouveaux logements sociaux via le PLUi. Il y a donc une contradiction majeure, selon nous, de vous voir aujourd'hui argumenter de la défense du logement social alors que d'un côté, vous et vos amis, vous ne contribuez plus à l'effort de production de logements, donc vous refusez de vous battre pour résorber la crise du logement, et ici, vous utilisez un logement qui n'est aujourd'hui même pas habité, qui est un logement d'atelier d'artistes, qui n'est pas aujourd'hui habité. C'est-à-dire qu'il n'y aurait pas, si l'on votait cette décision, de perte de logement, puisque, de toute façon, aujourd'hui, il n'est pas un logement au sens strict du terme. Et donc nous vous disons simplement qu'il nous semble que cette délibération n'est pas éclairée, n'est pas sincère. Si vous souhaitez défendre le logement social, Monsieur le Maire, nous sommes sûrs que vous aurez de nombreuses occasions de démontrer votre attachement au cours du mandat, mais ce soir, on aurait aimé parler du fond, du projet associatif culturel pour le quartier du Plateau, et on espère sérieusement que ce n'est pas votre conflit avec IDF Habitat qui vous amène à prendre cette décision, ce qui serait très regrettable. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, cher public. Alors on commence à se demander si IDF Habitat, cela devient une obsession chez vous, Monsieur le Maire, très clairement, puisque l'on a eu le point sur la TFPB, on a eu une discussion ici. Aujourd'hui, on s'oppose à un projet culturel effectivement, dans le quartier du Plateau. Quand on connaît les besoins du quartier en termes de lien social, en termes d'animation, vous le savez aussi bien que nous, enfin, tous les élus dans cette salle, que le quartier du Plateau a besoin d'attentions particulières, a besoin de lien social. Et là, on voit clairement que vous êtes dans un règlement de comptes, c'est très clair. Et donc on ne participera pas à cette mascarade, une fois de plus, et on aura un avis plutôt favorable pour notre part. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Je suis un peu surpris quand même de vos interventions, dans la mesure où ce local, d'abord, il est considéré comme un logement, il fait partie d'un inventaire SRU. Vous qui faites les grands défenseurs du logement social, vous devriez dire : vous avez raison, gardons ce bien comme un logement. Vous appellerez à vos amis d'IDF, parce que je pense que vous n'avez aucune difficulté à obtenir d'eux le nombre de locaux vacants qu'ils tiennent au Plateau, ils ont largement de quoi mettre en œuvre leur politique nouvelle – j'en suis ravi - d'une nouvelle culture, d'un tas d'autres choses qu'ils ne font absolument nulle part ailleurs. Subitement, ça leur prend, parce que sur ce local, eh bien je ne sais pas pourquoi, ils s'attachent à ce que le local, qui est une habitation, devienne le local d'une association. Eh

bien nous, on restera contre, ça ne sortira pas de notre quota de logements sociaux. Et vous devriez vous en féliciter. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Oui, merci Monsieur le Maire. Monsieur DUVAUDIER, est-ce que vous l'avez visité, ce logement ? Parce qu'en fait, ce n'est pas un logement. »

M. DUVAUDIER

« Si, c'est un logement dans la loi SRU. »

Mme MALEK

« Eh bien écoutez, depuis de nombreuses années, c'est un atelier d'artistes. Il n'a pas de salle de bain, c'est une grande pièce, la façade est en vitre avec des rideaux de fer. C'est un lieu qui a été prévu pour permettre du lien social dans des quartiers prioritaires de la Ville, et donc, du coup, dans ces quartiers-là, il y a vraiment besoin d'antenne ou peut-être qu'ils prévoyaient un couchage d'appoint, mais ce n'est pas une habitation. Donc voilà. Et vous parlez de nombreux locaux vides, non, non, ils se comptent sur les doigts de la main, et ils font partie de logements du même type, d'ateliers, excusez-moi, ce ne sont pas des logements, je le réitère. Du coup, c'est bien dommage que l'on ne s'entende pas sur ce point, et c'est vraiment pour défendre les besoins de ce quartier. »

Monsieur le Maire

« Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Puisque vous parlez des doigts de la main, prenez un seul doigt de votre main, et vous trouverez un local. Enfin demandez à vos amis d'IDF, je vous le rappelle. »

Monsieur le Maire

« Bien. Il n'y a pas d'autres interventions ? Alors je vais donner quelques mots de conclusion sur le sujet. Effectivement, des locaux sur le quartier du Plateau, il y en a de disponibles dans le patrimoine d'IDF, qui sont répertoriés comme des locaux commerciaux. On nous fait des promesses d'ailleurs depuis, je dirais bien au moins deux ans, que l'on va avoir une structure qui va arriver, et puis elle n'arrive toujours pas. Donc, il y a de la matière pour pouvoir répondre à cette demande et, pour l'instant, ce local, même si vous en avez fait cette description, il est bien répertorié, comme Michel DUVAUDIER l'a très bien dit, comme un logement. Donc, on est bien dans ce cadre-là.

Monsieur LÉGER, vous dites que je détruis les logements sociaux, mais je vous rappelle simplement que, dans le cadre de l'opération de la rénovation urbaine du Bois l'Abbé, je rappelle simplement que le nombre de logements sociaux qui sont appelés à disparaître dans cette opération de rénovation urbaine a été fixé par Christian FAUTRÉ, pas par moi. Le protocole de préfiguration a été signé en 2019, avec l'ensemble des logements qui étaient répertoriés, donc rien de nouveau. Et donc je veux bien que l'on m'attribue beaucoup de choses, mais, en l'occurrence, vous pourrez reprendre le protocole, c'est bien la signature du Maire qui m'a précédé qui y figure. Et puis, par ailleurs, sur le pourcentage, 44,96%, on l'a

rappelé au dernier Conseil, je crois que l'on apporte largement notre contribution, notamment au niveau du Territoire, puisque l'on représente 26 % des logements sociaux du Territoire, et donc je crois que l'on a largement fait notre part. Il faut que d'autres le fassent, et d'ailleurs, c'est ce qui a été convenu dans le cadre de l'ANRU : que la reconstitution se fasse aussi en partie dans les villes carencées. Et cela a été d'ailleurs salué par l'État. Alors oui, il y a besoin de lien social sur le quartier du Plateau. Je m'étonne que ce bailleur, avec lequel je n'ai pas de conflit, je constate simplement qu'il y a des choses qui ne se font pas depuis des années. Il n'y a pas que moi qui le constate, j'ai eu l'occasion de le dire déjà au cours d'un Conseil municipal, dans le dernier Conseil municipal de la mandature précédente : le constat, il a été fait par les délégués du préfet, la DRIHL, par la préfète à l'égalité des chances qui démontrait que les engagements qui étaient pris au titre, justement, de l'accompagnement social, de l'accompagnement culturel, de l'accompagnement des populations qui vivent dans ce quartier du Plateau, n'étaient pas réalisés par IDF Habitat. D'un coup, on vient nous dire qu'il faudrait changer la destination. Je crois qu'il est avant tout nécessaire qu'IDF Habitat fasse le travail tel qu'il s'est engagé à le faire, et dans le cadre des accords qui avaient été passés entre la Ville, l'État et l'ensemble des bailleurs. En ce qui concerne celui-ci, singulièrement, aucun des accords n'a été respecté, donc bien évidemment, on refuse. Cela ne veut pas dire que l'on refusera tout le temps, on verra bien. Si demain on a plusieurs structures qui viennent et que ça apporte un plus sur le quartier, mais quand tous les locaux seront occupés, on n'est absolument pas fermés, mais, pour l'instant, pour ce soir, c'est bien évidemment un avis défavorable. On passe au vote. »

M. LÉGER

« J'ai demandé la parole. »

Monsieur le Maire

« Alors je précise, Monsieur LÉGER, on ne fait pas un débat sur l'ANRU, on est sur cette délibération-là. Si vous voulez ajouter un mot. »

M. LÉGER

« Juste, on va le dire comme ça, ce sera une phrase, et puis après, on pourra passer à autre chose, comme vous l'avez dit. Vous venez de nous dire : c'est Christian FAUTRÉ, etc. et tout ça... Mais entre-temps, vous avez été élu et vous avez pu mener à bien, avec les services de l'ANRU et les services de l'État, la concertation citoyenne - quand je dis « à bien », c'est ironique parce qu'elle n'a pas eu lieu réellement - et entre-temps, il y a eu des habitants qui se sont plaints, qui ont créé des collectifs, qui nous ont écrit, vous le savez, il y a des lettres qui nous sont arrivées, tout cela... Donc, il ne faut pas renvoyer maintenant sur les décisions de 2019, il faut assumer votre bilan. Vous avez eu six ans pour gérer le dossier.

Monsieur le Maire

« Je croyais que c'était une phrase... »

M. LÉGER

Et quand on détruisait, et quand on prévoyait de détruire des logements ou d'en rénover, ce qui se passait, c'est que, dans la Ville, pendant ce temps, on en reconstruisait ailleurs, ce qui fait que l'on avait quand même sur la Ville des possibilités pour les jeunes, pour les gens qui sont sans logement, de pouvoir évoluer. Là, d'un côté, vous fermez la construction, de l'autre, vous en détruisez. Vous créez cette situation-là. Elle n'est pas totalement comparable avec la

politique qui était menée avant. Et enfin, si l'on est à un logement près, puisque c'est l'argument de votre délibération, si vous étiez venu sur le fond en nous disant : ce projet associatif, on n'en a pas besoin, mais là, vous dites : c'est pour défendre le logement social. Excusez-nous, en faisant cela, vous saviez très bien que vous auriez un débat de ce genre ici, parce que vous entendre aujourd'hui défendre le logement social à un logement près, c'est franchement risible, c'est franchement risible : vous venez d'interdire la construction dans le PLUi des logements sociaux à Champigny. »

Monsieur le Maire

« Alors, tout ce que vous dites est complètement faux, mais on en a un peu l'habitude, même si l'on en est à peu de Conseils municipaux, on commence déjà à s'y habituer. Tout d'abord, les logements ont été définis effectivement dans le cadre du protocole de préfiguration. Je n'ai pas changé ce point-là. On a amélioré d'autres choses et, par ailleurs, puisque maintenant vous êtes conseiller territorial, vous apprendrez que la compétence du logement revient au Territoire. J'irai même plus loin. Si l'on va jusqu'au bout de l'application, qui n'a pas encore été réalisée complètement, elle relève même de la Métropole aujourd'hui. Donc, la reconstitution de l'offre, elle doit se faire même à l'échelon métropolitain. Ce n'est pas moi qui ai fait les textes, c'est un président de gauche, il s'appelait François HOLLANDE. Moi, je veux bien, vous pouvez me reprocher ce qu'a fait Christian FAUTRÉ, ce qu'a fait François HOLLANDE, mais, puisque vous parliez de famille politique, ce n'était pas la mienne pour le coup. En tout état de cause, voilà ce qu'il en est sur les logements, et l'argument que l'on a utilisé, mais vous n'avez voulu prendre qu'une partie de l'argument, bien évidemment. On reconnaît bien là l'esprit. Mais l'argument qui a été développé, aussi bien dans le texte que par Michel DUVAUDIER, était de dire : il y a d'autres locaux disponibles, donc c'est ça la priorité, c'est d'utiliser déjà les autres locaux. Pourquoi aller utiliser ce local-là alors que d'autres locaux sont vides et que, depuis des années, on nous dit qu'on va les occuper ? Donc que l'on occupe déjà ces locaux-là, et après on parlera de la suite. C'est pour cela que je vous ai dit que l'on n'était pas fermés indéfiniment sur le sujet, mais, pour l'instant, que déjà IDF Habitat fasse son travail sur le secteur du Plateau. Et si vous avez rencontré beaucoup de monde au quartier du Plateau, vous avez dû entendre beaucoup de plaintes, comme nous. Bien, alors nous allons passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Oui, c'était juste une question par rapport au chiffre annoncé par la DRIHL, que vous nous aviez donné au dernier Conseil municipal, parce que c'est un chiffre du 1^{er} janvier 2024, donc il y a deux ans, qui se sont écoulés entre-temps. J'imagine bien qu'il y a eu pas mal de constructions que l'on constate dans la Ville. Donc est-ce que vous avez du coup le ratio, la différence, entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2026, et si vous pouviez nous donner ces chiffres-là, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Pour l'instant, ce que je vous ai donné, alors ce n'est pas le 1^{er} janvier 2024, mais l'année 2024. Donc c'est arrêté au 31 décembre 2024. On n'a pas encore l'année 2025. Voilà. Quand on l'aura, on pourra vous la communiquer, mais, pour l'instant, on n'a pas reçu encore la notification de la DRIHL. Bien, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires sur cet avis défavorable ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Et des votes pour ? Donc le point est adopté. Point numéro 25, Alain MESNAGER. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

25) Appréhension d'un bien sans maître - parcelle BO n° 10 sise sentier des Simonettes

M. MESNAGER

« Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous. Point 25, appréhension d'un bien sans maître sur la parcelle BO N° 10 située au sentier des Simonettes. Ce bien est de 311 m². Aujourd'hui, il n'y a plus de propriétaire. Après le décès du dernier propriétaire, les recherches n'ont pas permis de trouver d'héritiers, ce bien faisait partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans, et personne ne s'est présenté. Le bien revient donc de plein droit à la commune de Champigny à titre gratuit.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e commission ; un vote réservé de Monsieur LÉGER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Du coup, c'est une question pour savoir si vous avez des pistes par rapport au devenir de ce terrain, parce qu'il est évoqué dans la délibération un projet de développement économique. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus aujourd'hui ? »

Monsieur le Maire

« Oh, très simplement, vous savez, on est sur le secteur des Simonettes. Le secteur des Simonettes est un périmètre en mutation, ce qui n'est pas nouveau, puisque les premières parcelles ont dû être acquises sur ce secteur en 1996. Ça fait 30 ans. On a eu différents projets : un projet d'un centre commercial avec un magasin Auchan qui devait faire 18 000 m² de surface de vente, ensuite nous avons eu un autre projet, puisqu'il y a eu des recours, et que ce projet est tombé, un autre projet, qui était un projet mixte avec du développement économique, du logement et différents aménagements, qui a été annulé en 2021 par l'autorité

environnementale, puisque la zone humide n'avait pas été intégrée, et donc dans tout ce périmètre, on s'intègre dans ce qui est aujourd'hui le schéma d'études autour du bassin économique et écologique. Donc, on aura bien évidemment des éléments qui viendront. Tout cela est lié aux études que nous avons lancées avec EpaMarne, des études réglementaires qui sont à faire. Je crois que je les avais déjà évoquées. On a 17 études réglementaires. À faire qui sont déjà en cours Et, donc, à partir de là, on pourra dire ce qu'il en advient. Pour l'instant, l'objectif est juste d'intégrer cette parcelle qui n'a plus de maître dans le patrimoine de la Ville, et après on verra. Et au prix où on l'intègre, je pense que cela ne pose pas de difficultés. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 26, Alain MESNAGER, toujours sur un même sujet. »

A l'unanimité,

26) Incorporation de biens sans maître dans le domaine privé communal

M. MESNAGER

« Donc là, nous sommes sur l'incorporation de biens sans maître dans le domaine privé communal. On est sur le secteur des Simonettes Nord, un secteur qui est proche du pôle gare Villiers-Champigny-Bry. Il y a dix terrains non bâtis qui ont été identifiés en 2024 comme biens sans maître. Ces biens représentent un peu plus de 700 m², donc la Ville a entrepris des recherches en appelant un généalogiste qui n'a pas trouvé de propriétaires ou d'ayants droit, donc la procédure globale permet à la Ville d'incorporer les terrains dans le domaine privé de la commune.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e commission ; un vote réservé de Monsieur LÉGER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. C'est un peu le même sujet. On est toujours sur les Simonettes. Pour préciser, les Simonettes, il y a beaucoup de petites parcelles comme ça, souvent des parcelles en bandes qui faisaient 1 ou 2 mètres de large sur une grande longueur, ce qui explique que vous avez des parcelles qui font, parce que l'on a parlé de 700 m² au total, entre 16 m² et 90 m², donc c'est aussi l'occasion de pouvoir remembrer tout cela et de pouvoir envisager ensuite des opérations, en fonction de ce qui pourra être fait et programmé. Voilà. S'il n'y a pas d'autres interventions, on va pouvoir passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 27, une acquisition de parcelles, Ana-Maria ANTONIE. »

A l'unanimité,

27) Acquisition des parcelles sections Z numéro 35p, 313p, 312 et 318 correspondant à une placette sise 83 et 85 rue Jean-Jaurès

Mme ANTONIE

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. La présente délibération a pour objet l'acquisition par la Ville des parcelles cadastrées section Z numéro 35p, 313p, 312 et 318 correspondants à une placette située au 83 et 85 rue Jean-Jaurès. Cette acquisition s'inscrit dans une démarche de maîtrise foncière communale permettant à la Ville de sécuriser juridiquement cet espace et d'en garantir un usage conforme à l'intérêt général, notamment au regard des enjeux d'aménagement urbain, de cadre de vie et de valorisation du secteur. Ce point a été examiné dans le cadre de la 2^e commission, aménagement du territoire, urbanisme et développement économique, réunie le 22 avril, et par la 1^{re} et 3^e commission. Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'acquisition des parcelles concernées et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la 2^e commission avec un vote réservé de Monsieur LÉGER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 28 pour une acquisition de parcelle avec un bien 6, rue Stuart, Philippe DUBUS. »

A l'unanimité,

28) Acquisition de la parcelle section K n° 151 sise 6, rue Stuart

M. DUBUS

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc, il s'agit d'un bien au 6, rue Stuart numéro 151 section K. C'est un bien qui appartient aujourd'hui à l'Établissement public foncier d'Île-de-France, qui s'était porté acquéreur de ce pavillon dans l'objectif, à l'époque, de faire une opération de logements avec une parcelle attenante, ce qui n'a pas pu se concrétiser. Et, conformément à notre politique de sauvegarder le tissu pavillonnaire, et à préserver le caractère individuel pavillonnaire du quartier, l'objectif est de redonner une destination de pavillon à cette parcelle. Pour cela, l'établissement public, l'EPFIF ne peut pas vendre directement une parcelle à un particulier et donc, comme nous l'avons fait rue Nationale, il y a de cela quelques mois, nous allons dans le cadre où la mairie va acheter à l'EPFIF cette parcelle pour un prix de 567 000 € hors taxes, et va remettre en vente cette parcelle afin que cela soit une opération complètement blanche pour la mairie. Voilà.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e commission ; un vote réservé de Monsieur LÉGER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KASSOU. »

Mme KASSOU

« Chers collègues, Monsieur le Maire, bonsoir et bonjour parce que, au vu du nombre de points à traiter ce soir, il y a de fortes chances que l'on se quitte jeudi. Alors je vais revenir sur la délibération 28. Plusieurs éléments de cette délibération appellent des clarifications. Tout d'abord, on n'a aucune information sur la date exacte d'acquisition du bien par l'EPFIF ni sur les conditions juridiques et financières ayant encadrées cette acquisition. Nous vous demandons donc de préciser à quelle date ce bien a été acquis, à quel prix initial, et sur quelle base opérationnelle et conventionnelle cette décision a été prise.

Ensuite, la délibération indique qu'un projet de logements était initialement envisagé, puis abandonné, sans qu'aucun élément d'explication ne soit apporté. Nous demandons donc qui a acté cet abandon, à quelle date et sur la base de quelle analyse technique, urbanistique ou politique ? En l'état, cette rupture de projet n'est ni documentée ni motivée.

Par ailleurs, la mention d'une parcelle attenante intégrée au projet initial soulève une interrogation essentielle : quel est aujourd'hui le devenir de cette maison ? De cette parcelle ? Est-elle maintenue en réserve foncière, sortie du périmètre opérationnel ou réaffectée à un autre usage ?

De plus, vous invoquez la préservation du tissu pavillonnaire. Or, le pavillon est situé en zone UX du PLUi, dont la vocation prioritaire est dédiée aux activités économiques avec des possibilités de constructions encadrées, et non une vocation pavillonnaire constituée. Par conséquent, deux questions se posent clairement : sur quelle base urbanistique repose l'argument de préservation pavillonnaire dans une zone UX ? Et confirmez-vous l'existence d'une volonté de modification du PLUi vers une zone UP ? En l'état, il existe donc une contradiction entre le zonage réglementaire, la motivation affichée et l'orientation du projet initial.

S'agissant de l'évaluation financière, vous mentionnez un avis des Domaines. Or, cet avis n'est ni résumé ni reproduit dans le dossier transmis aux élus. Dans ces conditions, nous demandons si le prix de 567 000 € correspond strictement à la valeur vénale du bien ou s'il constitue le simple report du coût de portage supporté par l'EPFIF ? Alors, Monsieur le Maire, il ne s'agit pas de contester le principe de la décision communale, mais de garantir la transparence, la cohérence urbanistique et la justification de l'intérêt général. Les éléments transmis ne permettent pas, à ce stade, d'apprécier pleinement la régularité et la solidité de cette délibération. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Philippe DUBUS. »

M. DUBUS

« Oui, alors plusieurs choses. Effectivement, quand on parle d'une parcelle avoisinante, l'objectif pouvait être effectivement d'avoir une acquisition de la parcelle d'à côté pour que la parcelle soit suffisamment importante pour créer un immeuble. Sauf que la parcelle à côté,

c'est privé. Aujourd'hui, il n'y a pas une DUP pour acquérir cette parcelle, donc elle ne pouvait se faire soit qu'en négociations, mais les personnes qui étaient propriétaires de cette parcelle-là n'ont absolument pas voulu la vendre, sauf à un montant qui était tellement exorbitant qu'il était complètement aberrant par rapport à un montage d'opération qui soit viable. À partir de là, il n'y avait aucune possibilité de faire une opération immobilière avec ces deux parcelles-là. Cette parcelle-ci est une parcelle de 902 m², donc une toute petite parcelle. Elle est à la frontière effectivement de la zone pavillonnaire ; d'ailleurs la parcelle qui est à côté est restée dans la zone pavillonnaire et dans une ambiance et une construction pavillonnaire. On est juste à la frange. Je rappelle que cette zone UX est de l'autre côté effectivement, et peut muter dans le sens commercial, mais n'interdit pas d'avoir des pavillons dans cette zone-là. Donc, aujourd'hui, cela restera ce que c'était avant, et donc ce pavillon redeviendra pavillon, et on restera dans cette ambiance-là. Sur le prix, ce qui est indiqué, c'est que dans le cadre de la convention, le prix de revient du pavillon est de 567 000 € hors taxes. Effectivement, l'EPFIF achète, puis a des frais, et donc on arrive à ce prix-là qui correspond à un prix que l'on pourra proposer à la vente, sachant que l'objectif est que l'on puisse le vendre un tout petit peu plus cher pour que les frais de notaire soient pris en compte et on est tout à fait dans ce cadre-là. Voilà. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos attentes. »

Monsieur le Maire

« Madame KASSOU, par rapport à votre question ? Monsieur Tidjan JACQUIN. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Oui, merci Monsieur le Maire. Alors je m'étonne de lire à la suite de votre intervention que, dans le rapport qui nous a été fourni, il est précisé qu'il y avait vocation à sauvegarder le tissu pavillonnaire. Je m'étonne d'entendre que le projet initial, qui était le vôtre, était de détruire le pavillon avec celui sur le terrain d'à côté pour construire un bâtiment collectif, et donc, en réalité, votre argument de préserver le tissu pavillonnaire, c'est juste que vous n'avez pas pu mener à bien le projet qui était le vôtre, c'est-à-dire de supprimer un, si ce n'est deux pavillons. Voilà. Je voulais juste faire la précision entre le décalage entre la réalité de l'action souhaitée par l'action municipale et la réalité des faits. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Juste je vais préciser. Vous êtes un jeune élu et peu expérimenté encore, et donc vous allez pouvoir apprendre... »

(Protestations de Monsieur JACQUIN-BEAUDOIN)

Monsieur le Maire

« Et donc vous n'avez pas la connaissance de l'historique. Quand je dis cela, c'est l'absence de la connaissance de l'historique. Donc, je me permets de vous rappeler que la connaissance de l'historique est absolument nécessaire. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Je travaille. »

Monsieur le Maire

« Je ne vous parle pas de travailler, je parle de connaître les décisions qui ont été prises par le passé. Et cela répondra d'ailleurs à une des questions de Madame KASSOU, qui demandait quand cette opération avait été menée. Et donc elle a été menée en 2013. Cette parcelle a été achetée en 2013, avec la volonté de pousser l'EPFIF à acheter la parcelle d'à côté. Donc, ce n'est pas moi qui ai voulu faire une opération immobilière ; moi, je n'ai rien voulu. D'ailleurs je pourrais même vous ressortir un petit tract que j'avais produit fin 2013 pour dire que ça n'allait pas dans le bon sens, qu'il fallait justement préserver le secteur pavillonnaire. Et comme elle était à cheval, comme l'a très bien expliqué Philippe DUBUS, l'objectif était justement de déplacer la zone pavillonnaire pour densifier un peu plus, et remettre en question la zone pavillonnaire du quartier du Tremblay. Et ça, c'était bien la décision de 2013 appuyée par le PLU 2017, que nous avons revu en 2023. Et nous avons redonné la zone pavillonnaire à la limite de ce qu'elle était auparavant. Donc, sur notre intention de justement préserver le tissu pavillonnaire, elle est pleine et entière, et elle ne va pas du tout dans le sens que vous indiquez, qui était effectivement le sens de ce qui avait été fait en 2013. Donc on est bien dans ce cadre-là et, comme on l'a fait pour la rue Nationale, nous n'avons pas l'intention de construire là. Nous n'avons pas l'intention d'entamer ce secteur-là. Alors, effectivement, il pourrait y avoir une activité économique, mais, comme dans tout bien d'habitation où l'on peut domicilier une entreprise. Mais, en tout état de cause, sur cette partie-là, c'est bien cela que nous voulons faire : préserver le secteur pavillonnaire et ne pas surdensifier un secteur qui l'est déjà beaucoup, et qui est devenu d'ailleurs, ce bien, un lieu de dépôt, puisque l'on a régulièrement des dépôts sauvages qui sont réalisés aux abords du bien, voire y compris dans la cour. Et puis il se trouve une chose : c'est que, au bout de dix ans, l'établissement public foncier d'Île-de-France nous a dit : vous en êtes où, la ville, de vos projets ? Parce que nous, on porte et on a quand même des limites dans notre portage. Il y a une durée au bout de laquelle on voit bien que ce n'est pas possible. Donc c'était la volonté de l'ancienne équipe municipale, donc nous, on ne s'y retrouve pas dans cette volonté-là, et donc c'est la raison pour laquelle on achète ce bien, de telle manière à passer par une agence immobilière qui le commercialisera auprès d'un particulier pour lui redonner sa destination initiale, comme on l'a fait pour la rue Nationale. Bien, s'il n'y a pas d'autres remarques, on va passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez donc ? Parfait. Qui est pour ? Je rappelle que certains avaient dit qu'il fallait protéger le tissu pavillonnaire pendant la campagne. Alors point suivant, Philippe DUBUS pour le point 29.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

29) Approbation de la convention de portage foncier - Lots 1 et 3 de la parcelle section BN n° 95 sis 18, sentier des Simonettes

M. DUBUS

« Merci. Alors, le point 29, c'est l'approbation de la convention de portage foncier – lots 1 et 3 de la parcelle section BN 95 sise 18, sentier des Simonettes. Donc là, on se retrouve toujours aux Simonettes Nord, on est dans le cadre d'une personne qui souhaite vendre son bien pour une valeur de 231 953 €. Ce bien étant positionné sur le sentier des Simonettes, dans l'endroit où l'on a effectivement le bassin économique et écologique, qui est en train de travailler la réorganisation de ce site et de réfléchir à l'organisation de ce site, surtout que l'on est juste à la limite de la zone écologique qui est juste au nord de ce sentier des Simonettes. Il paraissait intéressant qu'effectivement on préserve cette propriété. Pour ça, quand on est aux Simonettes Nord, la structure compétente pour, effectivement, acheter ces biens, c'est le SAF 94 et, dans ce cadre-là, systématiquement, il y a une convention qui est passée avec le SAF 94 pour que le SAF 94 puisse faire l'acquisition de cette parcelle. Et, à la suite de cela, l'organisation se fait avec un achat du SAF 94 et un versement de 10 % du montant de l'acquisition par la commune de Champigny. On a aussi 18 653 € de commission d'agence. Voilà. Aujourd'hui, c'est la règle qui a été validée avec le SAF depuis des années, règle qui a été reprise dans ses règlements récemment, et donc aujourd'hui, on est bien dans ce cadre-là : le SAF achète dans le cadre issu de notre réflexion du BEE, et la mairie verse au SAF 10 % du montant de l'achat.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame ADOMO

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e commission ; un vote réservé de Monsieur LÉGER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire. J'avais une question à poser, notamment sur peut-être le projet économique que vous portez. Ce n'est pas indiqué, alors vous parlez de volonté d'activité économique, mais on n'a aucune information dans ce rapport. Est-ce que vous pouvez nous éclairer ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je vous ai déjà répondu pour la délibération qui précédait en disant que l'on était dans les études, pour l'instant. Justement, on ne reproduit pas ce qui a pu être fait par le passé où l'on allait jusqu'au bout d'un projet pendant sept ou huit ans et, à la fin, avoir l'autorité environnementale qui nous dit : en fin de compte, votre projet, il n'est pas recevable parce qu'il y a des zones humides, il y a tout un tas d'éléments. Donc, ce que nous faisons actuellement, en lien avec EpaMarne sur tout le secteur du bassin économique et écologique, ce sont justement les 17 études réglementaires qui nous permettront de sécuriser un projet. Je ne

peux pas vous en dire plus pour l'instant, tant que l'on n'a pas les études précises qui nous diront où l'on peut construire, ce que l'on peut construire, comment on peut procéder. On sait qu'il y a des questions d'écologie qui interviennent bien évidemment. Il y a une zone humide, il y a une trame verte, il y a un certain nombre d'éléments. On sait à peu près ce que l'on ne peut pas faire, mais on ne sait pas du tout ce que l'on peut faire. Donc, pour l'instant, on profite des opportunités pour faire des acquisitions de parcelles en fonction plutôt des opportunités, mais on ne peut pas vous dire ce soir quel serait le projet. Il faut déjà que l'on ait tous ces éléments réglementaires. Il faudra aussi que l'on engage une concertation à l'échelon de la Ville pour faire en sorte qu'effectivement, on puisse faire émerger un projet. Je rappelle qu'historiquement, c'était une autoroute urbaine qui devait passer par là, que ce projet a été abandonné il y a déjà de nombreuses années, que ces terrains de l'État ont été revendus à un aménageur, qui les a achetés à un prix relativement élevé, et que demain, il faudra aussi avoir un bilan d'aménagement qui soit cohérent parce que, sinon, ça veut dire que ce sera à la collectivité d'assumer le déficit de ce bilan de l'opération. On regardera ce qui peut être fait. Ce que je peux vous dire à ce jour, c'est qu'il y a une volonté, comme son nom l'indique, d'avoir un bassin économique, c'est-à-dire avec des possibilités de développer des entreprises. Nous avons la chance d'avoir quelques entreprises à Champigny qui se portent plutôt bien - dans le contexte actuel, ce n'est quand même pas toujours fréquent - et qui souhaitent continuer à s'ancrer sur le territoire pour développer de l'emploi. On aura bien évidemment la deuxième lettre du BEE, l'écologie. Il y a les éléments que je viens de vous indiquer qui seront bien évidemment pris en compte, il y aura sans aucun doute des questions d'aménagement d'espaces publics, il y aura sans aucun doute aussi des questions de logement. Nous verrons tout cela... Pour l'instant, c'est assez prématuré pour vous le dire, puisque l'annulation du projet de 2021 et les ouvertures des études, les dernières études ont démarré l'année dernière. Vous le savez, puisque vous étiez dans la mandature précédente et que l'on avait eu l'occasion évidemment de l'évoquer, et de dire que les études étaient lancées. Mais les études prennent du temps, en gros, c'est souvent deux ans pour faire des études sur ce type d'aménagement. Au total, c'est quand même un aménagement sur 25 hectares. Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des abstentions donc. Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté, je vous remercie. Alors nous allons passer maintenant au secteur des finances, et donc le point numéro 30 pour l'adoption du règlement budgétaire Wilfrid BASTIN. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

30) Adoption de la mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF de la commune)

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire. Et donc, le point numéro 30, c'est l'adoption de la mise à jour du règlement budgétaire et financier (RBF) de la commune. Alors, ce règlement budgétaire et financier est un document obligatoire pour les collectivités soumises à une nomenclature M57. Il doit être adopté avant le budget primitif. Il constitue en quelque sorte le mode d'emploi interne des finances de la Ville. Il précise les règles applicables au budget, aux achats, aux recettes, aux paiements, au patrimoine et aux investissements. Le document rappelle le cycle budgétaire complet avec le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives et le compte financier unique. Il explique aussi que le budget est voté chaque année, qu'il doit être équilibré en fonctionnement et en investissement, et qu'il est présenté par nature de dépenses et de recettes. Le document décrit ensuite la préparation du budget, depuis la lettre de cadrage jusqu'aux arbitrages finaux, en passant par les propositions des services et les conférences budgétaires. Il faut également retenir que la Ville prépare et décide, mais que seul le comptable public encaisse et paie effectivement. Une autre partie importante du texte concerne le délai global de paiement fixé à 30 jours ainsi que les contrôles et les rejets possibles lors du traitement des factures. Le document consacre enfin une large place aux autorisations de programmes (AP) et aux crédits de paiement (CP) qui servent à financer des projets sur plusieurs années, comme une école ou une médiathèque. Le principe est simple : la commune vote une enveloppe globale pour un projet, puis répartit les paiements sur plusieurs exercices. Le texte aborde ainsi la gestion du patrimoine communal, les provisions pour risques et charges ainsi que le compte financier unique que la Ville a anticipé dès 2025. En résumé, ce règlement explique qui fait quoi, à quel moment et dans quelles limites pour sécuriser la gestion financière de la commune. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est vraiment technique, mais nécessaire. Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, c'est très technique, on s'abstiendra. On a bien compris que c'étaient des évolutions réglementaires, mais, effectivement, on peut avoir quelques interrogations sur la qualité des documents produits, peut-être aussi un renforcement, je dirais, de l'exécutif. Est-ce que l'on aura la garantie d'un débat politique qui soit réel sur les grands projets ? Dans le doute, on s'abstient. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas tout à fait l'objet d'un règlement budgétaire, mais bon, après le vote vous appartient bien évidemment. S'il n'y a pas d'autres remarques, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté, je vous remercie. Point numéro 31, l'instauration d'un régime de provisions semi-budgétaires, Inès CASTELLAR. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

31) Instauration d'un régime de provisions semi-budgétaires

Mme CASTELLAR

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La présente délibération a pour objet l'instauration d'un régime de provisions semi-budgétaires. La commune a la possibilité de mettre en place deux types de régimes de provisions : soit un régime budgétaire sur délibération, que la commune de Champigny-sur-Marne applique depuis 2006, soit un régime semi-budgétaire de droit commun. Ce dernier type de régime permet une mise en réserve de la recette et sera totalement disponible pour financer la dépense liée aux risques lors de sa reprise. Cela permet en somme une meilleure sincérité budgétaire, sans gonfler artificiellement l'autofinancement, en enregistrant la charge du risque au moment où ce risque apparaît. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le régime des provisions semi-budgétaires.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame ADOMO. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Ce point répond en partie à votre interrogation, Caroline ADOMO, en partie, je le dis bien. S'il n'y a pas d'interventions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Je

vous remercie. Point numéro 32 : la fixation des taux des taxes locales directes d'habitation sur les résidences principales et les résidences secondaires. Yannick BANTSIMBA. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

32) Fixation des taux des taxes directes locales et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2026

M. BANTSIMBA

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à toutes et tous. Cette délibération nous appelle à fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2026. Comme chaque année, il s'agit de définir les taux de la taxe foncière, bâti et non bâti, et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Conformément aux engagements pris par la municipalité, la proposition qui vous est soumise ce soir est celle de la stabilité fiscale. Il est donc proposé au Conseil municipal de décider de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe foncière bâtie et non bâtie, le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires ainsi que la majoration de la taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux suivants pour 2026, à savoir le taux de la taxe sur les propriétés bâties à 35,91 %, le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à 31,42 %, le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires à 26,78 % et son taux de majoration à 60 %. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Madame ADOMO.

Je vous propose donc d'approuver cette délibération. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Je vous remercie. Alors point suivant, donc le budget primitif 2026 de la commune. Je rappelle que l'on a déjà eu le rapport des orientations budgétaires qui a permis d'avoir un débat nourri et que

l'objectif est, bien évidemment, que chacun puisse s'exprimer, mais de ne pas refaire le débat des orientations budgétaires à proprement parler, et d'être véritablement sur le budget. Je laisse la parole à Sophie AMAR. Merci. »

A l'unanimité,

33) Budget primitif 2026 Ville- budget principal Ville

Mme AMAR

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors, tout d'abord, je tiens à remercier les services de la mairie pour le travail important et rigoureux réalisé dans l'élaboration du budget. Le budget 2026 est construit dans un contexte jugé difficile, avec des tensions fortes sur les finances publiques, des incertitudes nationales et une pression accrue sur les collectivités locales. La Ville doit composer avec la hausse de certaines charges imposées soit par l'État, soit par la hausse des prix, la baisse de certains soutiens financiers et l'obligation de présenter un budget en équilibre. Le budget 2026 est construit avec la reprise anticipée des résultats 2025, ce qui permet d'intégrer, dès le budget primitif, les excédents et déficits constatés sur l'exercice précédent. Au total, c'est un montant de 4 866 543,36 € qui finance la section d'investissement du budget primitif 2026 dans le cadre de cette reprise anticipée des résultats 2025. Cette reprise anticipée permet d'intégrer les résultats de clôture et participe ainsi à l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours.

Le budget primitif 2026 est fixé à 273 423 104,09 €. Il se répartit entre 149 064 020,36 € en fonctionnement et 124 359 083,73 € en investissement. Le budget est présenté en équilibre, qui est obtenu sans augmenter le taux de taxe foncière sur le bâti, comme vous avez pu l'entendre précédemment. Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 125 884 462,84 €, soit une hausse de 2,82 % par rapport au budget primitif 2025. Le poste principal reste celui des charges de personnel à 77 338 970,54 €, ce qui représente environ 61 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des cotisations CNRACL (les cotisations de retraite), la revalorisation du SMIC, les évolutions de carrière des agents, l'extension des titres restaurant et certains dispositifs de primes et de revalorisations locales. Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à 143 369 693 €, en hausse de 2,13 % par rapport à 2025. Elles sont constituées principalement de la fiscalité locale, des dotations et participations de l'État, des produits des services rendus aux usagers et des remboursements et atténuations de charges. Il y a une hausse de recettes issues des services, une progression de certaines compensations et remboursements ainsi qu'une relative stabilité de la fiscalité locale. La fiscalité locale reste toutefois affectée par les évolutions décidées au niveau national, telles que la revalorisation annuelle des bases fiscales corrélées à l'inflation.

La section d'investissement représente 124 359 083,73 €. Elle finance les équipements, les travaux, les renouvellements de matériel, les opérations patrimoniales et les grands projets de la Ville. Les principales orientations concernent la voirie, les bâtiments scolaires, les équipements culturels et sportifs, les systèmes techniques et numériques, et plusieurs opérations d'aménagement. La Ville prévoit le recours à un emprunt nouveau de 23,86 M€ dans une logique encadrée, afin de financer les investissements sans compromettre l'équilibre financier. Par ailleurs, l'encours de la dette est en constante baisse depuis 2020, passant de 136,3 M€ à 104,9 M€ fin 2025.

En conclusion, ce budget permet à la Ville de continuer à investir, à maintenir les services municipaux et à rester dans une trajectoire financière jugée saine, malgré un environnement contraint. En résumé, la ligne directrice du budget 2026 est la maîtrise des dépenses de

fonctionnement, le maintien des services publics, l'investissement soutenu, l'absence de hausse de taxes foncières sur le bâti et un endettement encadré.

Lors des commissions, en commission 4, il a été posé deux questions par Madame KASSOU. La première question, c'était : à la page 24 du rapport, il est indiqué : « L'affectation de bonus d'opérations de réhabilitations de logements 2,365 M en 2025 contre 2,263 733,40 en 2025. » Donc deux fois la même année. « Ce montant est équilibré en dépenses et en recettes. » Les deux montants étant rattachés à la même année, s'agit-il d'une erreur de saisie ? Pour ce point, il s'agit bien d'une erreur qui a été corrigée dans la version transmise conjointement à l'envoi de la convocation de ce Conseil municipal.

Deuxième question de Madame KASSOU : pour la voirie, le rapport du budget primitif précise à la page 25 qu'un montant de 55 000 € est affecté à des études relatives au nouveau cimetière. Quelles sont ces études ? Je vous apporte la réponse. Afin de mener à bien ce projet sur le cimetière, plusieurs études préalables sont nécessaires : une étude de diagnostic de l'existant (état des allées, des espaces verts, des équipements funéraires, accessibilité PMR), une étude urbanistique et paysagère afin de définir les orientations d'aménagement, une étude technique portant sur les réseaux (éclairage, drainage, voirie interne) et enfin une étude réglementaire et environnementale (respect des normes en vigueur, biodiversité). L'ensemble de ces études représente un coût total estimé à 55 000 € TTC inscrits au budget. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 3^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e, 4^e, 5^e et 6^e commission. Pour la 2^e commission, un vote réservé de Monsieur LÉGER ; pour la 4^e, un vote réservé de Madame KASSOU ; pour la 5^e, un vote réservé de Madame MALEK ; et pour la 6^e, un vote réservé de Monsieur JACQUIN BEAUDOIN. Et si j'en crois ma mémoire, un vote réservé à la 1^{re} de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Merci, Monsieur le Maire, merci Madame AMAR. Tout d'abord, nous remercions les agents de la direction des finances qui ont participé à la préparation de ce premier budget. Alors, soyons clairs : ce budget n'est pas à la hauteur. Vous nous parlez de responsabilité, en réalité, vous organisez le renoncement. Oui, le contexte est difficile ; oui, l'État se désengage, mais ce constat, tout le monde peut le faire.

La première vraie question, c'est : de quel côté du Rubicon vous situez-vous ? En effet, pour nous, c'est clair : tout dans vos choix vous place comme un politicien de droite, soutien des orientations des gouvernements successifs depuis 2017, avec votre soutien aux deux députés, Les Républicains et macronistes de nos circonscriptions de Champigny. Bien que vous le niez, vous êtes, de fait, par ce soutien, vous-même un représentant local des choix gouvernementaux et de ces choix qui pèsent sur les recettes de la Ville.

La seconde vraie question, c'est : que faites-vous politiquement face à ce budget en baisse ? Et la réponse est simple : vous subissez. Premier point en ce qui concerne l'investissement : derrière les effets de présentation, la vérité est brutale, vous ralentissez fortement l'investissement. Moins d'investissements aujourd'hui, ce sont des équipements qui vieillissent, des projets repoussés, une transition écologique qui piétine, des inégalités territoriales qui s'aggravent. Vous appelez cela de la prudence. Nous, nous appelons cela un

manque de courage politique. En deuxième point, votre obsession de la bonne gestion : vous vous félicitez de ne pas emprunter. Mais à quoi sert l'emprunt public, si ce n'est à préparer l'avenir ? Refuser d'emprunter dans une Ville populaire comme la nôtre, ce n'est pas de la rigueur, c'est un choix politique : celui de ne pas investir suffisamment pour les habitantes et les habitants. Pendant ce temps, les besoins explosent dans les écoles, dans les services publics de proximité, dans le logement, dans l'adaptation climatique. Et vous freinez. Enfin, parlons franchement : vous refusez le débat sur les recettes, vous affichez une stabilité fiscale comme un totem, mais, derrière cela, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que vous refusez de poser une question pourtant essentielle à nos yeux : qui doit financer le service public local et comment ? À force de ne pas trancher, vous laissez les contraintes décider à votre place. Nous, nous refusons cette logique. Nous pensons qu'une Ville comme la nôtre doit investir plus, pas moins, assumer des choix politiques clairs, mobiliser ses ressources avec justice et surtout préparer l'avenir plutôt que de le repousser, parce que oui, ce budget est peut-être tenu, mais il est surtout sans souffle. Ce n'est pas un budget que nous portons à la hauteur de tous les enjeux de notre Ville. C'est un budget de gestion sous contrainte, sans ambition et, dans une période comme celle que nous traversons, ce n'est pas acceptable. Je passe la parole à mes collègues afin qu'ils expriment le reste de nos interrogations. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il y a Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« Madame MALEK, ce n'est pas vous qui donnez la parole, c'est moi. Est-ce que vous pouvez couper votre micro pour que Madame KEITA puisse s'exprimer ? Merci. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ce budget primitif 2026 nous est présenté, comme vous l'avez bien mis dans cette note qui est bien faite d'ailleurs – donc merci aux services, merci à Madame AMAR aussi pour ses éclairages concernant les finances - dans un contexte certes de politique nationale d'austérité sur les collectivités. Le rapport le dit lui-même : un effort imposé aux communes avec une contribution estimée à 3,6 milliards ; pour notre Ville, une charge supplémentaire de 700 000 €, notamment du fait de la hausse de la CNRACL. Ce n'est que pour l'année 2026, ça va continuer. Mais reconnaître ce contexte ne suffit pas à justifier les choix politiques qui sont faits dans ce budget. Même si Madame AMAR, la dernière fois, vous m'avez dit que le Maire a été élu pour un programme et pour aborder ce programme, il faut quand même regarder les grands équilibres : le budget total s'élève donc à 273,4 M€ dont 149 M en fonctionnement et 124,3 M en investissement. Mais si l'on compare à 2025, hors reprise des résultats, l'investissement chute brutalement, et c'est un signal très inquiétant. Dans une ville populaire comme la nôtre, réduire l'investissement, c'est retarder les équipements publics, c'est freiner la transition écologique et c'est abandonner les quartiers de notre Ville.

Ensuite, sur le fonctionnement, les dépenses réelles augmentent de plus de 2,5 % pour atteindre 125,5 M. Rien d'anormal en apparence, sauf que cette hausse ne traduit pas une amélioration des services publics, mais essentiellement des contraintes subies. Les dépenses de personnel, qui représentent des dépenses de fonctionnement de 62 %, n'augmentent que

de 1,75 %. Dans un contexte d'inflation et de crise sociale, cela interroge. Comment maintenir la qualité du service public avec des moyens humains aussi contraints ? J'ai eu l'occasion de m'exprimer là-dessus, donc je ne reviendrai pas là-dessus longuement, lors de la discussion sur les orientations budgétaires.

En parallèle, certaines hausses sont très significatives. Quand on regarde en détail la subvention du CCAS, en augmentation, mais cela doit traduire certainement une augmentation des besoins sociaux. Vous pourrez peut-être nous répondre là-dessus, mais c'est tout de même inquiétant.

Côté recettes, la situation est tout aussi préoccupante, puisque l'on se rend compte que notre Ville dépend de recettes instables ou injustes. Exemple : si l'on prend les droits de mutation, je ne vais pas rentrer dans tous les chiffres, je vais vous les épargner, afin d'essayer de réduire l'intervention. La taxe de séjour, enfin, il y a beaucoup de recettes où il n'y a pas de certitudes. Et enfin on indique un déficit d'investissement de 35 M, autrement dit, vous n'utilisez pas les 32,7 M qui étaient autorisés, et ça, encore une fois, c'est un choix politique. C'est présenté comme une gestion prudente, mais, en réalité, c'est un choix d'austérité locale. Refuser d'emprunter pour investir alors que les besoins sont immenses, c'est faire payer aujourd'hui aux Campinoises et aux Campinois le prix d'une stratégie financière conservatrice. Nous pensons au contraire qu'il faut utiliser pleinement les capacités d'investissement de la commune, notamment pour répondre à l'urgence sociale et écologique.

En résumé, ce budget est marqué par trois logiques que nous contestons : une baisse préoccupante de l'investissement, une gestion contrainte des services publics et une dépendance accrue à des recettes instables plutôt qu'à une fiscalité juste. Face à cela, nous défendons notre orientation : investir davantage, renforcer les services publics et porter un rapport de force avec l'État pour obtenir les moyens nécessaires. Pour toutes ces raisons, vous vous doutez bien que nous ne voterons pas ce budget. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas tout à fait une surprise. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Bonsoir à toutes et à tous, merci Monsieur JEANNE. Je voudrais intervenir sur la page 9 du rapport du budget primitif concernant les prestations de services et la privatisation. Page 2 du rapport, vous annoncez une hausse de 28 % des prestations de services. À l'intérieur de cette hausse, 321 000 € concernent notamment le nettoyage des nouveaux équipements, comme la coque Verdun ou la médiathèque du centre-ville. Ce que cela signifie très concrètement, c'est une sous-traitance de missions qui étaient auparavant assurées par les agents municipaux. Nous sommes donc bien face à une logique de privatisation de certaines fonctions du service public communal. Et ceci n'est pas un détail, car, derrière ces choix, il y a des conséquences très concrètes : moins d'emplois publics, moins de maîtrise du service et souvent, à terme, une qualité qui se dégrade. Nous le disons très clairement : nous ne partageons pas cette orientation, et nous le ferons savoir.

J'aurai également une intervention sur la page 26 de ce rapport concernant la médiathèque du Haut et l'école Jacques-Solomon. Sur les investissements, deux exemples illustrent un même problème : le gâchis d'argent public et le temps perdu. D'abord, la médiathèque du Haut : vous inscrivez 400 000 € pour une nouvelle étude. Or, des études coûteuses avaient déjà été réalisées sur cet équipement qui devait être livré depuis 2021. C'est donc un double gâchis : financier, et surtout une perte de temps. Jusqu'à neuf années perdues pour les habitants des quartiers du Haut, du Bois l'Abbé, de Cœuilly et des Mordacs. Même logique

pour l'école Jacques-Solomon. Vous avez perçu en 2024 une subvention de 1,3 M€ de l'État. Au-delà de la question, qu'avez-vous fait de ces 1,3 M€, laissez-moi vous dire que cela signifie bien qu'un projet de reconstruction de l'école en urgence était bien en route par l'ancienne majorité, celle qui, visiblement, vous le disiez, ne faisait rien pour les écoles. Un projet était donc fléchi et avait été négocié avec les services de l'État. Un projet crédible, puisqu'il avait reçu une subvention de l'État, et inscrit dans une dynamique engagée, et que vous avez fait le choix, là aussi, d'arrêter comme d'autres projets. Résultat : un retard considérable pour les enfants, les familles, les enseignants dans ce groupe scolaire. Ce budget permet également de rappeler cette triste réalité qui a caractérisé un grand mépris, loin d'une communication tout à votre avantage. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, en lisant ce budget, effectivement, il nous est arrivé déjà tout simplement des questions assez précises maintenant, sur la manière dont vous avez mené la méthode de construction budgétaire. D'abord, pouvez-vous nous dire ici, dans ce Conseil, cette méthode, c'est-à-dire comment vous avez consulté les services, notamment municipaux, que vous avez, à n'en pas douter, dû associer à l'élaboration de ce budget, mais on aimerait avoir des éléments un peu précis sur les dispositifs qui ont permis de faire remonter les besoins du terrain. Comment vous vous êtes attaché à les compiler ainsi que les attentes des usagers dans le choix de cet exercice budgétaire ? Cela vient d'être dit par mes collègues, mais, dans un contexte que vous présentez comme un budget contraint, contraint par une politique que, par ailleurs, vous avez largement participé à mettre en place par votre soutien répété aux députés, vous avez fait élire les députés de la macronie et les députés LR, qui votent et qui participent même à cette majorité et à ce gouvernement, donc vous en êtes particulièrement comptable de ce budget contraint qui, aujourd'hui, attaque les finances de notre commune. Mais vous souhaitez vous présenter quelque part un peu comme un bon élève de la classe avec, on a noté, dans ce budget, une obsession pour une baisse drastique de la dette communale, alors même que vous vous taisez sur le fait qu'au niveau de l'État, on a creusé, en huit ans, la dette du pays de 1,3 milliard.

Vous le savez, ce ne sont pas les collectivités territoriales qui pèsent dans la dette, ce sont plutôt des politiques qui ont été menées au niveau national. Pour parvenir à l'équilibre de votre budget, il s'agit d'abord de reprises, cela a été dit par Madame AMAR, des résultats en fonctionnement de l'année 2024, plus de 22,7 M et des résultats anticipés de 2025, 17,4 M, bien qu'au moment où nous nous parlons, nous n'avons pas à notre disposition le compte administratif définitif. Bien sûr, ce n'est pas illégal, mais c'est avec cette double reprise que vous faites plus de 40 M€ qui vous permettent en fait de couvrir ensuite le déficit de la section d'investissement. À la veille des élections municipales, il nous apparaît que vous avez cherché à gonfler un peu votre bilan, et que vous avez donc explosé un budget d'investissement de près de 20 M en une seule année. Et, malgré cela, nous retiendrons tous ensemble que vous n'avez pas été capable de terminer en 6 ans la reconstruction d'une seule école, le groupe scolaire Henri-Bassis. Malgré les pressions sur les entreprises, vous avez dû renoncer à couper le ruban comme vous aviez prévu de le faire à la rentrée des vacances de février. Pire, vous avez annulé, vous le savez, en catastrophe les déménagements prévus pendant les vacances de printemps.

Vos dépenses débridées en investissement nous apparaissent sans cohérence avec des choix très défavorables aux quartiers populaires, et cela vient d'être dit par mon collègue Mamadou SY, notamment avec des retards conséquents pour la médiathèque et pour l'école Solomon, qui sont aujourd'hui de véritables handicaps dans le quartier. Vous avez également utilisé, tout au long de cette construction budgétaire, une pression quotidienne pour ne pas consommer les crédits que vous aviez votés en budget primitif 2024 et 2025. C'est donc une sous-utilisation du budget de fonctionnement qui n'est pas neutre, parce qu'elle est concrètement un renoncement à mettre en place des politiques publiques utiles que nous avons pourtant défendues pendant cette campagne. Le personnel communal, dont je salue ce soir à mon tour le dévouement, a donc été et restera encore la première victime de votre austérité, avec une précarisation accrue, contractualisations, non remplacements. Et on a été heureux d'apprendre de la bouche de l'élu au personnel, au dernier Conseil municipal, que la précarité était finalement une demande des agents territoriaux, et que c'était pour répondre à leur demande que l'on ne titularisait pas les agents à Champigny. Les Campinois ont également subi les conséquences de vos choix : les voiries dans un mauvais état, l'entretien des bâtiments communaux, les centres de vacances à l'abandon, comme celui d'Argelès, et un désengagement total du logement social, cela a été dit tout à l'heure. Alors, la baisse de subventions importantes aux associations de notre Ville sans critères clairs, mais on y reviendra tout à l'heure, fait aussi partie de votre bilan budgétaire. Et cette austérité, donc que vous nous annoncez, va continuer en 2026. Pour le budget du personnel, c'est une augmentation de 1,75 %, qui ne couvre même pas les dépenses réelles que vous devrez assumer pourtant : l'augmentation du SMIC, la hausse de la CNRACL, CIA majoré, les tickets-restaurant inscrits au budget primitif. C'est donc une baisse en réalité des dépenses d'environ 3,8 M€ contre 1,3 M€ qui sont inscrits au budget primitif. Nous nous interrogeons donc sur la façon dont vous allez réduire les 2,5 M€ qui vous manqueront pour le personnel. On a déjà une première idée, cela a été dit, avec les prestations privatisation qui ont été déjà prévues sur les prestations de nettoyage qui, si on calcule, sont l'équivalent de 6 à 7 postes d'agents. Et vous pensez encore aujourd'hui ne pas consommer le budget de fonctionnement, comme vous l'avez fait en 2025. Vous prévoyez un certain nombre de dépenses dans votre budget et, on voit aussi qu'une fois que les élections sont passées, le budget 2026 recule très fortement en investissement.

Alors voilà, Monsieur le Maire, plusieurs questions vous sont posées. Je vous en ai posé un certain nombre, mais, en conclusion, ce budget primitif ne porte aucune ambition nouvelle pour nous, aucune ambition pour accompagner les Campinois qui souffrent de la politique d'austérité imposée par le gouvernement. Par exemple, pendant la campagne, vous nous avez demandé avec insistance où nous trouverions les moyens pour financer nos propositions. Eh bien aujourd'hui, à la lecture de votre budget, cela apparaît très clairement : les moyens existent à Champigny, mais vous choisissez de ne pas les mobiliser. Par exemple, notre Ville pourrait mettre en place une navette gratuite à la demande pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap pour les emmener faire leurs courses et les aider dans les démarches administratives, c'est parfaitement finançable au regard de cette sous-utilisation budgétaire. Nous continuerons donc de porter tout au long du mandat, dans le débat public, des propositions utiles, comme la création de cette navette, la mise en place d'une mutuelle communale, d'une assurance habitation communale, le développement d'une ressourcerie, d'une ferme pédagogique et, plus largement, des politiques écologiques, solidaires, citoyennes ambitieuses, à la hauteur des besoins de notre Ville. C'est dans cet état d'esprit que nous vous demandons de répondre à l'ensemble des questions que nous avons posées

ce soir et, bien sûr, à ce stade de vos réponses, notre vote est un vote contre sur cet exercice budgétaire. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« Intervenir déjà pour dire que vous avez compris que les deux groupes de la minorité municipale, de l'opposition municipale, partagent l'analyse globale concernant la politique que vous nous proposez et que vous nous avez présentée. Moi, je voudrais revenir sur deux éléments, un petit peu d'illustration, commencer un petit peu finalement sur des questions plus précises d'illustration en termes d'éducation, et puis par rapport au centre-ville concernant le document qui nous a été transmis. Alors déjà, à la ligne C/70632, sur les séjours en centres de vacances, en classes découvertes et transplantées, on a affiché une augmentation de 386 000 contre 372 000 entre 2026 et 2025, soit + 3,76 %. Cette prévision est basée sur un programme d'activité ajusté et la révision annuelle des tarifs. Alors effectivement, on peut penser qu'avec, y compris d'ailleurs l'inflation à prévoir, on va avoir une augmentation des séjours à intégrer, donc on est bien loin de ce qui devrait être un objectif de la municipalité : que toute petite Campinoise et tout petit Campinois parte au moins une fois dans sa scolarité primaire en classe transplantée, ce qui demanderait un investissement tant en termes de nombre de places d'accueil proposées que d'accompagnement des personnels enseignants pour qu'ils s'inscrivent dans ces projets.

Deuxième exemple : sur la question de la politique éducative, l'investissement de la municipalité concernant le PRE, le projet de réussite éducative où là, on annonce, on affiche même une baisse de 25 % de la dotation de la municipalité pour le PRE. Clairement, on a là une véritable logique de désinvestissement de la municipalité, qui correspond en réalité à un abandon de quelque chose qui est très utile dans le cadre des écoles et qui devrait, au contraire, être suscité. On en revient toujours à la même logique. Comme pour les classes transplantées, est-ce qu'il y a une volonté de développer des services utiles, là en l'occurrence pour les enfants de Champigny ? Des aides utiles pour les équipes pédagogiques, pour les écoles ou est-ce qu'au contraire, on est dans une volonté comptable carrément de baisse de 25 % de la dotation au PRE.

Alors je reviendrai dans un deuxième temps sur la question du centre-ville. »

Monsieur le Maire

« Non, vous pouvez terminer, on est sur le budget, donc on voit l'ensemble des points. »

M. GUINTRAND

« Alors, concernant le centre-ville, les études pour la halle gourmande – c'est vrai que les sujets sont très différents, mais on est effectivement dans la même logique – 410 000 € de prévus, les études pour le nouveau CMS Ténine, 150 000, les études pour la démolition de l'îlot Carnot, 100 000, ce qui veut dire déjà 510 000 € rien que pour l'étude de la halle gourmande. C'est à voir au regard d'ailleurs des abandons en termes de politique éducative. Donc 510 000 € rien que pour l'étude de la halle gourmande, alors pourtant déjà affichée à 5,4 M€ hors taxes, et ce, pour un ensemble de 7 commerces, alors même que le centre-ville possède de nombreux locaux commerciaux vides, et la liste est non exhaustive : 3 commerces place du Marché Lénine (Nicolas, Afflelou, le primeur qui vient de fermer) dans la rue Albert-Thomas, la pharmacie sans compter la pizzeria qui doit normalement ouvrir, rue de l'Église,

une ancienne crèmerie, place d'Armes, l'ancienne MACIF, la rue Jean-Jaurès, à côté du traiteur japonais, l'ancien K par K, rue Talamoni, sans compter l'espace commercial entre la boulangerie Michel Perroti et le café Zana, soit au minimum 8 espaces commerciaux actuellement inoccupés. Et, comme je le dis, la liste est non exhaustive. Pourquoi, à la place de cette halle commerciale, ne pas y situer un espace vert avec deux restaurants, brasserie ou café rue du Marché, avec des terrasses donnant sur ce parc ? Cela permettrait d'avoir un poumon vert à l'entrée de la Ville, mitoyen de la future médiathèque et du marché, qui doit rester le grand marché populaire qu'il est actuellement. À la place, vous voulez bétoniser et minéraliser un espace qui pourrait revenir en partie à la nature et créer une structure qui sera soit inutile en dehors des jours de marché, soit une énième mini galerie commerciale typique des années 70-80. Avec vous, Monsieur le Maire, c'est retour vers le futur. »

Monsieur le Maire

« Merci pour ces compliments. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Caroline ADOMO et Madame MALEK. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire. Je voudrais rebondir à la suite de l'intervention de mon collègue Monsieur GUINTRAND. Sur la page 28 de votre rapport, les investissements en matière scolaire, périscolaire et la petite enfance, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2025, vous étiez à 200 000 €. Aujourd'hui vous proposez 220 000. Autrement dit, à peine une augmentation de 20 000 €. Alors, nous souhaitons rappeler que, derrière ces crédits, il y a des enjeux essentiels comme, notamment, le mobilier scolaire, l'équipement du périscolaire et le matériel adapté à l'accueil des enfants en situation de handicap. Or, chacun le sait, l'école inclusive représente aujourd'hui un défi majeur. Les besoins sont connus, remontés par les enseignants, par les équipes éducatives, par les familles. 20 000 € supplémentaires, permettez-moi de vous dire que c'est clairement, au regard des besoins, c'est un niveau d'ambition qui est extrêmement faible. Et ce n'est pas à la hauteur au regard des enjeux. Et pendant ce temps, vous vous félicitez de vos indicateurs financiers. Mais ces indicateurs ne sont pas ceux que les familles regardent ; elles attendent des moyens concrets. Il y a donc un décalage très clair, en tout cas, entre votre ambition, celle qui est affichée, et les moyens que vous mettez réellement. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Merci Monsieur le Maire. Nous souhaitons exprimer nos inquiétudes à travers nos interventions successives, comme vous pouvez le constater, et attirer votre attention, notamment à la page 9 sur la ligne C611 relative aux contrats de prestations de services. Celle-ci connaît une augmentation particulièrement marquée, passant de 2 459 504 € en 2025 à 3 149 095 € en 2026, soit près de 700 000 € supplémentaires. Derrière cette hausse significative, un choix politique clair a été fait par la majorité : celui d'externaliser la restauration dans nos crèches en confiant ce service à un prestataire en liaison froide. Pour notre groupe, ce choix soulève de profondes inquiétudes et appelle à une opposition ferme. Jusqu'à présent deux cuisiniers par crèche assuraient sur place la préparation des repas pour les tout-petits, avec des produits frais adaptés, cuisinés dans des conditions maîtrisées. Ce fonctionnement garantissait non seulement la qualité nutritionnelle des repas, mais aussi une certaine

proximité, une attention quotidienne portée aux enfants, à leurs besoins spécifiques, à leur rythme.

Ce travail pluridisciplinaire, réfléchi avec l'équipe des professionnels petite enfance, les directions des crèches, le médecin de crèche était entrepris pour le bien-être de tous les enfants accueillis. Avec l'externalisation en liaison froide, nous changeons radicalement de modèle. Nous passons d'une cuisine vivante, locale, humaine à une logique industrielle, standardisée, déconnectée du terrain. Ce n'est pas un simple ajustement technique, c'est une transformation de fond du service public. Nous contestons ce choix pour plusieurs raisons. D'abord sur le plan de la qualité : peut-on sérieusement affirmer que des repas produits à distance, réchauffés, répondront aux mêmes exigences que des plats préparés sur place à partir de produits frais ? Pour des enfants en bas âge, à un moment crucial de leur développement, cette question est essentielle. Ensuite, sur le plan social, que deviennent les agents concernés ? Quelle reconnaissance pour leur savoir-faire, leur engagement ? Externaliser, c'est souvent fragiliser l'emploi, perdre les compétences et dégrader les conditions de travail. Enfin, sur le plan financier, cette augmentation de près de 700 000 € interroge. Externaliser est souvent présenté comme une source d'économie. Or, ici, les chiffres montrent l'inverse. Nous payons plus cher pour un service dont la qualité et la maîtrise nous échappent davantage.

Au-delà des chiffres, c'est une certaine vision du service public qui est en jeu. Pour notre groupe, le service public doit rester un outil au service de l'intérêt général, garant de la qualité, de proximité et de transparence. La restauration des crèches sacrifiées, encore une dégradation de plus. Nous demandons donc à la majorité de reconsidérer ce choix, d'engager une véritable concertation avec les agents, les familles et les professionnels de la petite enfance, et d'étudier des alternatives permettant de maintenir une production sur place respectueuse des enfants et des agents. En l'état, nous ne pouvons pas soutenir cette orientation. Encore une bonne raison de nous opposer à cette délibération.

J'ai une deuxième question, je l'enchaîne ou vous préférez... »

Monsieur le Maire

« Oui, oui, enchaînez. »

Mme MALEK

« Elle concerne la page 17, avec une baisse significative des participations financières des usagers : 10,84 % pour les équipements de la petite enfance, 6,64 % pour la restauration scolaire et les activités périscolaires. Ces évolutions interpellent. Elles peuvent en effet traduire plusieurs réalités, peut-être une diminution de la fréquentation, une baisse des capacités d'accueil ou encore un désengagement progressif des familles vis-à-vis de ces services publics essentiels. Dans ce contexte, nous souhaitons vous poser les questions suivantes : cette baisse résulte-t-elle d'une diminution du nombre d'enfants accueillis dans les structures concernées ? Existe-t-il aujourd'hui des difficultés de recrutement ou un manque de personnel qui limiterait les capacités d'accueil, notamment dans les crèches et dans les accueils périscolaires ? Combien de berceaux sont gelés dans les EAJE ? Avez-vous constaté une insatisfaction des usagers quant à la qualité ou à l'accessibilité de ces services ? Et enfin, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir un niveau de service à la hauteur des besoins des familles et éviter une dégradation de l'offre ? Nous serons particulièrement attentifs à vos réponses, car ce service touche indirectement au quotidien des habitants et à l'égalité d'accès au service public. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors déjà plusieurs interrogations, notamment au niveau de la jeunesse et des activités pédagogiques. Donc, à la page 10 du document, Monsieur le Maire, vous annoncez une baisse de 22 % des crédits consacrés aux activités pédagogiques. C'est un chiffre extrêmement préoccupant. Derrière ces crédits, il y a les activités du périscolaire, des actions pour la jeunesse, tout ce qui participe à l'épanouissement des enfants en dehors du temps scolaire. Baisser de 22 %, c'est un choix politique que nous ne pouvons cautionner, et ce choix est en totale contradiction avec les engagements que nous avons pris et que vous souhaitez mobiliser pendant la campagne électorale. Ce que vous faites là, c'est une réduction de votre ambition pour notre jeunesse. Quand on réduit de près d'un quart les moyens consacrés aux activités éducatives, c'est inacceptable. Deuxième chose : je voulais vous parler des amendes, notamment page 34. Vous prévoyez une hausse de 300 000 €, soit + 13,6 %. Ce chiffre n'est pas neutre. Plusieurs collectifs d'habitants se sont constitués pour dénoncer les effets délétères d'une politique du chiffre. Ces mobilisations traduisent un malaise réel plus troublant encore. Beaucoup d'habitants ont constaté une baisse des verbalisations à l'approche des élections municipales. Cela interroge directement sur l'existence de consignes et sur l'utilisation politique de ces pratiques. Nous pensons qu'il est urgent de rééquilibrer les choses, c'est pourquoi nous proposons la création d'un défenseur local des droits, la mise en place d'un observatoire des relations police-population et l'expérimentation du récépissé de contrôle d'identité, et une plus grande transparence du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Madame Kassou. »

Mme KASSOU

« Le rapport annonce l'utilisation de 2 M€ de boni. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LAMOTTE, s'il vous plaît, vous pouvez couper votre micro. »

Mme KASSOU « Je recommence. Alors, on avait une question concernant l'utilisation des 2 M€ de boni. À quoi vont précisément servir ces 2 M€ ? Dans un contexte de restriction budgétaire, ces moyens pourraient répondre à des besoins immédiats : renforcer les services publics, soutenir les associations, améliorer les conditions de travail des agents, par exemple. Eh bien, nous vous demandons une clarification précise et transparente de cette affectation, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur LAMOTTE, vous voulez réintervenir ? »

M. LAMOTTE

« Oui, je voulais dire une dernière chose au sujet des équipements sportifs. Sur les équipements sportifs, les chiffres nous interrogent également. Vous inscrivez 36 000 € d'investissements en 2026 pour la modernisation des équipements sportifs de notre Ville. Au

regard du nombre d'équipements, des besoins exprimés par les associations sportives, par les usagers et par les agents municipaux, 36 000 €, ce montant semble très faible. Cela pose une question simple : comment avez-vous construit ce chiffre ? Comme sur les écoles, vous n'avez jamais eu de mots assez durs pour dénoncer la soi-disant inaction des équipes avant vous. C'est un peu votre fonds de commerce. Vous dénoncez des équipements vieillissants qui ont besoin d'entretien, de rénovation. Avec 36 000 €, on ne répond pas à ces enjeux, voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LÉGER à nouveau. »

M. LÉGER

« À propos de l'emprunt, Monsieur le Maire, en lisant le rapport budgétaire, page 37, on s'aperçoit que vous nous parlez d'un recours à l'emprunt qui est prévu pour 23,86 M€. C'est ce niveau d'emprunt qui nous conduira à afficher un ratio de désendettement de 7,15 années pour notre commune. Nous sommes donc actuellement, dans cette situation budgétaire, très, très loin des seuils d'alerte, et avec une situation financière qui laisse des marges de manœuvre. Nous pourrions donc tout à fait faire le choix collectif, ce soir, de mobiliser une partie des sommes disponibles, sans mettre en danger les finances de la commune, et ces moyens, c'est ce que l'on essaye de vous dire dans ce débat budgétaire, pourraient donc être immédiatement utiles. Ils permettraient éventuellement de renforcer les effectifs municipaux, de pourvoir enfin les postes vacants, d'améliorer les conditions de travail des agents et la qualité du service. Mais ils permettraient aussi d'envisager d'accélérer des investissements indispensables, notamment dans nos écoles. Je pense, par exemple, au groupe scolaire Maurice-Thorez où, vous le savez, les conditions thermiques sont aujourd'hui inacceptables, extrêmement froides l'hiver, très chaudes l'été. Mais là, vous faites un autre choix, vous privilégiez en quelque sorte une certaine orthodoxie financière, au détriment des besoins humains. Et donc là, on est vraiment - vous ne voulez pas de l'étiquette macroniste, vous la refusez – mais, excusez-moi, on est quand même un peu là-dedans dans ce budget, c'est-à-dire que l'on est tellement en train de comprimer nos capacités d'investissement, de fonctionnement également, parce que l'on ne veut surtout pas avoir recours à l'emprunt, alors que l'on est largement en dessous des seuils d'alerte. Votre rapport le dit d'ailleurs lui-même. Il dit que notre Ville baisse son endettement beaucoup plus rapidement que les Villes de la même strate. Donc, cette stratégie, visiblement, c'est celle qui a grâce à vos yeux, mais nous constatons, en attendant qu'elle se fasse au détriment des budgets pour le fonctionnement, et finalement d'un investissement qui n'est pas à la hauteur de l'ensemble des besoins que l'on a dans notre Ville pour moderniser plus rapidement, comme vous l'avez dit vous-même, le besoin de moderniser nos groupes scolaires ou encore, cela a été dit, les équipements sportifs ou tout un tas d'équipements utiles à la population. Donc votre stratégie de compression absolue de l'emprunt, on trouve qu'elle est exagérée, et donc qu'elle n'est pas conforme aux besoins de notre population. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur JACQUIN. »

M. JACQUIN BEAUDOIN

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, nous souhaitons revenir sur une ligne du rapport budgétaire qui, au premier regard, pourrait passer pour une simple écriture comptable, mais qui, à y regarder de plus près, révèle une logique politique que nous refusons de laisser passer sans mot dire. Le budget consacré à la restauration scolaire, aux activités périscolaires et aux études dirigées passe de 4 687 800 € en 2025 à 4 375 000 € en 2026. C'est donc une baisse de 312 000 €, soit 6,67 % de moins pour les familles campinoises. Et la justification fournie par votre rapport est, je la cite mot pour mot : « Cette prévision prend en compte la prévision de fréquentation 2026 au regard de la fréquentation 2025. » En clair, on dépense moins parce que moins de familles utilisent le service. Voilà, c'est dit. Et je me permets de vous demander d'y réfléchir avec nous un instant. Pourquoi la fréquentation a-t-elle baissé ? Ce n'est pas un mystère : dans votre rapport, vous le reconnaissez à demi-mot : la forte dynamique haussière des années 2023 et 2024 s'est tassée au cours de 2025. Tassée après quoi ? Après des revalorisations tarifaires, après que des familles ont reçu des factures plus élevées, eh bien, comme tout le monde, elles ont fait leurs calculs, après que certains parents ont choisi, contraints ou forcés, de renoncer à la cantine et aux activités périscolaires, parce que le reste à charge devenait insupportable financièrement. Ce n'est donc pas une baisse organique de la fréquentation, c'est une baisse organisée et provoquée. Et vous vous en servez maintenant comme argument pour réduire encore le budget par la suite. Et donc nous tenons à nommer cette mécanique, parce qu'elle mérite d'être appelée par son nom : c'est tout simplement la spirale de démantèlement du service public. Une pratique qui ne nous surprend pas, tant elle est au cœur de la matrice idéologique et du projet politique des droites en France, comme partout ailleurs. Elle fonctionne toujours de la même manière. On augmente les tarifs, les familles les moins aisées décrochent, la fréquentation baisse, on constate la baisse de la fréquentation, et donc on réduit les moyens à proportion. La qualité et l'accessibilité du service public se dégradent donc, de nouvelles familles décrochent, et on recommence. C'est un cercle vicieux, et il n'est pas accidentel, il est méthodologique. Votre rapport lui-même reconnaît que l'évolution contractuelle projetée du marché de restauration n'est pas entièrement répercutée sur les tarifs appliqués aux usagers. Traduction : les coûts augmentent, mais vous ne les absorbez pas entièrement, donc vous comprimez le service et, pendant ce temps, les familles, elles, paient davantage pour un service qui se rétrécit. Parlons des familles justement, puisque ce sont les personnes que l'on est censés représenter ce soir. Parce que, derrière ces 312 000 € de coupes budgétaires, il y a des enfants, des enfants qui déjeunent ou qui ne déjeunent pas à la cantine. Je rappelle qu'un enfant sur cinq va à l'école le matin le ventre vide en France, septième puissance mondiale. Des enfants qui accèdent ou non aux activités périscolaires, des enfants dont la scolarité est aidée ou non par des études dirigées. Ces services, ce ne sont pas des options. Pour des milliers de familles campinoises, et notamment pour les familles monoparentales, pour les ménages dont les deux parents travaillent au SMIC, pour les foyers à revenus modestes, la cantine et le périscolaire sont des piliers de leur vie. On ne réduit pas ces services sans conséquences réelles, concrètes, quotidiennes sur leur vie. Nous notons d'ailleurs que votre rapport indique que, je cite : « Une partie des dépenses de restauration, notamment pour la petite enfance, ne fait pas l'objet de participation des bénéficiaires. » Eh bien oui, c'est exact, et c'est une bonne chose, mais cela signifie aussi que toute compression budgétaire dans ce secteur pèse d'autant plus pour ce qui reste financé par les familles, c'est-à-dire sur les familles elles-mêmes. Alors, nous posons la question directement : quelle est votre ambition pour le service public de la restauration et du périscolaire à Champigny-sur-Marne ? Est-ce que c'est un service que vous entendez développer, maintenir, rendre plus accessible ou est-ce une variable d'ajustement budgétaire

que l'on comprime à chaque fois que les chiffres de fréquentation fléchissent, fléchissent précisément parce qu'on les a rendus moins accessibles ? Nous, nous avons une réponse claire : un service public périscolaire de qualité, c'est un investissement dans l'égalité des chances entre toutes les citoyennes et tous les citoyens, c'est un outil de politique familiale, c'est un levier contre la reproduction des inégalités sociales et scolaires. Et quand la fréquentation baisse, la bonne réponse n'est pas de couper les crédits, c'est de se demander pourquoi les familles ont décroché, et de tout faire pour les ramener. C'est la vocation même du service public. Réduire les moyens d'un service parce qu'il est moins fréquenté, quand c'est votre propre politique tarifaire qui a provoqué cette désaffection, ce n'est pas de la gestion, ça s'appelle de la résignation organisée. C'est faire une nouvelle fois le choix de l'austérité et du rigorisme budgétaires sur le dos des plus précaires. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, on n'en a pas fini pour les interventions. Je vais laisser la parole à Sophie AMAR, et puis je vais redonner la parole à la salle, si elle le souhaite, ensuite. »

Mme AMAR

« Je ne vais pas répondre à toutes les interventions. Je vais juste me permettre de corriger quelques erreurs qui ont été commises dans vos propos. Monsieur GUINTRAND, vous avez parlé d'une diminution concernant le PRE. Je crois que vous avez commis une confusion. Il s'agit d'une recette pour la commune. C'est donc le remboursement de la masse salariale de la Caisse des écoles qui gère le programme de réussite éducative. Il y a eu effectivement, et on prévoit, en 2026, un remboursement moins important de la part du PRE, parce qu'il y avait en cours d'année un poste en moins, ce qui fait que la masse salariale a été moins importante à la Caisse des écoles qui gère le PRE. Mais le budget du PRE, qui est à la Caisse des écoles, pas à la mairie, est identique à l'année dernière, je crois même qu'il a légèrement augmenté. Ça, c'est la première erreur qui a été commise.

Alors, en ce qui concerne les classes transplantées, vous dites que cela augmente de 3,76 %. Les services m'indiquent que l'on est obligé maintenant de passer par un organisme pour la réservation des billets de train, et que ça génère un coût supplémentaire qui n'est pas forcément pris en charge à 100 % par les familles. Mais, effectivement, il y a eu une légère hausse. Ceci dit, je m'aventure peut-être, mes collègues pourraient, Monsieur le Maire, répondre à ma place, mais il me semble qu'aucun enfant qui doit partir en classe transplantée ne reste sur le carreau. Ils partent tous. On s'arrange pour les faire partir.

En ce qui concerne la restauration, je ne suis pas sûre d'avoir bien, bien suivi votre raisonnement, Monsieur JACQUIN. Je ne suis pas certaine d'avoir suivi complètement du début à la fin votre raisonnement, parce qu'il s'éloigne énormément de ma partie qui est les finances, mais il me semble bien que vous avez commis une erreur de raisonnement. On n'a pas répercuté totalement l'augmentation des tarifs d'achat des repas sur les familles. Or, il me semble que vous avez monté votre raisonnement en nous disant que l'on répercutait les augmentations, et que c'est pour cela que des familles abandonnaient la restauration. Ce n'est pas tout à fait le cas. Mais enfin je me permets de faire cette petite correction quand même.

En ce qui concerne la remarque de Madame KEITA, d'ailleurs, vous avez été rejointe par vos collègues de la minorité qui nous reprochent de ne plus investir, par rapport à l'année dernière, je vous rappelle deux choses : la première, c'est que nous avons, dans notre budget 2026, quatre frais de projets en cours, et qui sont inscrits en tant que frais d'études dans le budget. Donc, on ne stoppe pas les investissements. À titre d'exemple, il y a la halle gourmande, la

médiathèque du Haut, l'école Solomon et le gymnase d'excellence. Donc on ne stoppe pas, mais, avant de construire, il faut faire les études. Ça, c'est un premier point.

Ensuite nous avons tous entendu un tir groupé sur la critique d'une gestion saine. Certains d'entre vous traitent cela de politique de droite. Je ne sais pas si c'est une politique de droite, ce que je sais, c'est qu'effectivement, à l'échelle planétaire, les gouvernements de gauche sont très endettés. Admettons, c'est une politique de droite de faire une gestion saine. Mais une gestion saine, cela a des avantages à nos yeux. D'abord cela a un impact sur la confiance des citoyens ; lorsqu'une commune est transparente et qu'elle est bien gérée, que les décisions sont cohérentes, les habitants ont davantage confiance en leurs élus. Ensuite cela permet une meilleure capacité d'investissement à long terme. Or, vous avez remarqué que nous avons beaucoup de projets structurants à venir : des écoles, une médiathèque, un gymnase d'excellence. Je ne vais pas refaire la liste, donc nous devons être prévoyants. Et le fait de bien gérer nous permet d'avoir une capacité d'investissement à long terme. Je me permettrai d'aller plus loin. Vous savez qu'il y a une crise à l'échelle planétaire, et nous risquons d'avoir une crise économique. Eh bien, bien gérer permet d'avoir de la résilience face aux crises. Cela nous permet de disposer de marges de manœuvre pour faire face à des situations imprévues. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Madame AMAR, vous avez cité des exemples d'investissement. Certes, il y a des études qui arrivent. D'ailleurs, dans les études, je m'attendais à voir la piscine Guimier. Sauf erreur de ma part, je ne l'ai pas vue. C'était une promesse de campagne, dans la dernière ligne droite de la campagne, mais c'était quand même une promesse de campagne. Vous avez cité Solomon, je rappelle que c'est dans le cadre de la rénovation urbaine. Le gymnase d'excellence, la médiathèque, je rappelle que c'est la précédente mandature. Donc ce qui vous est reproché, ce n'est pas de ne pas investir, c'est de ne pas investir à la hauteur de ce dont vous êtes capables. Il y a quand même une nuance, qui n'est pas des moindres. Et on ne met pas la même chose aussi derrière le « bien gérer » parce que bien gérer, c'est aussi prévoir l'avenir et anticiper des investissements qui pourraient être faits immédiatement. Et pourquoi les remettre à demain ? Voilà, je voulais juste revenir sur le « bien gérer » puisque, évidemment, on ne met pas la même chose derrière le « bien gérer ».

Monsieur le Maire

« Madame ABCHICHE. »

Mme ABCHICHE

« Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais juste répondre à la remarque de Madame MALEK concernant la petite enfance et les cuisiniers. Alors, passer à un prestataire extérieur, ce n'est pas renoncer au service public, au contraire... c'est le maintenir. Je vais vous expliquer pourquoi. Aujourd'hui, on a des difficultés majeures de recrutement de cuisiniers. Ce n'est pas propre à la Ville de Champigny, c'est même au niveau national. 60 % des restaurateurs disent avoir du mal à recruter des cuisiniers. Autrement dit, ce sont des milliers de postes de cuisiniers qui restent aujourd'hui non pourvus. Et alors, en plus, nous, dans la restauration collective, et en particulier dans la petite enfance, on n'a pas besoin seulement de cuisiniers, mais en plus de cuisiniers qui ont une affection pour les tout-petits. Alors vous me direz : que

vont devenir les cuisiniers ? C'était ça votre question. Eh bien ils ont sûrement d'autres emplois qui les attendent, puisque ce n'est pas nous qui leur avons dit de partir, c'est eux qui sont partis pour des raisons qui leur sont propres... »

(Intervention hors micro inaudible)

Un élu (hors micro)

« Ça vous fait rire ? »

Mme ABCHICHE

« On a fait un autre choix. On a fait un autre choix. Eh bien écoutez, pour l'instant, c'est celui-là, je ne peux pas vous en donner un autre. »

Monsieur le Maire

« Pour l'instant, on écoute la prise de parole de Sabrina ABCHICHE. »

Mme ABCHICHE

« On a fait un autre choix pour garantir la continuité du service public, puisque l'on avait des cuisiniers qui s'absentaient énormément parce qu'ils ne voulaient pas rester. Et donc on se retrouvait à donner des Blédichef aux enfants, ce qui n'est pas une solution qui est optimale. Et donc, en faisant ce choix de passer à un prestataire extérieur, cela nous permet de garantir la continuité du service et de sécuriser les repas. Passer à de la production extérieure, cela ne veut pas dire abandonner nos exigences. La ville reste pleinement responsable. Il y a un cahier des charges, il y a une exigence de qualité, que ce soit au niveau du goût, au niveau nutritionnel, on a dû s'adapter. C'est donc un choix, mais un choix que l'on assume parfaitement parce qu'il est pragmatique, responsable, fiable, et il répond à l'intérêt des enfants et du personnel. Vous allez me dire : justement, le personnel, comment il a réagi ? Eh bien très bien. Je n'ai eu aucune levée de boucliers de la part des personnels des crèches. J'ai l'impression que vous avez des relais, vous pouvez bien vous renseigner. Ensuite vous parliez des berceaux, de la fréquentation des crèches. Alors, on a 68 berceaux à Dolto, 64 à Eiffel et aux Pâquerettes, 25 au multiaccueil, 30 à la crèche familiale. Mais comme partout, et encore une fois, ce n'est pas propre à Champigny, vous le savez mieux que moi, il y a une difficulté de recrutement dans les métiers au don de soi, et celui de la petite enfance en fait partie. Mais on a une chance à Champigny, c'est que l'on a un projet éducatif et pédagogique qui séduit, et donc on arrive à fidéliser une partie de nos agents, et on arrive aussi à attirer ce qui nous permet, contrairement à d'autres crèches qui ont dû carrément fermer certaines sections, je pense même à des crèches départementales, nous, à Champigny, on n'a eu aucune fermeture de section. Alors effectivement, parfois, on peut avoir des aménagements d'horaires parce que, justement, on veut respecter impérativement le taux d'encadrement des enfants, mais on a toujours une continuité de service, et je pense que c'est à saluer, parce que cela permet de garantir la continuité du service public et de proposer des solutions aux parents.

Vous dites : est-ce qu'on investit dans la petite enfance ? Eh bien, je vous invite à regarder ce que l'on fait dans les crèches : tous les ateliers que l'on propose avec des intervenants extérieurs, du bébé gym, du bébé yoga qui est très innovant, des ateliers d'art plastique, des spectacles, des semaines culturelles, sans compter tous les travaux, les travaux d'entretien, mais aussi de réhabilitation. Je tiens quand même à dire qu'à Dolto, quand on est arrivés, il y avait un plafond qui allait tomber sur la tête des enfants, quoi ! Et ça ne gênait personne ! Donc

là, il y a des travaux qui se font régulièrement, on a du retard, on doit le rattraper, on le fait. Moi, je suis très fière de la politique petite enfance que l'on mène sur la Ville aujourd'hui, sur les crèches. On va l'étendre sur toute la commune, que ce soit sur la politique petite enfance, culturelle, sportive, dans l'espace public et dans les loisirs. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur GUINTRAND. Alors, je rappelle que l'on n'est pas sur le débat des orientations budgétaires. Je veux juste vous préciser une chose - parce que, souvent, certains font référence au passé quand ça les arrange bien évidemment - que dans les mandatures précédentes, lorsque - certains y étaient - Dominique ADENOT imposait une règle qui était de dire : il n'y a qu'un responsable de groupe qui intervient sur le budget parce que, sinon, on ne s'entend plus. Vous êtes tous intervenus. Je vous fais remarquer quand même cette petite chose. Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« Cela ne va pas être de nouvelles interventions, mais quand même pour répondre à ce qui a été dit d'abord concernant le PRE. Vous dites vous-mêmes, si j'ai bien compris, que cela correspond à un poste en moins par rapport à la situation antérieure. Écoutez, on ne va pas polémiquer, mais, en tout cas, visiblement, vous-mêmes vous reconnaissez que le PRE n'est pas à la hauteur. »

Mme AMAR (*hors micro*)

« Mais non. »

M. GUINTRAND

« Il est même plutôt en régression par rapport à la situation antérieure. Concernant les classes transplantées, il faut bien se mettre d'accord : je ne dis pas que les enfants qui doivent partir en classe transplantée ne peuvent pas le faire, encore heureux... Mais la question est : qu'est-ce qu'on se fixe comme objectif ? C'est un exemple effectivement. Est-ce que l'on est dans une logique, comme vous avez dit, de bons gestionnaires, regardez comme on a comprimé notre dépense, regardez comme on a peu d'endettement, etc. Est-ce qu'on pourrait aussi, à un moment donné, se parler de politiques publiques, d'investissements, de choix politiques sur la Ville ? Par exemple, effectivement, faire partir tous les enfants au moins une fois dans leur scolarité, tous les enfants de Champigny, que toutes les petites Campinoises et les petits Campinois puissent partir au moins une fois dans leur scolarité de primaire en classe transplantée ? C'est un objectif, il n'est pas facile à atteindre, y compris parce que cela veut dire aussi trouver des enseignants volontaires, ça veut dire que les familles adhèrent au projet, ça veut dire effectivement un engagement, pas seulement en termes financiers, mais aussi en termes politiques, et je pense que ça, c'est quelque chose qui est un manque. Je prends un tout petit exemple, mais qui éclaire bien la philosophie générale de ce budget. Enfin, sur les écoles, là aussi je vous reprends. Vous parlez de Solomon. Mauvais exemple, puisqu'une partie des dépenses va être assurée par l'ANRU. Il y a Cotton, d'ailleurs, vous devriez en parler parce qu'en plus de ça, visiblement, il y a déjà une enquête préliminaire qui est prévue pour Cotton. Et Cotton, Thorez, on en a parlé tout à l'heure, Jacques-Decour, dont il n'est jamais question alors que c'est une école dans un état qui est lamentable, Solomon, on en a parlé, et Bassis, alors bon, Bassis, je le garde pour la fin parce qu'on a quand même envoyé une question écrite sur ce sujet. Effectivement, on n'aura pas eu l'entrée dans les nouveaux locaux lors de la première mandature. »

Monsieur le Maire

« Alors, il y avait encore d'autres interventions ? Alors, Madame MALEK, ensuite Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Monsieur LÉGER encore ?! On va être dans l'abus, là bientôt. Madame MALEK.

Mme MALEK

« Oui merci. C'est important que l'on puisse justement échanger sur la question du budget. Donc on vous remercie de nous donner la parole. Pour répondre à Madame ABCHICHE, l'idée, ce n'est pas de valoriser que les enfants mangent des Blédichef ; évidemment, je partage la solution qui a été trouvée, mais c'est sur le fait de pérenniser cette solution, c'est-à-dire que peut-être qu'il faut prendre le problème autrement. Déjà, se poser la question : pourquoi il y a des départs massifs de personnel ? Qu'est-ce qu'il se passe ? La pénurie de personnel a été, vous l'avez dit, nationale en ce qui concerne le personnel petite enfance post COVID, mais il y a des leviers, et les leviers sont souvent budgétaires. Et c'est pour ça qu'il était important de développer ce point parce que, budgétairement parlant, vous pouvez valoriser le personnel en portant des formations diplômantes, par exemple, et je vous assure que c'est quelque chose de très attractif : former justement les cuisiniers. En tout cas, pour moi, je vais vous dire : Champigny a été longtemps, très longtemps, une commune pionnière en matière de petite enfance, vraiment. Et, Monsieur le Maire, je vous avais moi-même fait une lettre, lors de mon départ, pour vous dire que ce service était fragile et qu'il fallait en prendre soin. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est passé. Le développement des activités pédagogiques à l'égard des jeunes enfants, c'est une commande nationale, donc c'est fait à Champigny, et c'est très bien, mais c'est fait partout. En tout cas, sur le Val-de-Marne, cela se développe énormément. Et, du coup, on peut en discuter si vous voulez, trouver des leviers, et souvent ils sont budgétaires, pour maintenir son personnel et la qualité d'accueil. C'est parfois plus simple qu'on ne le pense. »

Monsieur le Maire

« Bien merci. Monsieur LÉGER rapidement, parce que je crois que vous êtes déjà intervenu trois fois et, vous voyez, vous n'êtes pas les seuls dans cette assemblée. Il y a aussi les membres de la majorité qui souhaitent s'exprimer. »

M. LÉGER

« Eh bien écoutez, à notre connaissance, comme vous êtes le président de séance, vous allez leur donner la parole. »

Monsieur le Maire

« Je vous dis cela pour ne pas être trop long. »

M. LÉGER

« Mais, globalement, les orientations budgétaires et le vote du budget, cela arrive une fois par an. C'est un sujet majeur. C'est ce qui va quand même conditionner l'ensemble de l'exécution de nos choix. Je pense que l'on peut quand même donner les moyens et le temps d'en discuter. Je sais qu'il y a peut-être des élus, je ne sais pas s'il y a des élus absents ce soir, j'espère pas trop, on n'a pas d'ailleurs vérifié ça. Il faut quand même être présent... »

Monsieur le Maire

« Proportionnellement pas plus que vous. Bien, vous allez à l'essentiel ou sinon je donne la parole à quelqu'un d'autre. »

M. LÉGER

« En tout cas, moi, ce que je retiens de nos échanges, au-delà de ceux qui rigolent ou qui ne rigolent pas au moment où l'on parle, ce que je retiens de ce débat budgétaire, c'est que d'un côté, on nous oppose une gestion saine et on ne répond pas sur le fond au déficit d'ambition que l'on se donne pour notre commune par cette orthodoxie budgétaire, à vouloir être en dessous, en dessous, en dessous de la zone. Donc, dans un sous-investissement et une réduction de la dette à un point très important. Et on arrive en permanence, et ça revient à notre débat et à ce que l'on vous dit depuis le début, vous êtes comptable de ce budget national, vous en êtes comptable par vos choix politiques, vous soutenez les politiques nationales... »

Monsieur le Maire

« Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Et du coup, attendez... »

Monsieur le Maire

« Non, non, juste une chose, je vous l'ai dit tout à l'heure et je l'ai dit d'entrée de jeu : on ne répète pas quinze fois la même chose. On n'est pas complètement stupides dans cette assemblée, on a bien entendu, vous l'avez déjà dit trois fois, d'autres de vos collègues l'ont déjà dit, on l'a entendu, vous n'allez pas répéter en permanence la même chose. Donc si vous avez d'autres choses à dire, je vous redonne la parole. Si c'est pour répéter la même chose, je donne la parole à quelqu'un d'autre. »

M. LÉGER

« Eh bien, on va aller à l'essentiel, alors. Vous nous direz juste à un moment donné dans votre réponse, Monsieur le Maire, à part la police municipale, quel est le service public que vous avez développé à Champigny en termes de nombre d'agents ? Si vous pouvez nous dire là où vous avez renforcé les effectifs, ça nous intéresse. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien merci. Alors, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ voulait intervenir, et ensuite Sophie AMAR. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je souhaitais juste répondre à Madame KEITA concernant la hausse de la subvention d'équilibre. En fin de compte, vous avez la réponse page 12, puisque cela concerne la subvention d'équilibre versée au budget de l'EHPAD. Donc là, vous avez : « à noter que le budget d'un EHPAD rattaché à un CCAS peut être voté avec une subvention du budget principal dès la prévision, c'est-à-dire dès le budget primitif. Jusqu'alors le CCAS votait une subvention au budget annexe de l'EHPAD lors du budget supplémentaire. Cela nous permet, en fin de compte, de sécuriser le fonctionnement de

l'EHPAD, et donc de garantir en tout cas le confort de nos aînés et de la qualité de leur accompagnement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Sophie AMAR. »

Mme AMAR

« En réponse à Monsieur GUINTRAND, qui revient sur le sujet du PRE, vous n'avez pas compris le sens de ma réponse, donc je vais la formuler différemment. Vous n'êtes absolument pas sur le budget du PRE, donc vous ne pouvez pas parler du PRE. Le budget du PRE se vote lors du Conseil d'administration de la Caisse des écoles. La somme que vous avez dans le budget est le remboursement par la Caisse des écoles de la masse salariale de la Caisse des écoles, car c'est la commune qui émet les bulletins de paye. Ça s'arrête là. Mais vous ne pouvez faire aucun débat sur le PRE parce qu'il n'y a aucun chiffre concernant le PRE, à part le remboursement de la masse salariale. Vous avez en dépenses de fonctionnement la masse salariale du PRE, et en recettes, vous avez le remboursement de la Caisse des écoles. Donc on ne peut faire aucun commentaire plus élaboré sur ce sujet.

J'ai omis tout à l'heure de signaler une autre erreur qui a été commise dans les interventions. Donc je répare mon erreur. Monsieur LAMOTTE a parlé d'amende en faisant référence à une recette en investissement, et cette recette en investissement nous provient de l'Île-de-France, de la mairie de Paris, je crois bien d'ailleurs, et elle se répartit sur l'ensemble des communes de l'Île-de-France. Cela n'a absolument rien à voir avec le stationnement. Le stationnement est en recettes de fonctionnement. Et c'est un compte de la classe 7. Donc vous ne pouvez pas... Vous n'écoutez pas, donc ce n'est pas la peine que je continue. J'ose espérer que, pour le prochain budget, vous ne commettrez pas la même erreur. »

Monsieur le Maire

« Bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, avant de passer au vote, je vais dire quelques mots quand même en conclusion. Alors tout d'abord, vous dire que, je le redirai une nouvelle fois, mais manifestement, il serait bien, si vous voulez que l'on ait un échange, que vous écoutiez les réponses que l'on vous formule et les positions qui sont les nôtres, qui n'ont pas bougé sur un certain nombre de points, comme vous allez pouvoir le constater.

Tout d'abord vous revenez en permanence : c'est un budget de droite, vous êtes des macronistes, ainsi de suite... Je voudrais vous dire que, dans notre équipe municipale, on a œuvré, je le redis, puisque je l'ai déjà dit la dernière fois, pour que le premier député macroniste qu'il y a eu sur Champigny, il s'appelait Frédéric DESCROZAILLE, soit battu, et pour installer Sylvain BERRIOS. La seule personne qui est membre de ce Conseil municipal et qui l'a soutenu s'appelle Madame MORGADO. Elle n'est pas dans notre équipe, vous l'avez récupérée, et on en est ravis. Donc voilà. C'est un fait, c'est factuel. Vous pouvez aller voir toutes les déclarations où elle soutient Monsieur DESCROZAILLE.

Alors, nous n'avons pas une orthodoxie budgétaire qui consisterait à avoir comme dogme des ratios budgétaires, non. Les ratios budgétaires, ce sont simplement des instruments pour nous permettre de conduire une politique publique qui s'établit sur la base d'objectifs qui sont très clairement définis, et que vous devriez voter tout simplement, puisque, quand on a fait notre première priorité d'investissement et de fonctionnement des écoles, et qu'enfin vous vous êtes aperçus de l'état des écoles, il vous a fallu quand même cinq ans pour admettre

qu'effectivement, il y avait un sujet sur les écoles, ce que nous avons pointé du doigt déjà depuis la fin du mandat encore précédent, c'est-à-dire 2018-2019, où l'on pointait ce sujet et il était très clairement inscrit dans notre programme de 2020.

Alors, vous nous demandez comment on prépare le budget : comme dans toutes les communes, c'est-à-dire qu'il y a des réunions qui se font avec les services. On a besoin d'explications et de méthodes, et c'est très précisément pour cela que l'on adopte un règlement budgétaire, que vous avez d'ailleurs refusé de voter tout à l'heure. Donc, il faut bien quand même que l'on ait des règles, et c'est pour cela que l'on avance dans ce sens-là.

Alors vous avez une vision du budget qui est la vôtre et que je respecte parfaitement, mais, bien évidemment, vous me permettrez de vous dire qu'on ne la partage pas, parce que c'est une vision complètement figée. Nous, nous travaillons sur la perspective. L'objectif, c'est effectivement ce que l'on a fait sur ce premier mandat, c'est de se redonner des marges de manœuvre financière en se désendettant pour pouvoir se réendetter un peu plus maintenant, pour investir à nouveau dans les écoles, mais aussi dans les équipements sportifs. Vous précisez tout à l'heure qu'il n'y avait que 36 000 € dans les équipements sportifs. C'est, je crois, Monsieur LAMOTTE qui a fait cette remarque. 36 000 €, c'est pour le petit équipement. Quand vous faites un gymnase à 2 M à côté de Bassis, quand vous allez faire un gymnase à 17 ou 18 M avec l'ANRU sur le quartier du Bois l'Abbé ou quand vous avez mis 5 M pour faire le stade Duprat, vous voyez que l'on n'est pas du tout dans 36 000 € qui est le petit entretien courant. On intervient effectivement sur l'ensemble et, excusez-moi, quand je vous entends dire : vous n'avez pas d'ambition, vous n'avez pas de souffle, il n'y a rien qui se fait, tout était formidable auparavant, et puis les routes, c'est la catastrophe, et puis les centres de vacances, c'est la catastrophe, et puis les écoles, c'est la catastrophe, et les crèches, c'est la catastrophe. Et on a récupéré quoi, nous ? Exactement ça. Sabrina ABCHICHE l'a très bien dit : les plafonds qui tombaient des crèches, et les centres de vacances... Ah, on se gargarisait d'avoir des centres de vacances. Il y a un centre de vacances, il était tellement dans un bon état qu'il a fallu le fermer à cause de la commission de sécurité qui a dit que c'était tellement catastrophique que l'on ne pouvait pas accueillir des enfants. Il a fallu tout reprendre. Alors on peut se vanter d'avoir des centres de vacances, mais faut-il encore qu'ils soient dans un bon état. Ils sont tous dans un état dégradé. Alors on a repris petit à petit. Il y a un travail de fond qui se fait parce qu'on ne peut pas faire tout d'un seul coup, pas simplement pour des questions budgétaires, parce qu'on parle du budget ce soir, mais aussi pour des questions d'organisation des services. Parce que je pense que, contrairement à ce que vous dites quand vous remerciez les services, leur implication, mais quand vous les attaquez, vous ne les remerciez pas trop. Donc là, il faut aussi que la charge de travail soit cohérente par rapport à l'ensemble du travail qui est à réaliser dans l'ensemble de ces équipements. Et Dieu sait s'il y en a, au regard de ce que nous avons récupéré. Et d'ailleurs, il y a un centre qui n'était pas trop mal, il y avait un centre qui était bien : Peisey-Nancroix, c'est pour ça que vous l'avez vendu. Les autres, ils étaient dans un état tellement catastrophique qu'ils étaient invendables. Alors, quand vous venez nous dire, on défend le service public, on a toujours tout fait, eh bien vous constaterez que déjà les bâtiments étaient dans un état pitoyable et que, quand ils étaient bons, eh bien vous les revendiez. Ça, c'est de la dégradation du service public ; ça, c'est effectivement rabaisser le service public.

Sur les classes transplantées, on en a toujours 28. On fait le maximum pour que tous les enfants viennent, Monsieur GUINTRAND. Après, vous l'avez dit vous-même et, effectivement, je le reconnais, faut-il encore que les enseignants aient envie de partir dix jours. Ce n'est pas toujours le cas. Il y a des familles, des fois, qui refusent : oui, mais « mon enfant, moi, je ne veux pas qu'il s'en aille ». Et pourtant, Dieu sait si c'est un vrai bénéfice pour les gamins de

pouvoir, au moment notamment du CM2, passer à une autre étape, parce que c'est un peu émancipateur de se retrouver avec ses enseignants, ses petits camarades de classe dans un cadre différent. Dieu sait si c'est très positif, et nous soutenons cette action-là, et d'ailleurs, nous accompagnons le mieux possible.

Sur vos déclarations, on sous-traite le nettoyage dans les locaux eh bien comme à Ivry, comme à Vitry, comme à Bonneuil, comme un peu partout, quoi. Vous avez vu : ce ne sont pas de vilaines villes capitalistes de droite. Tout simplement parce que, il y a un moment, il faut aussi intégrer les contraintes. Le premier bâtiment que l'on a fait nettoyer par une société extérieure, c'était la police municipale. Pas un agent ne voulait venir travailler les week-ends. Sur les équipements culturels, c'est la même chose. Et donc, aujourd'hui, ce sont des agents d'entreprises privées qui interviennent sur ces équipements-là, qui sont d'ailleurs des Campinois. Je les ai rencontrés sur les sites, et j'ai découvert qu'ils étaient campinois. Et ça fonctionne bien et, au fond, ça correspond bien aux besoins que nous avons.

Alors vous dites : vous vous taisez sur la situation de la dette nationale : moi, je ne suis pas député. Je ne sais pas si vous, Monsieur LÉGER, vous êtes député, si vous avez l'intention de le devenir, ça n'a pas marché deux fois, peut-être que ça marchera la troisième, on ne sait jamais, mais, en attendant, il n'en reste pas moins qu'ici, on est au Conseil municipal. On n'est pas là pour faire le budget de la Nation. On est là pour faire le budget de Champigny, et ce n'est déjà pas si simple.

Et puis vous dites : on gonfle l'investissement. On a fait 20 M d'investissements, alors que Madame MALEK dit en même temps que nous n'investissons plus, nous n'avons plus de souffle, nous sommes dans le renoncement. Alors on ne renonce à rien, et Sophie AMAR l'a très bien rappelé, il y a plus de 23 M d'endettement qui vont venir pour, justement, avancer sur tous ces éléments-là parce que, effectivement, il faut que l'on rattrape le retard. Et le retard, il y en avait beaucoup sur l'ensemble des équipements. Et l'on essaye de faire au mieux, mais avec peut-être une vision qui n'est pas la vôtre. On n'a pas constitué une cagnotte, on a simplement aujourd'hui un peu de marge de manœuvre, au regard du contexte qui est compliqué, qui va nous permettre de réinvestir, mais sans cramer la caisse. Notre objectif, ce n'est pas de repartir dans les errements que l'on a pu connaître dans le passé, c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement dans tous les sens. L'objectif, c'est vraiment d'investir, et en particulier dans les équipements sportifs, culturels, et surtout les écoles. Et quand vous me parlez de Maurice-Thorez, j'ai de quoi m'amuser ou pleurer plus exactement quand on regarde l'opération. Maurice-Thorez, c'était dans l'ANRU 1. Maurice-Thorez, il y avait 80 % du financement de l'État. On n'a traité que la maternelle, on a dit : on verra plus tard, l'élémentaire, ce n'est pas la priorité. Eh bien, aujourd'hui, c'est plus de 20 M pour refaire Maurice-Thorez, on est plutôt à 24 pour tout vous dire. On n'a pas fait encore les études parce que l'on a déjà beaucoup de sujets en cours, mais c'est à peu près 24 M, et on ne pourra pas bénéficier d'un financement de l'État. Donc c'est compliqué. Là, en ce moment, moi, je me bats régulièrement pour récupérer du financement pour Bassis, qui n'est pas dans un projet dans le cadre de l'ANRU. Et je peux vous dire que c'est compliqué. Alors oui, c'est une passoire thermique, oui, c'est catastrophique. Vous avez totalement raison, mais c'est l'héritage que vous nous avez laissé. Je dis « vous », pas vous, Monsieur GUINTRAND, bien évidemment, vous n'étiez pas là, mais les anciennes équipes. Madame KEITA en faisait partie, comme d'autres, et donc on assume cet héritage. On le porte, on essaie de faire au mieux pour faire en sorte que tout se passe bien, à la fois dans l'intérêt des enfants, des personnels de la Ville et des enseignants. Donc voilà, l'ambition, elle est là, elle est pleine et entière. Je peux vous dire que, dans ce budget, il y a tout ce que nous avons à remettre à niveau. C'est ce que l'on a commencé à entamer sur ce premier mandat et qui a besoin d'être consolidé pendant le deuxième.

Et, pour autant, on ne s'est pas du tout limités, puisque vous posiez la question : hormis la police municipale, qu'est-ce que vous avez créé d'autre comme services ? Le service de la transition écologique, ça n'existait pas ; la délégation avec une mission complémentaire sur la condition animale, ça n'existait pas ; le service senior, ça n'existait pas. Tout ça, ce sont des choses qui ont été traitées, qui ont été créées, et qui sont du service en plus, avec des agents qui interviennent et qui développent le service au plus près de chacun.

Alors, Madame MALEK, si vous avez une formule pour trouver des cuisiniers, qui n'ont aucun mal quand ils savent leur métier, pour trouver du travail dans la restauration privée payé 30-40 % de plus, donnez-les-nous, on sera preneurs. Vous avez des CV, donnez-les-nous, ça nous changera de ceux que vous preniez pour aller à Fontenay quand on était sur les assistances maternelles, et ça défendra un peu plus le service public que ce que l'on a pu connaître.

Quant aux enfants en situation de handicap, Madame ADOMO, j'entends ce que vous dites. Vous dites 10 % de plus. Eh bien, oui, il y a quand même quelque chose parce qu'avant, il n'y avait rien. Et là, maintenant, on a, par exemple, des pochettes scolaires adaptées pour les enfants qui sont en situation de handicap. C'est quelque chose qui n'existait pas auparavant. Donc on avance. Alors on n'en fera jamais assez, on a bien compris quelles étaient vos critiques, mais, en tout cas, on avance. Et je crois que ce budget 2026, au regard de la situation du pays, au regard des contraintes de l'héritage que nous avons, il porte une ambition forte, et c'est ce que je vous propose d'adopter ce soir. On va donc passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Est-ce qu'il y a des votes pour ? Et donc, le budget 2026 de la Ville est adopté. Point numéro 34, David SLIMOVICI. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

34) Reprise de cinq provisions budgétaires et passation de trois nouvelles provisions semi-budgétaires

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. La délibération porte sur la reprise de cinq provisions budgétaires et la passation de trois nouvelles provisions semi-budgétaires. Comme l'a expliqué ma collègue Inès CASTELLAR dans la délibération numéro 31, la Ville souhaite modifier le régime des provisions pour instaurer un régime de provisions semi-budgétaires qui s'appliquera sur la durée du nouveau mandat municipal. Cette modification

impose de reprendre les provisions budgétaires préalablement prises par la Ville. La Ville doit reprendre deux provisions budgétaires pour litiges et contentieux, deux provisions relatives à des emprunts structurés DEXIA qui ne présentent plus de risques, une provision pour dépréciation des comptes de tiers. Et afin de provisionner pour les risques avérés sur l'exercice 2026, la commune doit passer de nouvelles provisions semi-budgétaires : une pour litiges et contentieux, et deux pour dépréciation des comptes de tiers, qui ont pour objet de couvrir les créances douteuses. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la reprise des cinq provisions budgétaires pour un total de 594 756 € et d'autoriser la création de trois nouvelles provisions semi-budgétaires pour un total de 343 526 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? C'est un petit point technique, mais nécessaire aussi. Bien, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté. Merci. Point numéro 35, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité,

35) Création d'un groupement de commandes entre la commune de Champigny-sur-Marne et le Centre communal d'action sociale de la commune de Champigny-sur-Marne

Mme THÉOPHILE

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit d'approuver la création d'un groupement de commandes entre la commune de Champigny-sur-Marne et le centre communal d'action sociale, ce qui va permettre de mutualiser les achats similaires. La commune serait le coordonnateur du groupement.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté donc à l'unanimité. Point numéro 36, Sophie AMAR. »

A l'unanimité,

36) Tarifs événements IP 2026

Mme AMAR

« La délibération propose de mettre à jour les tarifs 2026 des événements du service d'initiatives publiques, afin de tenir compte de l'évolution des coûts depuis la dernière révision de 2024. Cette délibération concerne principalement Champigny-Plage, la Fête nationale, la Foire au troc et aux cochons, le Marché de Noël, et une nouveauté : la location de la licence IV acquise en octobre 2025. Elle prévoit des tarifs différenciés selon l'événement, la taille de l'emplacement et le statut du bénéficiaire. Champigny-Plage et Fête nationale : tarifs fixés selon les lots avec des montants allant de 200 € à 1000 €. Foire au troc et aux cochons, tarifs différenciés pour particuliers, les tarifs restent identiques ; commerçants, ils sont augmentés de 20 € avec une distinction campinois, non-campinois ; et forains, tarifs fixés en fonction de la surface occupée. Les besoins en électricité sont facturés séparément. La gratuité sera accordée aux associations campinoises.

Pour les marchés de Noël, tarifs inchangés pour les chalets : 280 pour les artisans, 400 pour les commerces alimentaires. Et enfin, la licence IV, location proposée à des tarifs distincts selon le profil et la durée. Par exemple, 50 € par jour pour les Campinois et 60 pour les non-Campinois.

Le Conseil municipal est invité à valider ces tarifs et à autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires. Les tarifs seront applicables dès la publication de la délibération.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, le point est adopté. Point numéro 37, Thomas SZOLLOSI. »

A l'unanimité,

37) Tarifs billetterie spectacle vivant : saison 2026-2027

M. SZOLLOSI

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. Donc, ce point concerne les tarifs sur la billetterie spectacle vivant 2026-2027. Il est proposé au Conseil municipal de faire évoluer les tarifs des billets vendus individuellement, plein tarif et tarif réduit, de créer également un tarif abonnement pour cinq spectacles, faire évoluer les prix des spectacles de la carte Liberté permettant un remboursement dès deux spectacles achetés, faire évoluer également la carte famille en baissant le prix d'achat, la carte étant remboursée dès deux spectacles achetés, mais également augmenter le tarif médiation de 6 à 8 euros, créer un tarif spécifique pour les groupes de collégiens et lycéens, et enfin créer un tarif dit de « détaxe » à destination des professionnels de la culture.

Trois questions de la part de Monsieur JACQUIN BEAUDOIN pour lesquelles il a dû recevoir maintenant les réponses.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission avec un vote réservé de Madame ADOMO et de Monsieur JACQUIN BEAUDOIN. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur JACQUIN BEAUDOIN. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je tiens à préciser que sur la question du tarif de la billetterie, je n'ai pas eu de réponses à l'ensemble de mes questions, notamment la question qui, à mes yeux, avait le plus d'importance... »

M. SZOLLOSI

« Le tarif abaissé. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Oui, il y avait le tarif abaissé, mais c'était surtout les critères concernant ce qui était entendu comme « professionnels de la culture », qu'elles étaient les personnes concernées. »

M. SZOLLOSI

« Je peux apporter la réponse si nécessaire. »

Monsieur le Maire

« Allez-y. »

M. SZOLLOSI

« La question était : quels sont les critères pour la détaxe pour les professionnels de la culture ? Est-ce qu'il y a des critères restrictifs ou est-ce que c'est pour tous les professionnels ? La réponse qui a été apportée, c'est que les professionnels de la culture concernés correspondent principalement aux programmeurs d'autres lieux qui souhaiteraient venir découvrir un spectacle qui est programmé sur Champigny. C'est un usage dans les réseaux spectacle vivant. Il peut être ouvert à d'autres professionnels de la culture en fonction des futurs partenariats envisagés par le service autour d'un spectacle ou d'un artiste en résidence. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« J'avais du coup, à la base, une intervention. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, allez y. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous prenons acte de cette délibération à la fois avec un regard lucide et exigeant sur la question, et je le dis d'autant plus que je suis moi-même enfant d'intermittente et d'intermittent du spectacle, donc ce sont des sujets qui me touchent et qui me tiennent particulièrement à cœur. »

Tout d'abord lucide parce qu'il y a dans ce texte des avancées que nous saluons : le tarif solidaire à 3 € accessible via le CCAS, les Maisons pour tous et les associations d'insertion. C'est un plancher bas qui honore, pour une fois, la vocation sociale de notre politique culturelle. Le nouveau tarif scolaire à 6 € pour les collégiens et les lycéens, qui est articulé avec le Pass culture, qui va permettre à des classes entières d'accéder au théâtre dans des conditions financières décentes, et puis l'abonnement 5 spectacles à 60 €, ce qui fait à peu près 12 € la place, qui est une formule plutôt incitative et bien en dessous de ce que peuvent pratiquer nos voisins sur ce point-là. Ce sont des conquêtes concrètes et, pour le coup, nous les défendons. Mais exigeant parce que d'autres choix nous préoccupent fortement : d'abord la hauteur des hausses. Le plein tarif passe de 21 € à peu près à 28 €, ce qui fait une augmentation de 33 % en une seule délibération. Le tarif réduit A passe, lui, de 16 à 22 €, soit une augmentation de 37 %. Pour une famille campinoise qui achète 2 places en tarif réduit, c'est 12 € de plus par sortie, ce qui est quand même un budget conséquent. Et sur une saison, au bout de 4 ou 5 spectacles, on parle de 48 à 60 € supplémentaires, ce qui est une somme loin d'être négligeable pour les ménages à revenus modestes, qui ne relèvent pas du tarif solidaire, mais qui ne bénéficient pas non plus d'un budget culturel confortable. Et donc on nous dit que c'est un rattrapage par rapport aux Villes voisines comparables, soit, mais si on regarde les Villes de références qui sont choisies, on peut prendre Nogent-sur-Marne, dont le théâtre Antoine-Watteau est à 35 € en plein tarif A, Saint-Maur-des-Fossés avec une fourchette qui, elle, va jusqu'à 38 €. La suite, c'est le point le plus fondamental : cette grille, à notre sens, le souci qu'elle comporte, c'est qu'elle ne contient aucune modulation au quotient familial, et c'est le grand absent de cette délibération. Par exemple, à Ivry-sur-Seine, dans notre même département, aucun habitant ne paye 100 % du coût réel d'une activité culturelle municipale. Et c'est un principe qui est inscrit dans leur politique tarifaire depuis des années. À Montreuil, le quotient familial, c'est également l'outil central, avec une calculatrice en ligne pour que chaque famille connaisse son tarif avant de se déplacer. Et ici, il nous est même proposé une grille à niveau fixe, plein tarif, réduit, moins de 25 ans, solidaire. Par exemple, entre le tarif solidaire à 3 € et le tarif réduit à 22,00 €, eh bien, il y a un gouffre de 19,00 €. Et c'est dans cet espace-là que vivent la majorité des Campinoises et des Campinois, des familles qui travaillent, qui ne touchent pas le RSA, et pour qui 22 € par personne, eh bien cela reste un frein réel à la pratique culturelle régulière. Et donc une modulation au quotient familial permettrait précisément d'appréhender ces situations, sans renoncer à aucun des dispositifs proposés ici. Et donc nous voterons cette délibération parce que le tarif solidaire, le dispositif scolaire et les formules d'abonnement sont des avancées qu'il ne serait pas responsable de bloquer, mais nous posons deux exigences formelles et un point de vigilance. D'abord sur le point de vigilance, la politique tarifaire ne doit pas devenir un obstacle à l'accès à la culture, parce que nous sommes favorables, mais à une condition : qu'elle s'accompagne de garanties fortes et surtout de politiques volontaristes et d'efforts toujours plus affirmés pour garantir l'accès de toutes et tous à la culture. Et cela peut passer par la création de places à tarifs accessibles, mais aussi par la mise en place de quotas pour garantir un accès réel à tous les publics et renforcer davantage le travail « d'aller vers » pour chercher sans cesse des publics aujourd'hui éloignés. Sur les exigences formelles : premièrement qu'un bilan de fréquentation par catégorie tarifaire soit présenté au Conseil dans un an. Globalement, combien de billets vendus en tarif solidaire, en tarif réduit, en abonnement. C'est la seule façon de pouvoir mesurer si cette grille tarifaire atteint réellement ses objectifs. Et puis, deuxièmement, que la question d'une tarification modulée au quotient familial puisse être inscrite à l'agenda de travail de la direction des affaires culturelles d'ici la saison 2027-2028. Ce n'est pas une revendication utopique, c'est ce que font déjà des Villes qui nous ressemblent, à la fois sociologiquement et

politiquement dans notre propre département. La culture n'est pas un luxe, et elle ne doit jamais le devenir. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors j'ai bien entendu le registre de conquête, de revendications, ce registre-là. Nous, pour nous, on fait surtout une avancée qui permet effectivement à chacun d'avoir un accès à la culture. Vous parliez des intermittents du spectacle. Je vais parler pour lui, puisqu'il est en ce moment même sur les planches en tant qu'intermittent du spectacle, notre adjoint à la culture, Patrice LATRONCHE, qui nous rejoindra peut-être plus tard si on termine un peu plus tard. Mais ce que l'on a travaillé ensemble, c'est justement de rendre la culture la plus accessible possible. Alors avant d'avoir une statistique par classes de tarifications et d'avoir une revendication à l'égard de la direction de la culture, notre première des priorités parce qu'il ne faut quand même pas oublier - tout à l'heure, certains ont fait comme si, en 2020-2021, on pouvait fonctionner normalement - je rappelle que l'on a eu le COVID. Le COVID, c'était compliqué pour le milieu de la culture. D'ailleurs certaines salles à Paris ne se sont toujours pas remises de la situation post-COVID. Et puis on a vu de nouvelles pratiques : des gens qui, maintenant, ne veulent plus forcément aller à Paris. Certains, tout à l'heure parlaient des amendes. Les amendes à Paris, c'est quelque chose. Et donc plus personne aujourd'hui ne veut aller dans Paris en voiture pour aller voir un spectacle. Les banlieusards ont envie effectivement de retrouver de la programmation culturelle. Moi, je dois dire que la qualité du travail qui a été fait par Patrice LATRONCHE, et puis les équipes avec lesquelles il travaille, nous ont permis d'avoir des programmations culturelles qui ont enfin retrouvé du public. Nous avons plutôt des salles un peu clairsemées auparavant, et le COVID n'a pas aidé, et donc on a réussi à le retrouver aujourd'hui, on ne peut que se satisfaire de voir régulièrement des salles pleines, que ce soit sous de nouveaux formats, comme les concerts à la bougie ou que ce soit sur des formats plus importants où Gérard-Philippe se retrouve affiché à guichets fermés. C'est vraiment une grande satisfaction pour nous. Quels que soient les tarifs, c'est déjà d'avoir du public pour que l'on redécouvre notre salle. Au passage, pour reprendre un peu la discussion de tout à l'heure, la salle avait été fermée parce qu'on ne pouvait plus l'ouvrir, parce qu'il n'y avait plus d'entretien et que les sièges s'effondraient et qu'il y avait aussi une faille à l'intérieur. Il a fallu reprendre l'intégralité de la salle pour la remettre en service pendant la première année. Et donc on ne peut que se satisfaire de cela, aujourd'hui, d'avoir effectivement des salles qui fonctionnent bien, des programmations où le public est là et, pour y aller quand même de temps en temps, je vois bien que le public, il vient de tous les quartiers, de toutes les sociologies. Et c'est vraiment très bien. On en est, nous, ravis. On voit bien, quand on échange avec les gens, qu'il y a même des gens qui nous disent : mais on ne savait pas qu'il y avait ce type de programmations à Champigny. Donc c'est tant mieux. C'est vraiment ce que l'on souhaite faire. Faire en sorte que la tarification, au fond, soit la plus adaptée à notre Ville. Alors oui, on remonte un petit peu, notamment pour les têtes d'affiche. Mais quand vous allez voir une tête d'affiche à Paris, qui est deux fois le prix, et même d'ailleurs dans certaines Villes autour, vous avez cité quelques tarifs de villes autour, c'est surtout cette partie-là que l'on a remontée effectivement, la catégorie A, parce que l'on était vraiment très, très en dessous. Et vous dites : ça correspond au prix de revient. Je peux vous dire non. Je peux vous dire qu'il n'y a quasiment aucun spectacle qui correspond au prix de revient, sinon il faudrait multiplier par 4 ou 5 les tarifs. Aujourd'hui, le cachet des artistes, plus les coûts de fonctionnement et des équipements feraient que l'on multiplierait par 3, par 4, par 5, selon les tarifs, le coût de la tarification. La culture est un secteur soutenu, et c'est tant mieux, à Champigny comme dans d'autres villes.

Mais singulièrement, moi, je parle de Champigny parce que c'est la seule chose qui m'intéresse, et c'est bien cela que nous faisons. Donc on peut toujours faire plus, il y a quand même des questions aussi d'équilibre de recettes. Et je peux vous dire aussi, pour échanger régulièrement avec les artistes qui viennent, ils sont heureux aussi de venir à Champigny pour deux raisons : la première parce qu'ils découvrent parfois, pour certains, la Ville. Ils ne s'y étaient pas forcément produits, et ils disent qu'ils sont bien accueillis. Voilà la première chose. Et puis ça leur fait plaisir aussi de jouer devant des salles pleines parce que, quand ils sont à Paris et qu'ils ont des salles plus qu'à moitié vides, eh bien, quand on est un professionnel de la culture, quand on est un artiste, ce n'est pas super motivant. Donc voilà, on avance sur tout cela. Je crois que l'on a une réussite qui est là, et cette tarification, elle est adaptée pour faire en sorte que ceux qui sont dans la plus grande difficulté ne vivent pas ce moment comme un frein, et puissent accéder au spectacle. Et on a une tarification qui permet aujourd'hui de répondre à l'ensemble des besoins de la population de Champigny et, avec aussi, ce souci que l'on a de ne pas être trop décalés non plus par rapport à certaines Villes, même si l'on a mis en place le tarif solidaire. Parce que l'on ne veut pas non plus avoir le phénomène, un peu d'aubaine, de gens qui seraient dans les Villes autour qui diraient : c'est beaucoup moins cher à Champigny, donc on va à Champigny. L'objectif, quand on porte une politique publique, et quand on a des impôts qui sont payés par les Campinois, c'est que cela bénéficie majoritairement aux Campinois. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur JACQUIN. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Alors c'était juste parce que je me permets de préciser, parce que j'ai l'impression que vous n'avez peut-être pas bien entendu, mais on va voter pour. »

Monsieur le Maire

« J'ai bien compris. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Et on a salué les avancées parce que, en particulier sur les politiques culturelles, mais pas que... on a, nous, une certaine vision, une certaine exigence de ce que doivent être les politiques culturelles. C'est pour cela que l'on essaye de proposer d'autres solutions pour continuer d'améliorer, parce que l'on peut toujours faire mieux, vous l'avez dit vous-même. Et c'est uniquement dans cette vocation-là, et pas dans un débat d'idées stérile ou justement simplement pour apporter une contradiction avec ce que vous proposez, mais justement de développer encore plus ce qui est déjà mis en place. Et puis je voudrais juste rajouter que j'entends ce que vous dites, que lorsque l'on se déplace dans les salles à Champigny, et moi, je le fais parfois, en discutant, en regardant, vous avez dit : je vois des gens de tous les quartiers de Champigny. Alors effectivement, la sociologie au doigt et à l'œil, c'est bien, mais moi, je considère que les rapports et les études statistiques concrètes, c'est un petit peu mieux, et ça permet d'avoir une vision un peu plus précise, et justement d'avoir un retour exigeant l'on lorsque l'on met en place de nouvelles politiques publiques qui vont encore une fois, je le répète, dans le bon sens, mais de mettre en place un suivi, un contrôle pour s'assurer justement qu'on touche le vrai, qu'on touche le concret et que l'on n'est pas à côté de la plaque, ça me paraît être une proposition de bon sens et consensuelle. »

Monsieur le Maire

« Mais en tout cas, j'ai rappelé ces éléments-là pas pour discuter de façon polémique. Je vous ai rappelé cela pour vous expliquer d'où l'on venait. La situation post COVID a été extrêmement compliquée pour l'ensemble du milieu de la culture et, comme je l'ai déjà dit, ce n'est encore pas tout à fait réglé pour un certain nombre de secteurs. Je pense notamment au secteur du cinéma parce qu'il y a une mutation complète avec les home cinémas, qui fait que les salles de cinéma sont quand même aujourd'hui dans une situation difficile, quels que soient les équipements en question. Donc voilà : on a une difficulté, on a quand même réussi à relancer tout ça. Le tarif est un des éléments, mais je crois que ce n'est pas l'élément le plus déterminant. Ce qui fait que les gens ont envie d'aller voir un spectacle, c'est avant tout la qualité de la programmation qui joue aussi pour beaucoup, parce que vous pouvez toujours faire un très mauvais spectacle, même si vous le faites à 1 €, vous n'aurez pas forcément beaucoup de monde. Ce qui est important, c'est aussi que chaque spectacle trouve son public, cela me semble absolument nécessaire.

Juste pour un dernier point parce que je me suis aperçu tout à l'heure, pendant que Thomas SZOLLOSI présentait ce rapport, que je n'avais pas répondu à Madame KASSOU sur la question du boni. On ne repart pas sur le budget, mais juste pour être complet. Ce que vous avez demandé est, réglementairement, impossible : on ne peut pas augmenter des prestations avec l'argent du boni. Le boni est un dispositif extrêmement encadré par l'État, et il ne peut être affecté qu'à des opérations soit de construction, soit de réhabilitation de logements, puisque c'est lié à la vente d'un office d'HLM. On est bien dans ce cadre-là, c'est pour cela que l'on ne pourrait pas faire ce que vous évoquez. Voilà, petite incise que vous me permettrez d'avoir.

Donc c'est peut-être l'unanimité. Je vais proposer de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est un vote à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 38, Thomas, qui poursuit. »

A l'unanimité,

38) Évolution du règlement intérieur du conservatoire danse-musique-théâtre

M. SZOLLOSI

« Merci Monsieur le Maire. Donc, ce point concerne l'évolution du règlement intérieur du conservatoire danse, musique et théâtre. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement du conservatoire de danse, musique et théâtre. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc, il est adopté. Point numéro 39, la même question pour la Maison des arts plastiques. »

A l'unanimité,

39) Approbation du règlement intérieur de la Maison des arts plastiques

M. SZOLLOSI

« Tout à fait. Il s'agit de l'approbation du règlement intérieur de la Maison des arts plastiques Claude-Poli. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce règlement intérieur. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

S'il n'y a pas d'interventions, j'imagine que c'est le même vote : pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Pas de refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Et on passe au point numéro 40, Yohann PICOT, pour les attributions des subventions aux associations. Alors, je précise à l'ensemble des élus qu'en fonction de leurs engagements au sein des associations, qu'ils se signalent. Il y aura donc un déport par rapport au vote que nous aurons. Bien je passe la parole à Yohann PICOT.

A l'unanimité,

40) Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026

M. PICOT

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Dans cette campagne des subventions communales 2026, tout d'abord, je tiens à remercier le service des sports et le service de la DVCJ pour cette campagne de 2026. Donc, le début de la campagne pour le service des sports a commencé en juin 2025 bien sûr jusqu'au 30 septembre 2025. Pour les associations non sportives, cela a commencé le 3 novembre pour se terminer le 13 décembre. Je vais vous donner quelques chiffres. Nous avons reçu 162 dossiers de demandes, 141 dossiers complets. 12 associations, ayant déposé un dossier en 2025, n'ont pas été renouvelées cette année. Il faut aussi voir que, pendant toute cette campagne des subventions, il y a eu une formation et une aide pour les différentes associations qui avaient besoin de venir sur place pour remplir leur dossier, ainsi que du matériel informatique qui a été mis à disposition pour que les associations puissent le remplir. Voilà. C'est quelque chose que l'on fait depuis quelques années, et aujourd'hui, on peut dire que ça roule correctement. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Merci, Monsieur JEANNE. Je souhaite donc attirer votre attention sur la méthode d'attribution des subventions. Plusieurs associations ayant déposé des dossiers n'ont reçu ni subvention ni réponse formelle, même négative. Cela pose donc un problème de transparence et de respect des acteurs associatifs. J'aurais donc, à ce sujet, quelques questions à vous poser, si vous voulez bien y répondre. Combien de dossiers ont été refusés ? Une notification écrite a-

t-elle été envoyée à chacune des associations, même négative ? Et peut-on avoir la liste complète des demandes non retenues ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors je ne vous répondrai pas, puisque vous ne respectez pas le protocole, et notamment l'usage républicain d'appeler le Maire, Monsieur le Maire. Mais je laisse Yohann PICOT, s'il a envie de répondre. »

M. PICOT

« C'est un petit peu embêtant quand même. Ici, on se respecte toutes et tous. Monsieur SY, vous êtes la seule personne dans cette assemblée à ne pas le faire. On a eu des élections qui ne sont pas très vieilles, il faut les assumer. Déjà sur le mandat précédent, vous aviez le même problème. C'est aussi la politesse. »

M. SY

« Je m'appelle Monsieur SY, et je l'appelle Monsieur JEANNE. Je respecte. »

(Brouhaha)

Monsieur le Maire

« Monsieur SY, vous ne parlez pas pour l'instant. C'est Monsieur PICOT. »

M. PICOT

« Vous n'êtes pas le Maire, donc voilà. »

M. SY

« Vous non plus, mais je... »

Monsieur le Maire

« Monsieur SY, je vous rappelle à l'ordre. Ce sera inscrit au PV. »

M. PICOT

« Je ne vous demande pas de m'appeler Monsieur le Maire, surtout pas. Je n'ai pas été élu pour être le Maire. Donc quand vous dites que les associations n'ont pas reçu de réponses négatives, forcément, on les vote ce soir. Donc on ne peut pas répondre avant. Les associations vont recevoir un courrier, mais aujourd'hui, on ne peut pas envoyer un courrier à l'avance, si ce n'est pas voté en Conseil municipal. Ce n'est, techniquement, pas possible. En ce qui concerne les associations, nous avons, je crois, je ne veux pas dire de bêtises, 19 associations pour lesquelles nous n'avons pas donné suite aux subventions, mais il peut y avoir plein de raisons différentes, parce qu'il y a plein d'associations qui ne sont pas forcément d'ancrage campinois, il y a des associations françaises qui font une demande. Il me semble que vous connaissez un peu le système. Voilà, vous avez 19 dossiers que nous n'avons pas financés. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

Deux petites questions. D'abord concernant l'association de parents d'élèves, je m'étonne qu'il n'y ait aucune mention d'association de parents d'élèves - pourtant, là, on est vraiment dans du Campinois - qui apparaisse. Et puis je m'étonne aussi, alors il y a une organisation syndicale tant mieux, qui a une subvention de 500 €, c'est l'Union locale Force ouvrière, s'il s'agit bien de cela. Là aussi, est-ce qu'il y a eu d'autres demandes d'autres organisations syndicales qui ont été formulées ? Et pourquoi celle-ci a-t-elle été acceptée et les autres non ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, quand on a étudié les associations qui n'avaient pas été retenues, qui avaient jusqu'ici une subvention, on est assez étonné effectivement du fait que des associations qui portent de réels projets dans notre Ville, qui sont ancrées dans des quartiers, qui ont une réalité d'exercice, on ne voit pas pourquoi des associations, qui avaient eu une subvention l'année dernière, d'un coup la perdent totalement. Donc là, vraiment, sur votre projet associatif, c'est un manque complet de transparence. Là, les éléments que vous nous donnez sont des éléments complètement insuffisants.

Monsieur PICOT parle de 19 associations qui sont refusées, comme ça. On n'a pas cette liste-là précise, et donc on n'a pas les éléments. Pourquoi on les refuse ? On est là, on discute, on doit vous donner presque un blanc-seing, un quitus de dire : voilà, il n'y a pas de problèmes sur votre politique, alors que ces choix interrogent fortement, font beaucoup discuter dans la Ville. Et donc là il y a un sujet. D'ailleurs, pendant cette campagne, nous portions un projet, et nous ne le portions pas pour rien, je pense. Nous portions un projet d'une charte que nous pourrions adopter en Conseil municipal, on conseille à votre majorité d'adopter cette charte qui va nous permettre d'avoir une vraie indépendance des associations, parce que ce que l'on a entendu ces derniers mois, c'est beaucoup : « Si l'on n'est pas bien avec le Maire, eh bien on n'a plus de salle », « Si l'on n'est pas bien avec le pouvoir municipal, on va perdre nos subventions », « Si l'on s'engage trop en tant que citoyen - parce qu'il y a des citoyens qui ont le droit de s'engager, et qui sont des responsables associatifs qui ont le droit en tant que citoyen, je ne parle pas de leur association, je fais bien la différence - eh bien si l'on s'engage trop de manière citoyenne, on risque de perdre notre subvention ou l'accès aux salles. » Eh bien, certains sont concernés par ce sujet, il nous semble, à la lecture de la délibération. Donc, on ne peut pas avoir, si on veut vraiment soutenir la politique associative de notre Ville, on ne doit pas le faire sur des critères politiques, de favoritisme ou de copinage. Là, il y a un problème qui se pose de la délibération que vous nous présentez : 19 associations qui se voient refusées alors que, pour certaines, elles ont déposé un dossier équivalent à peu près à l'année d'avant. Là, il y a un vrai problème. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur JACQUIN. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. 929 250 €, c'est ce que votre majorité a décidé de consacrer cette année aux associations sportives et culturelles de Champigny-sur-Marne. Pour une Ville de près de 80 000 habitants, cela représente moins de 12 € par habitant. 12 €, c'est le signal, à notre sens, que votre majorité envoie aux bénévoles, aux éducateurs sportifs,

aux animateurs culturels et à tous celles et ceux qui font vivre le tissu associatif de notre Ville au quotidien. Et du coup, permettez-moi de mettre ce chiffre en perspective, de comparer encore une fois parce que les chiffres sont têtus, à Ivry-sur-Seine, qui est une ville de plus faible capacité de population que nous, elle consacre plus de 3,4 M€, soit moins de quatre fois notre enveloppe. À Fontenay-sous-Bois, les subventions aux associations, elles, atteignent près de 1,2 M€ toutes catégories confondues dans une logique politique affirmée de soutien au monde associatif, et donc ce sont des choix qui sont assumés, mais je ne veux pas que vous puissiez me répondre à nouveau que ces comparaisons sont partiales parce que ce sont des villes de gauche. Alors, on va regarder ce qui se passe dans d'autres villes de droite, comme Saint-Maur, qui verse 570 000 €, plus de 570 000 € aux associations non sportives quand notre ville n'en verse que 317 000 dans ce budget. Et donc si même les Villes de droite voisines font davantage que votre majorité, posons clairement la question : qu'est-ce que cela dit de vos priorités sur les politiques culturelles et la vie associative ? Ce que cela dit à notre sens, eh bien, c'est que vous avez fait un choix, celui de sous-investir dans la vie collective et de délaissier les associations sportives qui permettent à des enfants de quartiers populaires ou non de faire du sport, des associations culturelles qui créent du lien là où il s'effiloche d'année en année, et puis des structures qui pallient parfois des carences du service public. Le sport et la culture, ce ne sont pas des dépenses superflues, ce sont des investissements de long terme dans la santé, dans la prévention, dans l'éducation, dans le vivre-ensemble. Chaque euro économisé sur une association sportive, c'est un enfant de plus qui est livré à lui-même le mercredi après-midi, par exemple ; chaque subvention refusée à une association culturelle, c'est un lien en moins dans le tissu social de notre Ville. Et donc ce budget aurait gagné à allouer davantage de moyens à notre tissu associatif, tout autant qu'il aurait bénéficié à l'ensemble des Campinoises et des Campinois. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur la subvention de 30 000 € proposée pour le musée de la Résistance nationale et pour saluer cette avancée importante : c'est un progrès significatif par rapport à la subvention de 10 000 € accordée l'an dernier, et plus encore si l'on se souvient de sa suppression pure et simple en 2022, en 2023 et en 2024.

Nous y voyons la reconnaissance du rôle exemplaire que joue ce musée dans le travail de mémoire et dans la transmission des valeurs de la Résistance. Cette mission est d'autant plus essentielle aujourd'hui qu'à travers le monde, resurgissent des idées et des actes inspirés du fascisme. Dans ce contexte, préserver la mémoire, transmettre l'histoire et rappeler les combats menés pour la liberté et la démocratie est une responsabilité collective.

Aujourd'hui, ce musée est géré par l'association Les Amis du musée de la Résistance. C'est une association qui a constitué la collection, qui organise les visites, qui gère les archives ainsi que le personnel. Depuis deux ans, un travail a été engagé avec l'État, plusieurs collectivités dont Champigny, ainsi qu'avec l'association afin de constituer un GIP, un groupement d'intérêt public qui prendrait le relais de l'association dans la gestion quotidienne du musée. À ce jour, ce GIP n'est pas cependant officiellement créé. Les échanges sont toujours en cours pour définir ses statuts, ses modalités de financement et sa gouvernance. Il s'agit d'une procédure lourde qui devra être validée par l'État avec des délibérations de l'ensemble des collectivités concernées, ainsi que par le Conseil d'administration de la AAMNR.

Dans l'immédiat, le musée poursuit naturellement son activité. Or, la délibération qui nous est soumise pose un véritable problème. Il est indiqué une attribution au GIP musée de la Résistance, alors même que cette nouvelle structure n'a pas encore d'existence juridique connue. En l'état, aucune subvention ne peut donc lui être légalement versée. C'est pourquoi nous vous proposons de modifier cette délibération afin que ce versement soit effectué, comme en 2025, au profit de l'Association des amis du musée de la Résistance. C'est aujourd'hui le seul moyen de garantir la poursuite des activités du musée ainsi que la rémunération de ses salariés, donc dans l'attente de la création définitive du GIP. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Je ne participerai pas au vote étant membre du bureau d'une association qui fait partie des associations financées. »

Monsieur le Maire

« C'est noté. Ceux qui veulent l'indiquer peuvent le faire maintenant : Asma ASHRAF, Sophie AMAR. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Non ? Je laisse la parole à Yohann PICOT pour répondre. Je répondrai sur le musée. »

M. PICOT

« Oui. Je vous laisserai le musée. Monsieur JACQUIN, quand vous regardez les chiffres des années précédentes, on est en augmentation, c'est-à-dire que la Ville, sur les subventions communales, les a augmentées ces trois dernières années.

Après, quand vous voyez les subventions communales, il faut voir aussi toute l'aide. Si, si... Monsieur, si. Vous pouvez regarder, ce sont des chiffres. Quand vous regardez, il faut aussi voir toute l'aide que l'on apporte tout au long de l'année sur les événements. On les aide à créer des événements, on les aide à faire de l'autofinancement, plein d'associations différentes. Des choses toutes bêtes. On a mis en place, sur les cinés plein-air, ce sont des associations, depuis maintenant 5 ans, qui tiennent la restauration. Je peux vous dire que, jusqu'à aujourd'hui, il n'y en a aucune qui a refusé, et ça, c'est tout au long de l'année. Tout au long de l'année, on le propose aux associations. Alors ça, vous ne l'avez pas en subventions, mais c'est de l'argent qui rentre tout au long de l'année. C'est sur différents événements, la Foire au troc et aux cochons. Là, je vous parlais des cinés plein-air. Sur différents événements de la Ville, on soutient les associations pour qu'elles puissent faire de l'autofinancement. Alors ça, oui, vous ne le voyez pas, mais ça se chiffre en termes de matériel, en prêts : les barnums, les tables, les chaises, le personnel qui se déplace le samedi ou le dimanche. Certaines associations non sportives font même des tournois de foot. À ma connaissance, on n'avait pas ça. Enfin je veux dire que ça se faisait, mais pas comme ça : j'ai des associations non sportives qui font des tournois de foot, ça n'existait pas, ils n'en faisaient pas. Et ça, il ne faut pas se leurrer : en numéraire, ça se chiffre. Voilà, c'est aussi une aide derrière. Donc voilà.

Après, quand on dit que l'on fait pression sur les associations, il ne faut pas rigoler ! Vous plaisantez quand vous dites ça. On sort d'une campagne électorale. Vous savez, mon téléphone, il est comme le vôtre, il sonne. Les seules personnes qui ont fait pression sur les associations ici, c'est vous. Moi je ne suis allé voir aucune association pour leur dire sur la

campagne électorale... aucune, aucune. Je vous défie de le dire. Par contre, à l'inverse, ce n'est pas ce que j'ai entendu pour vous. Donc, s'il vous plaît, je ne parle pas pour vous, Monsieur JACQUIN. S'il vous plaît, ce genre de propos ici, ils n'ont pas lieu. Non, non, absolument pas. Monsieur le Maire, c'est terminé pour moi. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je ne sais pas si, pour le sport, Christine, tu veux compléter. »

Mme ARRON

« Bonsoir à toutes et à tous. Moi, je voulais juste compléter ce qu'a dit Yohann PICOT. Il a parlé des tables, des chaises, des barnums. Mais il faut aussi relever le fait que l'on met à disposition les équipements gratuitement pour les associations, ce qui a un coût énorme : le coût des fluides. Et on a bien, durant toutes les crises que l'on a pu subir, le COVID, la crise aussi en Ukraine, on n'a quasiment pas diminué les subventions aux associations, on les a maintenues, on a toujours fait l'effort de soutenir les associations. Voilà. C'est ce que je voulais ajouter : le budget n'a quasiment pas bougé. Et pour les associations, il y a des critères sur les subventions, en tout cas en ce qui concerne les sports. Ces critères sont fixés en fonction de la politique justement que je souhaite mener à Champigny sur les sports. Donc, les associations sont au courant. Il y en a qui participent plus à certains événements, donc, forcément, les critères les aident. Et voilà ce que je voulais ajouter en plus de Monsieur Picot. »

Monsieur le Maire

« C'est ce que l'on avait évoqué au cours du dernier Conseil. Je rappelle aussi le renforcement des équipements au niveau des éducateurs sportifs pour, justement, accompagner beaucoup plus le sport, mais je dirai aussi la culture sur différents événements, que ce soit auprès des écoles ou dans d'autres cas. Monsieur LÉGER, vous voulez ajouter un mot ? »

M. LÉGER

« Bien oui, je ne comprends pas. Une intervention que j'ai fait, qui est une intervention sur le fond, ce n'est pas moi qui ai dit qu'il y avait 19 associations qui n'auraient pas de subventions cette année, pour qui on a refusé le dossier, et c'est en écoutant un certain nombre d'associations dans cette Ville, qui disent avoir reçu une subvention l'année dernière qui n'en reçoivent pas cette année et qui ne comprennent pas vraiment pourquoi. Je m'interroge publiquement, je vous le dis : il y a un problème de transparence, de clarté et de critères objectifs sur lesquels on pourrait discuter ce soir. Votre mise en cause personnelle, Monsieur PICOT, elle vous appartient, mais moi, je ne vous ai pas mis en cause. J'ai juste dit que j'observais qu'ici, on n'avait pas les éléments, que l'on nous annonçait juste qu'il y avait 19 associations qui n'auraient pas les subventions. Et vous êtes, pour l'instant, incapable de nous expliquer sur quels critères on a refusé ces associations. C'est très vague, c'est très vague et là, vous faites une accusation personnelle, Monsieur PICOT. Et moi, je vous dis que je porte l'idée que l'on doit avoir une charte indépendante des associations... »

Monsieur le Maire

« Bien... »

M. LÉGER

« Enfin juste, excusez-moi, Monsieur le Maire, sur la question du musée de la Résistance... »

Monsieur le Maire

« Madame MALEK est déjà intervenue, je vais répondre. »

M. LÉGER

« Mais, fatalement, voilà je trouve que la tonalité de notre intervention était même assez, on va dire que l'on voulait être très constructif en vous disant que l'on appréciait le geste, mais il faut que l'on arrête maintenant de jouer avec le financement de ce musée. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LÉGER, Madame MALEK s'est exprimée, elle a dit des choses, je vais vous répondre. Plusieurs choses. Tout d'abord, quand vous nous dites qu'il y a 19 associations qui n'ont pas obtenu de financement, qui l'avaient demandé, comme l'a dit Yohann PICOT, il vous l'a expliqué : un certain nombre d'entre elles ne sont pas campinoises. On reçoit régulièrement, et je regarde moi-même, je n'instruis pas les dossiers, les services font cela avec Yohann PICOT, mais, quand je reçois des courriers, parfois je suis un peu surpris de voir une association qui est parfois même en province, qui nous dit : ben voilà, on a un adhérent qui habite à Champigny ou qui habitait à Champigny - ça s'arrête là - est-ce que vous pourriez nous financer ou nous mettre à disposition un terrain pour une manifestation sportive ou autre ? Bon, quand on est en capacité de faire, on fait, mais on a toujours fixé une priorité, c'est en priorité les Campinois, les associations campinoises. Donc, on regarde ça. Effectivement, sur les 19 associations, il y en a quand même une bonne part qui fait partie de ces associations qui ne sont pas de Champigny et qui, comme ça se fait partout d'ailleurs, n'obtiennent pas de financement de la Ville. Il y a d'autres structures pour pouvoir le faire. J'ai été un peu surpris de ce que vous disiez, Monsieur GUINTRAND... »

M. GUINTRAND

« Il s'agit de parents d'élèves, effectivement, ça m'a échappé dans le tableau, donc je retire ma question... »

Monsieur le Maire

« Je termine. Vous disiez FO, on ne comprend pas pourquoi. Si vous voulez nous dire qu'il faut le supprimer, on y réfléchira. En tout cas, pour les parents d'élèves, vous avez la liste de la PEEP, la FCPE, enfin, toutes les associations de parents d'élèves obtiennent des financements. Et je dois vous dire que, comme l'a dit Yohann PICOT, on a fait un choix, y compris dans les moments – là, les contraintes budgétaires, on les a évoquées dans le vote du budget, elles sont réelles, mais elles étaient plus fortes encore à un moment - et un certain nombre de villes, quelle que soit la tendance politique, ont fait des choix qui n'ont pas été le nôtre, de diviser par deux, voire plus, le financement des associations. Nous, on a assumé ; on a dit : on va tout faire... Je peux même vous dire, pour aller plus loin. J'ai même eu, au début du mandat, dans les services quelqu'un qui m'a dit : partout, ça se fait, donc il faudrait le faire aussi. Moi j'ai estimé qu'il ne fallait pas le faire, et j'ai décidé de continuer à assumer un financement pour les associations qui sont extrêmement importantes et utiles dans la commune.

Pour autant, ce n'est pas parce que l'on a une association, que l'on fait une demande, que l'on doit avoir automatiquement un financement. Moi je présidais deux associations il y a quelques années, je n'ai jamais eu 1 € de la Ville, jamais. Alors je ne me suis jamais dit : pourquoi ? J'avais bien compris. Et on n'a pas d'exclusive. Si l'on était dans cette approche que vous dites partisane, je me demande pourquoi on continuerait à financer le Secours populaire. On connaît

tous l'orientation du Secours populaire, et moi, ça ne me pose pas de problème de travailler avec le Secours populaire. Ils font un super boulot, il n'y a pas de sujet pour les financer, d'ailleurs au plan régional comme au plan municipal, et on est heureux de pouvoir le faire. Il n'y a pas de sujet de politique là-dedans.

Et quand, Monsieur JACQUIN, vous dites : oui, mais Ivry 3,4 M. Ça tombe bien, parce qu'avec Christina ARRON, on a eu le plaisir d'accueillir le club de handball d'Ivry, et le club de handball d'Ivry, ils ont un problème en ce moment. Ils n'ont plus de terrain : Delaune a eu un incendie important, et donc ils demandent aux Villes de les accueillir pour faire des entraînements. Donc on a dit : il n'y a pas de problème. Je dois vous dire que mon orientation politique avec le Maire d'Ivry n'est pas très commune, mais c'est le sport, et donc on les a accueillis. Et, à ce titre-là, on a discuté un peu du fonctionnement. Le club d'Ivry, compte tenu de son niveau, qui est le meilleur club de hand que l'on peut avoir sur le département du Val-de-Marne, qui est un club de très, très bon niveau, est financé à hauteur de 2 M€ par la Ville parce qu'ils sont au haut niveau. Si demain on a un club en haut niveau, on le verra, il y aura certainement des sujets qui se poseront. On aura l'occasion d'en reparler peut-être pour la délibération prochaine, mais en tout cas, c'est ce qui fait que, effectivement, sur les 3,4 M, vous avez 2 M juste pour le club de hand. Alors derrière, il y a des recettes aussi, pas en ce moment, parce que l'équipement n'est pas disponible, mais derrière, ils ont aussi des recettes, puisqu'ils vendent des places, il y a de la restauration, il y a tout un tas de choses qui sont commercialisées. Voilà ce que je peux vous dire de ce point de vue là, et il faut bien vous dire aussi que ce n'est pas parce qu'on demande une subvention qu'elle est automatique.

Pour le dernier point, pour la question du musée, oui, on a augmenté la subvention. Oui, elle n'est pas les 45 000 € qui existaient auparavant, qui d'ailleurs, étaient un faux 45 000 € puisqu'on mettait à disposition un personnel que l'association devait rembourser. En fait, sur les 45 000 €, il y en avait quasiment 32 000 qui étaient pour rembourser le personnel. Donc, en réalité, la subvention était de 12-13 000 € sur l'Association des amis du musée de la Résistance. On a remis 10 000 €, mais on avait dit : il faut que l'on avance sur ce sujet-là. Et quand vous dites, il y a un sujet : il faut arrêter de fragiliser le musée. Ce n'est pas nous qui avons fragilisé le musée, c'est la crise entre les deux associations qui a rendu cette situation. Et permettez-moi de vous dire que, quand moi, je me suis retrouvé avec Michel DUVAUDIER au cours d'une assemblée générale de l'Association des amis, que j'ai retrouvé des gens que je connaissais bien, qui étaient quasiment tous adjoints de l'ancienne équipe municipale, de la mandature d'avant ou de celle encore d'avant, qui s'écharpaient sur le musée, certains disant : oui, il faut que l'on travaille avec la Ville ; d'autres disant : nous, on ne veut pas travailler avec la Ville ou avec le Département, et on ne veut pas travailler avec le Département, et qui se préoccupaient au fond, pour certains en tout cas, assez peu de l'avenir du musée, on avait de quoi être extrêmement inquiets. C'est cette crise, dont la Ville n'y est pour rien, le Département non plus, qui a généré des difficultés extrêmement fortes au sein du musée.

Et moi, je ne peux que me féliciter de voir que l'État - souvent on a tendance à taper un peu sur l'État, sur tous les bancs des différentes sensibilités politiques - mais là, pour le coup, moi, je dois remercier l'État qui a pris ses responsabilités, qui a nommé un conservateur pour faire une mission, pour faire un audit, voir quelles étaient les hypothèses. On a eu la chance, et c'est vraiment une chance assez exceptionnelle, en plus d'avoir le conservateur, d'avoir le plus haut niveau de l'État qui s'est mobilisé pour ce musée, avec le directeur de la DRAC, avec le directeur des Archives nationales. C'est assez rare quand même d'avoir le directeur des Archives nationales qui vienne dans un musée, qui se préoccupe de l'avenir du fonds qui est tout à fait exceptionnel, et tout le monde a convenu d'une chose. Il faut constituer un GIP, c'est la seule façon de faire en sorte que ce musée, comme il en existe beaucoup... Vous avez 27

musées de la Résistance en France, beaucoup se sont constitués par d'anciens combattants ou des déportés ou les enfants de déportés ou des gens qui ont eu des histoires familiales, c'est souvent des sujets où l'on a constitué un petit musée sur quelques fonds familiaux, et puis les musées ont évolué ou pas. Certains ont d'ailleurs d'autres difficultés parce qu'ils ne fonctionnent plus aujourd'hui. Et on a tous conclu, quand je dis tous, je me mets dans le tous, puisque l'on était tous autour de la table, mais moi, je n'ai pas de conclusion à apporter de ce point de vue-là, c'est surtout les experts entre guillemets, la DRAC et les Archives nationales, et les inspecteurs qui étaient là, qui ont conclu qu'il fallait maintenant passer à une phase plus professionnelle de ce musée, que les familles n'avaient plus vocation à le porter. Quand Lucienne NAYET - quand on connaît toute son histoire - qui était adjointe à la culture ici, le disait avec ses mots, comme d'autres d'ailleurs, Lucienne NAYET, on n'est pas du même bord, mais on s'est complètement retrouvés sur ce sujet. On a eu aussi même Karine NILES, qui est très engagée politiquement et avec qui on a partagé cette vision-là. Et elle disait : je ne pensais pas qu'un jour je partagerais la vision d'un responsable politique de droite. Parce que le musée, il appartient à tout le monde. La Résistance, elle est gaulliste et elle est aussi multiple. C'est ça qui fait que la Résistance, elle a aussi ce fonds exceptionnel. Donc il faut le préserver, bien évidemment.

Il y a un engagement qui a été pris par tous les acteurs il y a à peu près 15 mois, j'allais dire un an et demi, mais ça fait 15 mois, qui était de dire : sur l'année 2026, et certains ont fait traîner parce qu'il y avait des élections ; au départ, c'était 2025, on passe au GIP. Tout était prêt. Et puis certains ont fait traîner. J'ai bien senti qu'il y avait certainement des raisons qui stimulaient, quelque chose au mois de mars. En attendant, le mois de mars est passé, nous sommes en avril. Aujourd'hui, il est temps de passer à cette phase du GIP. J'ai eu l'occasion de le dire, le préfet l'a dit, tout le monde est d'accord : il faut que l'on passe au GIP. Il peut être bouclé d'ici à la fin de cette année, et donc le financement pourra se faire sans aucun problème. Nous avons voté un vœu dans ce sens-là, nous l'inscrivons au budget. Et donc c'est vraiment cela que nous souhaitons : c'est que ce GIP maintenant fonctionne. Et c'est aussi la garantie de la préservation des collections parce que, vous voyez, dans cette affaire-là, il y a bien évidemment l'équipement et le rayonnement qu'il doit avoir, bien sûr, le personnel, mais il y a aussi quelque chose qui est particulièrement préoccupant, en tout cas pour moi, mais c'est certainement dû un petit peu à mon passé, c'est la préservation des collections qui se dégradent parce qu'aujourd'hui, les archives nationales ont fait un constat assez net de ce point de vue là, parce que les archives de cette période sont particulièrement fragiles, et on peut se retrouver, si rien ne se fait d'ici à quelques années, avec une perte extrêmement importante des archives. On a la nécessité d'avancer de ce point de vue là, et le seul moyen d'avancer, tout le monde l'a conclu, c'est de mettre en place le GIP au plus vite. Madame MALEK. »

Mme MALEK

« Merci, Monsieur le Maire. En fait, à aucun moment dans mon intervention, je ne vous ai dit que le GIP n'était pas une bonne idée et ce vers quoi il fallait aller. Ce n'est pas ça que je vous ai dit. Vous semblez assez optimiste pour que le GIP soit créé cette année, moi, je le suis beaucoup moins parce que, encore une fois, au vu de la procédure lourde qui n'est pas aussi avancée que vous le dites, il est fort probable que ce ne soit pas le cas. C'est pour cela que l'on vous faisait une proposition tout en saluant les avancées, encore une fois, et que l'on vous proposait de changer la délibération afin que cette année, ça profite à l'association, et l'association a toute sa part aussi en tant que membre dans le GIP. Voilà. Ce n'était pas du

tout, en tout cas, je réitère mon propos, ce n'était pas du tout de s'opposer à la création du GIP, bien au contraire. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, Madame MALEK, j'entends ce que vous dites, je ne sais pas d'où vous tirez vos informations. Moi, j'ai participé à tous les comités de pilotage autour du préfet ou du sous-préfet, quand le préfet n'était pas là, on a eu des échanges extrêmement nourris. Je peux vous dire que j'ai suivi de près ce dossier : tout est prêt en fait. Il y a juste une question de volonté. On aurait pu le mettre en place, tout aurait pu déjà être bouclé sur la fin de l'année 2025. C'est l'engagement qui a été pris par tout le monde. On a bien senti pourquoi certains ne voulaient pas complètement avancer. Je vous l'ai dit : on est au mois d'avril, donc maintenant tout peut avancer. Il n'y a plus qu'à faire, il n'y a plus qu'à appuyer sur le bouton. C'est une question de volonté. Comme disait un certain penseur : quand il y a une volonté, c'est qu'il y a un chemin, donc s'il y a un chemin, on devrait pouvoir y parvenir. Monsieur JACQUIN brièvement, Monsieur GUINTRAND ensuite. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Brièvement, c'était juste pour répondre sur deux points. Le premier, j'entends, et à aucun moment nous n'avons dit que la Ville ne faisait rien en matière de soutien à la politique associative. Et j'entends qu'il n'y a pas que les subventions qui rentrent dans ce cadre-là, mais les chiffres sont têtus. Ce que l'on dit, c'est que c'est bien, mais que ce n'est pas assez, et que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et quand vous rappelez que sur les 3,47 M€ de subventions accordées par la municipalité à Ivry, il y en a près de 2 M accordés au seul club de handball, cela fait toujours 1,47 M pour une Ville de 65 000 habitants. C'est donc moins d'habitants et un budget plus important pour le reste. Et puis je tiens aussi à dire que si ce club est arrivé au niveau où il est arrivé, eh bien ce n'est pas par hasard, c'est parce que la Ville a investi massivement dans des infrastructures pour pouvoir garder aussi les joueurs, payer les entraîneurs, un staff, toute l'architecture autour d'un club. Et c'est justement parce que l'on investit massivement et lorsqu'on fait confiance au monde associatif et culturel, alors on ne peut pas demander à ce que chaque club devienne comme le club de handball d'Ivry, mais ce club, il n'est pas arrivé par hasard où il est arrivé. C'est parce que la Ville, depuis des années, a investi dans ce club, a cru en ce projet et qu'aujourd'hui, le club d'Ivry réussit nationalement, localement.

Et juste petite question : quand vous avez dit que sur les 19 associations, il y avait des associations qui n'étaient pas de Champigny, très bien, les associations non campinoises qu'elles n'obtiennent pas de subvention, c'est une chose. Alors nous, la question que l'on vous a posée, c'est que les associations campinoises qui avaient des subventions l'année dernière et qui, aujourd'hui, se voient retirer leurs subventions sans explication, et c'est ça, c'est là-dessus qu'on vous interroge. Ce n'est pas sur les potentielles quelques associations non campinoises qui n'ont pas de subventions. Ce sont les associations campinoises qui en avaient et qui n'en ont plus sans raison manifeste. C'est là-dessus que l'on aurait besoin de précisions. »

Monsieur le Maire

« Eh bien écoutez, on leur expliquera, mais quand vous avez notamment des associations qui s'intègrent dans le cadre de la Politique de la ville, et dont l'État vous dit : nous, on arrête le financement, et vous devez faire la même chose pour des questions bien spécifiques que je ne pourrai pas évoquer ici ce soir, effectivement, on se conforme à cette demande de l'État,

dans quelques partenariats que l'on peut avoir avec l'État, même si l'on a maintenu un petit peu pendant un temps, mais effectivement, on a constaté que les alertes étaient justifiées. Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« Je vais être très bref. J'ai bien entendu, Monsieur le Maire, que vous citiez Lénine. »

Monsieur le Maire

« À titre posthume. Pour la place. »

M. GUINTRAND

« Voilà, peut-être que c'était pour nous annoncer que vous vouliez rebaptiser la place du Marché, qui sait ? »

Monsieur le Maire

« Chacun peut rêver. »

M. GUINTRAND

« Moi, je n'ai pas bien entendu votre réponse à ma question concernant L'Union locale FO. Alors c'était peut-être le brouhaha ou mon inattention, mais je n'ai toujours pas compris la réponse. »

Monsieur le Maire

« Je vous ai dit qu'effectivement, c'est quelque chose qui a existé pendant quelques années, et si votre suggestion était de le supprimer, on l'entendait. On a eu un débat assez nourri, donc on va passer au vote, sauf pour ceux qui ne peuvent pas voter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Alors, vous votez quoi ? Vous vous abstenez ? »

M. LÉGER

« Écoutez, il y a une partie du groupe qui dit que, de toute façon, on ne peut pas voter contre, et d'autres qui ne sont pas satisfaits par vos réponses qui vont s'abstenir... »

Monsieur le Maire

« Écoutez, bien, vous votez individuellement. Il n'y a pas de discipline de groupe, c'est votre choix. Vous faites comme vous voulez. Moi, je n'ai pas de problèmes, chacun vote comme il le souhaite. Dans toute assemblée, le vote est aussi individuel. Il n'y a aucun problème. Je reprends pour faciliter le travail de l'administration : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne veut pas prendre part au vote ? Qui est pour ? Donc c'est adopté, je vous remercie. Point numéro 41, donc le RSCC, le sport de haut niveau justement, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN,

Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Zohra KASSOU, M. Mamadou SY, Mme Charlotte MALEK

6 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, M. Matthieu LAMOTTE, M Julien LEGER, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND

2 NPPV

Mme Asma ASHRAF, Mme Caroline ADOMO

41) Subvention exceptionnelle au RSCC judo au niveau pour l'exercice 2026

Mme THÉOPHILE

« Oui, merci Monsieur le Maire. Pour soutenir les judokates et judokas de haut niveau, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 25 000 € pour l'exercice 2026, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le RSCC judo haut niveau permettant le versement de cette subvention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions 1 et 6. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des votes pour ? »

Un élu (*hors micro*)

« Des votes pour ? »

Monsieur le Maire

« Oui je change un peu l'ordre (*rires*) pour voir si vous suivez. Tout le monde est pour ? Donc c'est le vote à l'unanimité, moins une abstention. Il n'y en a pas, Madame KASSOU ? »

Mme KASSOU

« Non, non, je vote pour, j'ai été surprise. »

Monsieur le Maire

« Vous avez été surprise, eh bien, c'était fait pour. Donc tout le monde est pour, c'est voté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 42, Aurore THIROUX. »

A l'unanimité,

42) Délibération portant création d'un poste de directrice ou de directeur de la sécurité et de la prévention

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous. Donc, cette délibération concerne la création d'un poste de directrice ou de directeur de la sécurité et de la prévention. Alors je vais essayer d'être claire, assez synthétique, et peut-être un peu moins technique que lors de ma dernière intervention au Conseil municipal, parce que je dois dire que j'ai quand même été très choquée par les propos de Monsieur LÉGER sur la traduction de mon intervention de la dernière fois. Donc je vais vraiment être très factuelle.

La commune souhaite renforcer et mieux structurer son action en matière de sécurité et de tranquillité publique, de prévention de la délinquance, de salubrité publique et d'appui à l'exercice des pouvoirs de la police du Maire. Il est donc proposé de créer une direction de la sécurité destinée à regrouper la police municipale, les agents de surveillance de la voie publique, les ASVP ainsi que la mission prévention. Donc, c'est une direction qui n'existe pas à ce jour, dont la mise en place suppose un travail préalable de conception, de structuration et d'accompagnement afin d'en définir le périmètre, l'organisation et les modalités de fonctionnement. Pour répondre à cet enjeu, il est proposé de créer un poste de directrice ou de directeur de la sécurité et de la prévention. Donc, la première mission de cet agent recruté sera de concevoir, proposer et accompagner la création de la direction de la sécurité, puis d'en assurer la coordination et le pilotage.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Un refus de vote. Des votes pour ? Voilà merci. Donc, point numéro 43, Aurore THIROUX. »

A l'unanimité,

1 NPPV

M. Matthieu LAMOTTE

43) Délibération portant affectation des crédits nécessaires au recrutement de collaborateurs de cabinet

Mme THIROUX

« Alors, la délibération suivante porte affectation des crédits nécessaires au recrutement des collaborateurs de cabinet. Donc, il s'agit bien sûr d'une délibération qui rappelle les règles auxquelles on ne peut pas déroger dans le cadre de ces enveloppes. Je voulais souligner qu'il n'y a pas de modifications de l'enveloppe budgétaire ni du nombre de collaborateurs de cabinet qui est fixé à quatre. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés avec un vote réservé de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote. Madame ADOMO, vous vouliez intervenir ? »

Mme ADOMO

« Merci, Monsieur le Maire. Il me semble qu'à la commission, j'avais indiqué que je votais souvent pour parce que j'ai envie de dire que c'est un peu, pas une tradition, mais c'est une règle qui s'applique aux différentes majorités. Et donc probablement que je voterai pour en Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« D'accord, pas de souci. Donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Voilà, comme ça, c'est très clair. Alors point numéro 44, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité,

44) Installation de deux câbles à haute tension souterrains et raccordement au poste de livraison de la station de géothermie par Enedis sur la parcelle AE270 située au 103, boulevard de Stalingrad sous le stade René-Rousseau

Mme THÉOPHILE

« Merci Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil municipal d'acter et d'autoriser l'installation et le passage de deux câbles souterrains à haute tension pour l'alimentation du poste de géothermie sous le stade René-Rousseau au profit d'Enedis ou de ses entreprises accréditées.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 2^e commission ; un vote réservé de Monsieur LÉGER

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Point numéro 45, Grégory GOUPIL. »

A l'unanimité,

45) Avis de la commune de Champigny-sur-Marne sur la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers présentée par le SIPPAREC - Saisine préfectorale du 5 mars 2026

M. GOUPIL

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à tous. Pour le point 45, il s'agit de l'avis de la commune de Champigny-sur-Marne sur la demande d'autorisation de recherche de gîte géothermique et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers présentée par le SIPPAREC. Nous avons été saisis par le préfet en date du 5 mars 2026. Ce dossier porte sur

une autorisation de recherche de gîte géothermique sur les communes de Villiers-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, Champigny, Noisy-le-Grand, Emerainville, et donc d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Villiers. La direction régionale interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), service énergie-bâtiment, a déclaré le dossier complet et régulier le 1^{er} mars 2026. Sur la nature du projet, le SIPPAREC souhaite réaliser un projet de géothermie basse température au Dogger, consistant en la création d'un réseau de chaleur géothermique sur les réseaux des communes de Bry-sur-Marne, Villiers, Noisy-le-Grand. Le projet repose sur la réalisation d'un quadruplet géothermique, soit quatre forages verticaux. Les têtes de puits seront implantées sur le complexe sportif Octave-Lapize, donc sur la commune de Villiers-sur-Marne. Le projet est classé au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Et l'enjeu pour Champigny, donc la position géographique de Champigny-sur-Marne est incluse dans le périmètre de la demande d'autorisation de recherche de site géothermique. Et les enjeux environnementaux et énergétiques, le projet de géothermie profonde présentent des enjeux importants en matière de transition énergétique. Et on a quelques points de vigilance : la gestion des risques industriels et de sécurité publique, notamment les risques liés à la tour aéroréfrigérante et aux installations de chaufferie, la prise en compte des résultats du document unique d'évaluation des risques pour garantir la sécurité des travailleurs et des riverains, l'information régulière des riverains et des habitations tout au long du déroulement des travaux de forage et de construction de la centrale, et la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme des communes traversées par le futur réseau de chaleur.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. On a quand même signifié que nous sommes favorables avec une petite réserve pour que cela n'impacte pas nos installations par rapport au rayonnement de ce nouveau puits qui est appelé à advenir. Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, merci. Point suivant, donc un avis sur la demande d'autorisation environnementale. Point 46, Caroline BOICHOT. »

A l'unanimité,

46) Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la société Hermès manufacture de métaux

Mme BOICHOT

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Cet avis porte sur la demande d'autorisation environnementale de la société HMM, Hermès manufacture de métaux. Hermès, groupe numéro 1 du luxe, représente 25 000 salariés dans le monde, dont 15 000 salariés en France. Sa filiale, le groupe Hermès manufacture de métaux, HMM, fabrique des pièces métalliques et accessoires. Il est déjà présent sur deux sites à Champigny. Le but est de regrouper en un seul site 299 salariés, dont 150 créations d'emplois. Le bâtiment de 8000 m², R + 1, comprendra des ateliers et une zone de vie. Il sera construit selon des normes

environnementales très poussées : pas de gaz, électricité avec des panneaux photovoltaïques, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts, zéro rejet des effluents industriels, pas de nuisances sonores, recyclage valorisé des déchets. La durée des travaux s'effectuera de novembre 2026 à juin 2028. L'installation de ce site confortera la vocation économique de la zone UX du PLUi. La création de 150 emplois, plus de 3,5 M d'investissements pour la protection de l'environnement, pas de classement de type Seveso, le recours à l'énergie renouvelable.

L'avis des commissions

Pour ces raisons, les membres présents de la 3^e commission ont donné un avis favorable à l'unanimité. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. D'abord, au préalable, vous dire que nous sommes favorables à des projets qui peuvent être d'intérêt économique pour notre Ville. Avoir de l'activité sur notre Ville, c'est ce que l'on défendait, et ce que l'on continue de défendre, y compris si cela peut générer de l'emploi. Mais nous sommes sur ce projet-là dans une phase de consultation publique qui est ouverte jusqu'au 13 juillet, notamment au titre des installations qui sont classées pour la protection de l'environnement. Donc là, le rapport nous indique que les conditions environnementales semblent parfaitement remplies. En tout cas, on est rassuré sur ce point de ce que l'on nous dit.

Nous avons eu une information, je voudrais la vérifier avec vous, parce que peut-être c'était une fausse information, que ce projet avait été dispensé d'une évaluation environnementale par une décision de l'autorité environnementale en date du 8 janvier 2026. Donc c'était un petit peu ce qui nous inquiétait dans ce projet. C'était comprendre pourquoi il y avait eu une telle dispense d'évaluation des risques. Et donc c'était vraiment le cœur de notre préoccupation. Un grand projet comme celui-là, utile à notre Ville, pourquoi pas ? À condition que toutes les garanties nous soient fournies sur les questions vraiment des nuisances diverses, de l'impact environnemental. Voilà, on aimerait quand même pouvoir demain rassurer, en toute transparence, les habitants qui verront ce projet se faire. Et, en fonction de vos réponses, on souhaite pouvoir voter positivement, mais on souhaiterait vraiment avoir plus de précisions et d'assurances de votre part. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors, n'ayez aucune crainte et ne vous inquiétez pas que la population soit informée en la matière. Et la DRIEAT et la DRIE suivent ces dossiers avec beaucoup d'attention, puisque vous avez un classement ICPE justement qui encadre beaucoup ce type d'installation. Alors, on évoquait le fait qu'Hermès est déjà présent à Champigny. En fait, ce n'est pas tout à fait le cas, c'est-à-dire qu'ils le sont maintenant. En réalité, ils ont racheté un petit sous-traitant qui était dans un secteur, pour le coup, peu propice à l'activité industrielle de ce type, un secteur plutôt résidentiel de la Ville, et des échanges que l'on a pu avoir avec la direction d'Hermès au plus haut niveau, puisque je me suis rendu à

Pantin pour rencontrer le PDG du groupe Hermès, puisque maintenant nous avons une filiale spécifique dédiée à la production de métaux. Toutes les pièces métalliques d'Hermès sont appelées à être construites à Champigny. Eh bien, ce que l'on a pu voir avec Michel DUVAUDIER, quand on a fait la visite, c'est une entreprise particulièrement soucieuse de tout cela : zéro déchet rejeté, enfin vraiment une démarche, un process, pourtant sur un bâtiment qui n'était pas du tout adapté. Et là, ils vont avoir un bâtiment neuf avec des investissements extrêmement importants pour la Ville et qui vont nous permettre d'avoir un niveau d'exigence extrêmement élevé. Et c'est comme cela qu'ils travaillent. C'est vraiment leur façon de fonctionner sur l'ensemble de leurs unités. Il se trouve qu'ils ont organisé l'année dernière une réunion de tous les Maires de France qui ont une unité de production Hermès en France. J'étais présent, et tous les autres Maires qui étaient là, avec le responsable de chaque unité, n'avaient que des louanges à faire, à la fois sur le côté environnemental, mais aussi sur le côté social. Je peux vous dire que les gens qui rentrent chez Hermès, en général, une fois qu'ils sont rentrés, ils y font toute leur carrière, et ils en sont particulièrement heureux. Et nous, on a trouvé des gens particulièrement passionnés par leur métier. Et à l'heure où l'on parle de la désindustrialisation de notre pays, je crois que c'est une bonne chose que l'on puisse avoir un acteur de plan international qui a confirmé son attachement à vouloir rester sur le secteur. Il y avait une petite concurrence entre Fontenay et Champigny. C'est Champigny qui l'a emporté pour faire en sorte que cette unité puisse s'installer, qu'elle puisse se développer. Et c'est vraiment heureux, un peu comme on avait réussi à le faire avec Eiffage énergie, puisque l'on est en train de travailler avec le lycée Gabriel-Péri pour Eiffage, et ça fonctionne bien, on a eu des recrutements. Et puis le lycée Marx-Dormoy dispose d'une filière des métiers de la mode. Donc on est déjà en train de discuter d'un accord, pour faire en sorte que des jeunes qui sont dans cet établissement puissent trouver des débouchés directement chez Hermès. Cela a été évoqué tout à l'heure. C'est potentiellement 150 recrutements qui vont être faits. Donc c'est quand même une belle opportunité pour de jeunes Campinois de travailler dans des métiers qui font souvent envie, mais dont les unités sont parfois en province compte tenu du type de production, ou alors de l'autre côté de Paris. Et je trouve que c'est une bonne chose que cela se fasse dans l'Est parisien. N'ayez aucune inquiétude sur les aspects environnementaux, tout cela est bien suivi de près, tant par la Préfecture que par la Ville. Et, pour l'instant, on est effectivement dans la phase administrative. Le permis a déjà été délivré, mais on a encore des étapes. Un site ICPE, c'est extrêmement encadré. Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE

« Oui, merci Monsieur le Maire. Vous n'avez pas répondu, en fait, à la question : y a-t-il eu oui ou non évaluation indépendante des risques écologiques et environnementaux autour de cette installation ? Parce que, en fait, croire une entreprise, c'est bien gentil, mais on ne peut pas toujours croire une entreprise sur parole. Évidemment, si on les écoutait, elles vont toutes faire leur maximum en matière de protection de l'environnement, etc. Du greenwashing, il y en a partout. Donc, est-ce que vous avez oui ou non, y aura-t-il une évaluation indépendante des risques écologiques et environnementaux sur cette installation ? »

Monsieur le Maire

« Alors, pour tout vous dire, le greenwashing, là, ce n'est pas ce que l'on a constaté. C'étaient vraiment des engagements très concrets et en place. Ce ne sont pas des paroles, c'étaient des actions très concrètes et sur un bâtiment pas forcément très adapté. Ça, c'est sur le mode de fonctionnement de l'entreprise aujourd'hui. Et d'ailleurs, l'entreprise qui était le sous-traitant d'Hermès avait déjà des process très drastiques. Je crois qu'on peut dire assez précis, dans

un process assez structuré, mais la force du groupe Hermès a fait qu'aujourd'hui, on est rentrés dans une étape encore beaucoup plus aboutie sur ce plan-là. Et ce ne sont pas que les propos de l'entreprise qui nous rassurent, c'est qu'effectivement, les services de la préfecture, je vous l'ai dit, de la DRIEAT suivent le sujet et ne donneront l'accord sur le classement ICPE qu'en fonction des éléments dont ils disposeront. Donc, nous, on s'en remet aux autorités de la Préfecture. Ce n'est pas nous qui allons gérer ce sujet-là. C'est l'autorisation préfectorale. Bien je vous propose de passer au vote : donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention. Des refus de vote ? Un refus de vote. Des votes pour ? Voilà, je pense que c'est une bonne chose quand même pour l'emploi dans notre Ville. Point suivant, Christine ARRON pour l'avenant à la convention. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

46 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND

1 abstention,

M. Matthieu LAMOTTE

1 NPPV

M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

47) Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour la surveillance de la qualité des eaux des sites de baignades en Marne

Mme ARRON

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour la surveillance de la qualité des eaux des sites de baignades en Marne. L'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018, le SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, Marne Confluence fixe l'objectif prioritaire de la reconquête d'une eau de baignade en Marne et d'ouvrir les sites dédiés, conformément à l'objectif général 2 du plan de gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques. Le syndicat mixte Marne Vive, chargé de l'animation du SAGE, accompagne les collectivités dans cette démarche. 11 communes participent aujourd'hui au dispositif, et 4 sites de baignades ont ouvert en 2025 sur le territoire, dont celui de Champigny-sur-Marne. Pour répondre aux obligations réglementaires, les études « Profils de baignade » ainsi que l'autosurveillance sanitaire de l'eau sont menées de manière mutualisée sous la coordination de Marne Vive. Afin d'assurer la cohérence technique et l'optimisation des coûts, le comité de pilotage du 8 janvier 2026 a décidé la création d'un groupement de commandes entre le syndicat Marne Vive et les communes engagées conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la

commande publique. La Ville de Neuilly-sur-Marne souhaite désormais rejoindre ce dispositif. L'intégration de ce nouveau membre nécessite donc l'adoption d'un avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 permettant l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Marne au groupement de commandes relatives à l'autosurveillance des baignades en Marne, de confirmer la désignation du syndicat Marne Vive en qualité de coordonnateur du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document afférent.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5^e commission ; un vote réservé de Madame MALEK

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6^e la commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, merci. Point 48, Tatiana SAUSSEREAU. »

A l'unanimité,

48) Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés publics de services - prestations intellectuelles – Étude « plateforme de partage de données et d'informations pour la gestion des baignades en Marne »

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame et Monsieur. Dans la continuité des sujets de la baignade en Marne, cette délibération propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention constitutive qui permettra l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Marne au groupement de commandes relatif à la passation des marchés publics et qui rendra possible la mise en commun d'une plateforme digitale servant de tableau de bord pour centraliser les données et faciliter la gestion des sites de baignade ainsi que l'échange d'informations entre sites de baignade en Marne.

L'avis des commissions

Avis favorable des membres présents de la 1^{re} et de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 5^e commission ; un vote réservé de Madame MALEK. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Non, donc c'est adopté, je vous remercie. Le point suivant, le contrat d'objectifs, Christine. »

A l'unanimité,

49) Signature de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Academy Sporting Club de Champigny

Mme ARRON

« Merci. Alors, il s'agit du contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association Academy Sporting Club de Champigny. La dernière convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Academy Sporting Club a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 19 mars 2025 pour une durée d'un an. L'association Academy Sporting Club de Champigny perçoit une subvention de moins de 23 000 €. Toutefois, la subvention allouée cumulée avec la mise à disposition des installations sportives pour cette association excède 23 000 €. Il est proposé un projet de convention d'objectifs et de moyens permettant de définir les conditions du soutien financier, matériel et humain de la Ville en direction de l'Academy Sporting Club de Champigny, détaillé comme suit : le montant de la subvention est de 15 388 €, le coût de la valorisation de 30 703 € et le coût total donc de 46 091 €. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat d'objectifs et de moyens à signer conclu avec l'association Sporting Club de Champigny. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? »

Mme ARRON

« Je vais donner les avis. »

Monsieur le Maire

« Ah, excuse-moi. J'étais trop rapide. »

Mme ARRON

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents de la 6^e commission ; un vote réservé de Monsieur JACQUIN BEAUDOIN

Madame ADOMO ne prend pas part au vote, car sa fille est sportive de haut niveau au sein de l'association. »

Monsieur le Maire

« Ça n'empêche pas, mais bon, Madame ADOMO, vous voulez intervenir ? »

Mme ADOMO

« En fait, en tant que parents, on est membres automatiquement, donc on participe aux AG. »

Monsieur le Maire

« Et vous êtes au bureau ? Vous avez une fonction au bureau de l'association ? »

Mme ADOMO

« Non, mais c'est une règle chez moi ; à partir du moment où je suis membre d'une association, que ce soit dans le bureau ou simplement, je ne prends pas part au vote. »

Monsieur le Maire

« C'est votre liberté, pas de problème, mais vous pouvez le faire. En tout cas, vous faites comme vous le souhaitez. Il n'y a pas de souci, donc on passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, merci.

Alors, ensuite, nous avons deux vœux qui ont été présentés. Alors il y a marqué vœu de la minorité municipale, mais on ne savait pas trop au nom de quel groupe c'était fait, même si c'est Monsieur LÉGER qui l'a envoyé. Donc ça reprend bien évidemment le vœu qui avait été envoyé pas tout à fait dans les formes. Je vous laisse le soin de le présenter. Alors, comme on l'avait déjà lu, je ne sais pas s'il faut le reprendre en intégralité. Qui présente les éléments ? Monsieur JACQUIN, c'est vous ?

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Oui. »

Monsieur le Maire

« D'accord. »

A l'unanimité,

1 NPPV

Mme Caroline ADOMO

50) Vœu de la minorité municipale pour la défense de l'école publique à Champigny-sur-Marne

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Alors est-ce qu'il y a besoin que je relise tout ? »

Monsieur le Maire

« Je ne pense pas, déjà tout le monde l'a eu, et puis on l'avait déjà lu au dernier moment. Je ne pense pas, mais si vous voulez représenter certains éléments, je vais vous laisser la parole. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« Alors je vais me permettre de le relire pour le public qui n'a pas forcément été là la semaine dernière. Donc, c'est le vœu de l'opposition municipale pour la défense de l'école publique à Champigny-sur-Marne :

Considérant les mesures de cartes scolaires présentées par la DSDEN de Créteil pour la rentrée 2026,

considérant que ces mesures prévoient 4 ouvertures de classe, dont 3 fermes (élémentaire Eugénie-Cotton, Georges-Politzer et Joliot-Curie et une conditionnelle maternelle Frapié avec également 9 fermetures de classe, dont 8 fermes, touchant notamment les écoles Albert-Thomas, Casanova, Eugénie-Cotton, Decour, Solomon, Thorez 1 et Thorez 2 ainsi qu'une fermeture conditionnelle à l'élémentaire Eugénie-Cotton. Considérant que la fermeture initialement envisagée à l'école Joliot-Curie a été abandonnée à la suite de la mobilisation des

parents, des personnels et des habitants. Considérant que la baisse démographique actuelle constitue une opportunité historique afin d'améliorer les conditions d'apprentissage en réduisant le nombre d'élèves par classe et non pour procéder à des économies budgétaires. Considérant que le gouvernement fait le choix de maintenir un nombre d'aides publiques, notamment aux grandes entreprises pour plusieurs centaines de milliards d'euros, par ailleurs sans conditionnalité suffisante, au détriment des financements des services publics essentiels et de la recherche de nouvelles recettes, considérant que la France demeure l'un des pays européens où les classes sont les plus chargées au détriment de la réussite scolaire, particulièrement des élèves les plus fragiles, considérant que ces fermetures touchent prioritairement des écoles situées dans les quartiers populaires, aggravant les inégalités territoriales. Considérant la mobilisation des enseignantes et des enseignants, des AESH et des parents d'élèves, notamment à travers la grève du 31 mars 2026, le Conseil municipal se félicite de l'abandon de la fermeture de l'école Joliot-Curie à la suite de la mobilisation des parents, des personnels, des habitants de Champigny-sur-Marne, exprime son opposition aux autres fermetures de classes prévues à Champigny-sur-Marne et demande le maintien de l'ensemble des classes malgré cette fermeture, demande le recrutement des AESH nécessaires pour répondre aux besoins des 100 enfants de notre commune notifiés auprès de la MDPH qui ne bénéficient pas d'un accompagnement scolaire adapté à leurs besoins, soutient les mobilisations des personnels éducatifs, des AESH et des parents d'élèves, appelle l'État à engager un plan ambitieux pour l'école publique permettant, notamment, la baisse du nombre d'élèves par classe, le renforcement des moyens humains et l'égalité réelle entre les territoires, ainsi que la création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH, avec une revalorisation significative de leur rémunération et un accès renforcé à la formation.

Si nous présentons ce vœu ce soir, ce n'est évidemment pas pour créer une polémique, mais au contraire pour revenir à une méthode plus juste et plus constructive à notre sens. Lors du précédent Conseil municipal, comme vous l'avez rappelé, un vœu a été voté sur le même sujet. Mais nous n'avons pas forcément apprécié la manière dont les textes ont été travaillés, notamment le fait que des amendements consensuels, notamment portés par les groupes de l'opposition de gauche, ont été refusés sans véritable discussion, alors même qu'ils ne remettaient pas en cause l'équilibre du texte. Nous avons fait le choix pour notre part d'intégrer ces propositions parce que nous pensons que, sur un sujet aussi important, nous devons chercher à rassembler plutôt qu'à exclure. Nous pensons aussi que notre vœu aurait pu être examiné et voté, malgré une erreur manuelle dans son envoi qui ne remettait pas en cause le fond du débat. Au-delà de la méthode, il y a évidemment une question de fond. Nous souhaitons valoriser les combats collectifs, ceux qui se mènent sur le terrain dans les mobilisations, parfois ensemble, et les avancées concrètes qui en découlent. On ne peut pas être côte à côte dans la rue pour défendre l'école publique et refuser ensuite en Conseil municipal de reconnaître ces mobilisations et leurs résultats. Et nous voulons être très clairs : il ne sera jamais inscrit dans un procès-verbal, sans réponse de notre part, que nous ne votons pas un vœu visant à défendre le service public et sa sauvegarde. Ce vœu vise justement à faire ce lien entre les luttes des habitantes et des habitants et les décisions politiques que nous prenons ici même. C'est dans cet esprit que nous vous proposons de l'adopter. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« Oui, c'est pour proposer au nom de notre groupe un tout petit amendement à votre proposition de vœu. Ce n'est pas 100 enfants de notre commune identifiés, c'est plus. C'est 100 postes d'AESH, en fait, qu'il manque. Et donc l'équivalent en temps plein, ce qui veut dire qu'il y a un AESH pour suivre plusieurs enfants, donc s'il faut prendre en compte le niveau de notifications par la MDPH, c'est plus de 100 enfants, en fait, qui sont concernés. Donc, il suffit de dire 100 AESH nécessaires pour l'accompagnement des enfants, etc. »

M. JACQUIN-BEAUDOIN

« On valide la proposition d'amendement faite par le camarade. »

Monsieur le Maire

« Par le camarade, d'accord.

Écoutez, les 100 postes, c'est ce que l'on avait précisé dans notre vœu. Sur la rédaction, moi, je n'entends pas faire de polémique, mais « se félicite de l'abandon de la fermeture de l'école Joliot-Curie », il n'a jamais été envisagé que l'école ferme. C'est juste une classe, hein, mais bon... Après, vous dites : on ne veut pas faire de la polémique. Si, vous voulez faire de la polémique parce que l'on a proposé un vœu la dernière fois qui, justement, était suffisamment large, avec même des propositions en direction de l'État pour faire avancer un certain nombre de sujets, notamment au niveau des maternelles.

Dans votre vœu, il y a plein de problèmes dans ce qui est avancé : « considérant que le gouvernement fait le choix de maintenir des niveaux d'aides publiques pour les grandes entreprises à plusieurs centaines de milliards », on ne sait pas combien précisément. Quand on fait les recherches, on peut estimer que c'est autour de 45 milliards. Ça ne fait pas plusieurs centaines. Et vous êtes sur un registre très politique nationale. Ce n'était pas du tout l'intention, et c'est ce que l'on vous avait dit la dernière fois : si vous vouliez que l'on ait un vœu consensuel, on a la majorité, ne vous en déplaise, et donc pour trouver les « voix » de passage, cela suppose de travailler aussi un peu dans notre sens. Votre idée, c'est : on a notre vœu, on l'a proposé la dernière fois, il revient. Donc vous comprendrez pourquoi on votera contre votre vœu, puisque la position a déjà été prise la dernière fois. Elle est extrêmement claire. Bien. Donc je vous propose de passer au vote : qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Donc le vœu est rejeté. Deuxième vœu, qui prend la parole ? »

A la majorité,

10 votes pour,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND

38 votes contre,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

51) Vœu de la minorité municipale contre le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme et les violences visant les élus

Monsieur le Maire

« Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Oui, Monsieur le Maire, il s'agit d'un vœu de l'opposition municipale contre le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme et les violences visant les élus. Par ce vœu, le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne peut délibérer.

Considérant que les valeurs de la République reposent sur la liberté, l'égalité, la fraternité, le respect de la dignité de toutes et de tous, sans distinction d'origine, de religion ou de condition. Considérant que les élus de la République doivent pouvoir exercer leur mandat dans un climat de respect, de sécurité et de sérénité. Considérant les récentes attaques, les propos inacceptables, les relents racistes visant des élus de la République, notamment des Maires et des élus depuis la dernière élection municipale des 15 et 22 mars 2026, ainsi que la multiplication des menaces à leur encontre. Considérant la progression inquiétante des actes racistes, islamophobes et antisémites dans notre pays, qui porte atteinte aux principes fondamentaux de la République, la banalisation des discours de haine dans le débat public qui contribue à libérer la parole raciste, islamophobe et antisémite. Considérant le racisme et l'antisémitisme, qui constituent des délits punis par la loi, notamment par la loi du 13 juillet 90,

Le Conseil municipal

Délibère et décide de condamner avec la plus grande fermeté les propos et les comportements racistes, islamophobes et antisémites ainsi que toutes les violences visant les élus de la République, ainsi que toutes les formes de stigmatisation fondées sur l'origine, la religion, la couleur de peau, les convictions, de s'engager à promouvoir activement les valeurs de respect, de tolérance, d'inclusion, De soutenir toutes les initiatives visant à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ainsi que les conditions d'exercice sereines et sécurisées du mandat d'élu local, et d'exprimer son soutien et sa solidarité aux élus victimes de telles attaques et notre détermination à défendre une République garante de l'égalité, de la dignité et de la sécurité de tous.

Voilà le vœu que nous mettons en débat. Nous mettons ce vœu en débat, vous l'avez compris, parce que nous avons été particulièrement choqués par ce que nous avons pu entendre carrément sur des plateaux de télé, des chaînes nationales, une parole qui s'est libérée contre des élus comme jamais, des menaces qui sont documentées aujourd'hui, des menaces physiques, des menaces verbales. On n'a jamais connu un tel niveau de violence après des élections d'élus. Alors voilà ce que nous portons ce soir avec vous. C'est l'idée que ce vœu, qui ne soit pas spécialement partisan, mais plutôt transcourant, puisse nous rassembler autour des valeurs de la démocratie, de la défense de la République. En votant ce vœu, nous enverrons un message clair : à Champigny, il n'y aura aucune tolérance pour les discriminations et les violences quelles qu'elles soient et quels qu'en soient les auteurs. Et ce vœu, selon nous, ne retire rien à personne. Il ajoute au contraire de la protection, de la dignité

et du respect dans le débat public. Voilà. Nous avons l'occasion ce soir de montrer que, pour l'essentiel, nous savons dépasser des désaccords pour se retrouver notamment sur la question de la lutte ensemble contre le racisme, l'islamophobie et l'antisémitisme. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors je ne sais pas si vous avez vu l'édition du magazine qui vient de sortir, que j'ai eu l'occasion d'écrire, qui est justement sur le même sujet. Et donc j'avais effectivement à peu près les mêmes positions dans ce que j'écris dans le magazine du mois de mai. Donc, sur le principe, je n'ai pas de difficultés avec votre vœu. Il y a juste quelques points qui manquent et qui font que l'on va vous proposer d'amender ce vœu, si vous voulez vraiment travailler avec nous. Et donc je vais proposer que la version amendée vous soit distribuée de telle manière à ce que l'on ait une approche, on l'espère, la plus consensuelle possible. Si vous pouvez distribuer, commencez par la minorité, et puis ensuite pour tout le monde. Donc, à la première phrase, le vœu porté par le Conseil municipal serait « contre le racisme, l'islamophobie, mais aussi la christianophobie, l'antisémitisme et les violences visant les élus ». Vous retrouverez dans le texte les éléments en caractère gras qui ont été ajoutés. Donc, vous avez au 5^e considérant aussi une modification « considérant que le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et la christianophobie constituent des délits punis par la loi, notamment la loi du 13 juillet 90 » effectivement vous avez raison de le rappeler, mais la christianophobie en fait aussi partie, si l'on veut exclure personne, il faut aussi que cette dimension-là soit rappelée.

Un autre considérant que nous avons ajouté : « considérant que les élus municipaux comme les élus nationaux doivent faire preuve de respect les uns envers les autres et en particulier ne pas tenir ou cautionner des propos ou des actes violents ». Je pense que c'est extrêmement important, dans le contexte que vous avez justement rappelé, que chacun s'applique cette règle-là. Et ce n'est pas forcément ce que l'on a pu voir sur différents bords. Et puis après, on a effectivement le terme, ce n'est pas mis en forme le verbe, mais c'est « condamne avec la plus grande fermeté, s'engage, » ce n'est pas s'engager, c'est « s'engage à promouvoir activement les valeurs de respect, de tolérance et d'inclusion, exprime son soutien et sa solidarité aux élus victimes de telles attaques et sa détermination à défendre une République garante l'égalité, de la dignité et de la sécurité de toutes et tous ». Voilà les amendements qui vous sont proposés. Vous avez le texte. Je vous invite à nous dire quelle est votre position par rapport à ces amendements qui vous sont proposés. Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND

« Il y a des amendements que vous proposez, mais il y a le aussi le contexte. Vous avez vous-même rappelé votre édit. Je ne pensais pas d'ailleurs que vous alliez intervenir à ce propos. Enfin, franchement, je ne pensais pas d'ailleurs que la motion qui était proposée allait susciter débats et amendements. Pourquoi pas ? On pourra en parler, mais on a été, je vous le dis, extrêmement choqués, et je pense que l'on n'a pas été les seuls Champinois à l'être à la lecture de votre dernier édit dans le journal municipal avec une attaque en règle, mais ça, c'est votre habitude maintenant, contre La France insoumise, qui continue à être le sujet principal, parce que vous dites que vous êtes Maire de Champigny, attaché uniquement à la politique à Champigny, par contre pas dans vos éditos municipaux, puisque c'est La France insoumise qui est, une fois de plus, attaquée. Alors là, après, avec des propos qui sont tenus, je ne vais même pas revenir sur le fond, vous dites que des Maires LFI ont tenu des propos : « Ce n'est pas la peine de revenir demain, vous êtes viré » concernant des policiers municipaux. Est-ce

que vous pouvez nous citer votre source ou est-ce que c'est une citation imaginaire ? Parce que l'on a fait nos recherches, et alors là, très franchement, je vous dis notre plus grande surprise parce que ces termes-là qui sont mis entre guillemets, on ne les a retrouvés nulle part. Et je ferai aussi un lien avec les propositions d'amendements parce que l'on retrouve le même état d'esprit. Qu'est-ce que vous entendez par « des élus nationaux qui doivent faire preuve de respect les uns envers les autres » ? C'est le bon sens « et en particulier, ne pas tenir ou cautionner des propos ou actes violents ». Qui tient et cautionne des propos ou actes violents ? Là, on commence à être dans des sous-entendus qui ne clarifient pas du tout le sens de la motion qui est proposée.

Et puis alors ensuite, en ce qui concerne les actes christianophobes, je ne sais pas exactement à quoi vous faites référence sur le territoire national. Est-ce que c'est la destruction, par exemple, d'une statue au Liban par l'armée israélienne ? Voilà, je pose la question : est-ce que l'on est dans le cadre de la motion dont on a parlé ? La motion qui est présentée avec des sujets précis : le Maire, Bally Bagayoko, de Saint-Denis, qui a été victime d'une campagne raciste sur Cnews de la part de certains porte-parole. C'est de cela dont il s'agit, pas d'une motion générale contre le racisme et l'antisémitisme, et où viendrait là-dedans le sujet de la christianophobie, qui n'est pas du tout le sujet de cette motion. C'est une motion spécifiquement sur l'élection municipale qui vient d'avoir lieu, et les attaques, les campagnes qui ont été scandaleuses dans toute une série de médias. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Nous, ce que l'on cherche dans ce vœu-là, ce que l'on cherche ce soir, c'est de pointer du doigt ce niveau détestable de violences racistes qui se libère. C'est ce que j'ai dit dans ma première intervention. Vous nous proposez d'ajouter quelques notions qui, si on grattait un petit peu dans le fond, on se dirait : bon, on n'a pas, à notre connaissance en tout cas, vu de déferlements racistes sur des chaînes, quelles qu'elles soient, privées ou publiques, contre des élus qui auraient une foi chrétienne. On n'a pas observé cela. En tout cas, ce que l'on ne souhaiterait pas, c'est refuser votre amendement pour empêcher que ce vœu soit validé. Nous, sur le principe, on veut que le vœu, effectivement, puisse envoyer un message de Champigny qui porte ces valeurs-là. Donc on peut accepter l'amendement, mais ce n'est pas une réalité que l'on sent monter dans le pays. Alors peut-être que vous avez des exemples plus précis que nous, mais aujourd'hui, ce n'est pas ce que l'on ressent. Ce n'est pas pour aller contre la position de notre collègue de LFI. C'est plutôt de se dire que, ce soir, en réfléchissant : notre objectif est peut-être que l'on ait cette déclaration qui puisse exister. Et j'ai envie de dire : après, chacun avec sa sensibilité et ses combats. Eh bien, on continuera nos combats, et je pense que les combats qui sont portés par un certain nombre d'élus, par exemple pour la paix durable dans une région du monde, chacun avec notre nuance, je pense qu'ils ne doivent pas être amalgamés ce soir, surtout pas. Je ne souhaite pas que ce vœu soit récupéré pour en faire autre chose que ce que l'on souhaiterait lui faire dire au départ. Donc j'ai entendu la position de Thierry GUINTRAND, et je vois à quoi il fait référence, mais là, ce soir, nous, on ne va pas s'empêcher de le voter dans l'état, mais on a bien entendu l'intervention, et ce à quoi fait référence notre collègue. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Merci Monsieur le Maire. Moi, j'avais juste une proposition, c'était notamment la partie qui concerne les élus nationaux ou municipaux, je m'arrêterai aux municipaux, c'était peut-être d'intégrer cette proposition de respect entre les personnes et autres, de pouvoir la mettre dans le règlement intérieur, dans notre règlement intérieur, et peut-être ajouter le fait que l'on ne permette pas, que l'on n'autorise pas, dans cette enceinte, des attaques personnelles, nominatives. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Je l'entends. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors, sur l'élément de la christianophobie, je vous rappelle que le père HAMEL, il a été quand même tué en France parce qu'il était curé et qu'il était chrétien. On a eu d'autres cas encore récemment, qu'aujourd'hui les églises, les temples protestants, les temples bouddhistes, les mosquées, les synagogues sont protégées par la République, et c'est heureux. Et nous y apportons notre contribution. Lorsqu'il y a des événements, et, quelles que soient les religions, nous sommes vigilants avec la police nationale et avec la police municipale. Quand on a mis en place le chapiteau pendant la période du ramadan, je peux vous dire que la communauté musulmane était ravie de voir régulièrement passer notre police municipale. Comme la communauté juive, au moment de 'Hanouka ou de Kippour, était tout à fait ravie aussi d'avoir, en plus de la police nationale, la police municipale. Et on a aussi, parce que nous avons eu un certain nombre d'alertes, des passages sur un certain nombre d'églises. Et je vous le dis, à Champigny. Il ne faut pas s'imaginer qu'aujourd'hui, une religion est plus touchée qu'une autre. Et d'ailleurs, souvent, on parle de la religion musulmane, qui est un objet de discussion pour un certain nombre de personnes, mais moi, je constate que les premières victimes de l'islamisme, ce sont les musulmans. Vous avez encore un exemple dramatique, il y a quelques heures, au Mali. Je crois qu'il faut être très, très prudent, et il faut être bienveillant, en tout cas avec l'ensemble des religions qui existent dans notre pays. Ça, c'est le point sur le premier élément. Je pense que cela répond à votre question, Monsieur GUINTRAND.

Concernant les élus, il n'y a pas besoin de le mettre dans le règlement intérieur puisque l'on a tous signé, je l'espère, une charte. Et, dans la charte, les choses sont très claires. Alors ça, c'est ce qui se passe dans les séances de notre Conseil, mais il faut aussi que cela s'applique ailleurs. Voilà. Et il faut que tout le monde soit porteur de cela. On n'est pas élu que pendant quelques heures au sein d'un Conseil municipal. Quand on est élu, et que l'on soit dans la majorité ou dans la minorité, quand on est dans la rue, on porte tous une responsabilité individuelle, et donc il faut être exemplaire en la matière. Et donc j'aimerais bien que l'on puisse voter le vœu dans ce sens-là, mais, pour cela, il faut que tout le monde soit exemplaire. Je le dis parce que ça n'a pas toujours été le cas. Quand, au Conseil d'installation, on siffle, de votre côté, des élus qui montent à la tribune, quand on les hue, quand on les insulte, puisque l'on a aussi entendu des insultes, et c'est pour cela que j'avais dit que ça s'améliorait, puisque, en 2020, j'avais eu des menaces de mort. Et là, on n'en était qu'aux huées ou aux insultes. Mais ça aussi, c'est une forme de menace. Et quand, pendant la campagne, j'ai été menacé, y compris - parce que vous avez parlé des médias, mais il y a d'autres médias, les réseaux sociaux - quand on m'a menacé d'un point levé pour me dire : « On va te virer de la Ville », ce n'est pas : on va te virer de la mairie, c'est on va te virer de la Ville. Et c'était un de vos colistiers. Voilà. Le respect, il s'applique à cela, et je vous rappelle aussi que, quand on a eu des élus qui ont été victimes de violences, y compris dans la mandature précédente, certains n'ont pas voté la protection fonctionnelle. Donc il faut l'appliquer aussi ça : ce n'est pas le tout de faire

la déclaration, de dire : on a un vœu, on est d'accord. Il faut aussi, pendant toute la durée du mandat, que ce soit au sein de notre Conseil ou à l'extérieur, que cette discipline s'applique à tout le monde. Voilà. Je crois qu'il faut être vigilant là-dessus. Bien. Donc, est-ce que vous êtes d'accord pour voter sur le vœu amendé ou pas ? Monsieur LÉGER brièvement. »

M. LÉGER

« Notre volonté, c'est de voter le vœu, donc on accepte les amendements proposés ; par contre, on s'inscrit largement en faux avec tout le discours que vous accompagnez avec le vœu, mais il n'est pas le service après-vente, j'ai envie de dire. Il y a le vœu... »

Monsieur le Maire

« C'est le vœu qu'on vote. »

M. LÉGER

« Et le vœu, ça nous va très bien. Tout le reste de votre discours, on peut en parler deux heures, il y a énormément de contrevérités, mais je crois que l'on aura tellement d'occasions de se revoir dans ce mandat que l'on aura l'occasion de se reparler à plusieurs reprises de tout ça. »

Monsieur le Maire

« Je pense que l'on ne reparlera pas de ça dans le mandat, puisque vous allez, je pense, vous appliquer la règle de ce vœu, et donc j'espère que vous gagnerez sur les aspects de violence que l'on a pu connaître pendant cette campagne. Bien, je vous propose que l'on passe au vœu amendé, si vous êtes tous d'accord pour voter le vœu amendé, et on dit que c'est un vœu du Conseil municipal et pas d'un groupe, si tout le monde en est d'accord. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur GUINTRAND, c'est bien noté. »

A l'unanimité,

2 NPPV

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND

Questions diverses

Monsieur le Maire

« Alors ensuite, j'avais une question écrite de Monsieur GUINTRAND, qui m'interrogeait sur le report de l'installation qui était envisagée au 4 mai. Et alors, contrairement à ce que j'ai vu à l'école Henri-Bassis et, contrairement à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure, disant : Monsieur le Maire a mis la pression sur les entreprises, sur tout le monde pour pouvoir couper son petit ruban tricolore avant les élections. Cette école, elle est prévue pour être achevée à la rentrée 2028, c'est-à-dire au moment où l'ensemble des travaux seront finis. Donc l'inauguration, elle n'interviendra qu'à ce moment-là. Donc, il n'y a pas de ruban à couper avant. D'ailleurs, et vous étiez sur place, Monsieur GUINTRAND, pour l'ouverture de la restauration qui a été ouverte un peu après la dernière rentrée scolaire, au mois de septembre, et vous avez bien vu que nous n'avons pas coupé de ruban, y compris pour cette salle-là. On a simplement fait

une visite pour que les parents, qui ne connaissaient pas les lieux, puissent voir où leur enfant déjeune, et c'est aussi ce que l'on envisageait de faire. Simplement, comme cela arrive parfois, on a des petits écueils avec des entreprises qui nous disent : Ben, il n'y a pas de problèmes. Et puis, quand on va visiter, on s'aperçoit qu'il y a quand même quelques difficultés sur la tenue du planning. Et il aurait été totalement irresponsable de ma part d'organiser une rentrée le 4 mai, lundi prochain, dans des conditions dégradées. Cela n'aurait pas été satisfaisant, et je remercie Philippe DUBUS, qui m'a fait l'alerte sur ce point-là en me disant : « Il y a quand même des points... Même si l'entreprise me dit que cela va être réglé le 4 mai, je n'y crois pas. » Effectivement, il y avait des éléments d'alerte. Effectivement, on a prévenu les enseignants, au regard des informations, parce qu'il y avait les vacances qui arrivaient, qu'il fallait se préparer. Oui, il y a quelques cartons qui ont été faits, d'accord. Et cela fait un peu partie des inconvénients, mais je crois que, quand on investit plus de 34 M dans une école, qui n'a pas été traitée pendant des décennies, qu'il y ait quelques petits inconvénients, c'est quand même des choses qui sont totalement compréhensibles. Je me souviens d'autres chantiers, je pourrais parler, par exemple, de la Maison des associations, qui a eu plus d'un an de retard, pour ne pas dire un an et demi, et un doublement de la facture. Donc ce sont des choses qui arrivent. Là, il n'aurait pas été raisonnable de faire une rentrée dans des conditions peu satisfaisantes. Il y aura une rentrée qui se fera au mois de septembre, mais l'essentiel, c'est que tout le monde puisse rentrer dans de bonnes conditions. Le chantier se poursuit, et c'est ça qui est le plus important, me semble-t-il.

Voilà. Alors je rappelle que les questions n'appellent pas de débat. Vous posez des questions, je vous apporte les réponses, mais ça n'appelle pas de débat.

Et donc il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente soirée. »

La séance est levée le jeudi 30 avril à 1 h 03.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h05.

et ont, les membres présents, signé après lecture.



Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance

NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
- **COPIE DES DELIBERATIONS**
- **COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

➤ **PROCES VERBAL PUBLIE LE**

18 JUIN 2026